
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 22 janvier 2018

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 5)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 5)
<i>Dépôts</i> de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
<i>Hommage</i> à messieurs Paul Bocuse et Georges Chaine	(p. 5)
<i>Communication</i> de monsieur le Président – Modification de la composition des commissions	(p. 6)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par la Commission permanente du 4 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2018-2354)	(p. 7)
<i>Compte-rendu</i> des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 - (dossier n° 2018-2535)	(p. 34)
<i>Désignation</i> de représentants au sein des Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ) des collèges Alice Guy et Simone Lagrange - (dossier n° 2017-2551)	(p. 46)
<i>Désignation</i> d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - (dossier n° 2018-2574)	(p. 58))
<i>Annexe 1</i> : Budget primitif 2018 (dossier n° 2017-2557) - Documents projetés lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm	(p. 87)
<i>Annexe 2</i> : Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés sur le budget primitif 2018 - (dossier n° 2018-2557)	(p. 128)

Les textes des délibérations n° 2018-2534 à 2018-2593 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 28.

N° 2018-2534	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 4 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 7)
N° 2018-2535	<i>Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 - Période du 1^{er} au 30 novembre 2017 -</i>	(p. 34)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2536	<i>Liaison autoroutière A89/A6 - Rétablissement des voies de l'axe ex-A6 reclassées dans le domaine public routier métropolitain et impactées par le projet de construction et d'aménagement de la liaison autoroutière A89/A6 - Approbation de la convention avec la société concessionnaire des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) -</i>	(p. 65)
N° 2018-2537	<i>Anneau des Sciences - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 67)
N° 2018-2538	<i>Neuville sur Saône - Prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du programme - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 78)

N° 2018-2539	<i>Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes -</i>	(p. 79)
N° 2018-2540	<i>Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 2° tranche tronçon A-Thiers/Kahn - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 74)
N° 2018-2541	<i>Lyon 7° - Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2018-2542	<i>Lyon 5° - Mise à disposition de la Ville de Lyon de la rue de Sainte Croix - Convention de transfert de gestion -</i>	(p. 75)
N° 2018-2583	<i>Givors - Requalification de la rue du Moulin Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2018-2584	<i>Meyzieu - Desserte du secteur de Peyssillieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2018-2585	<i>Fontaines sur Saône - Rue Pierre Carbon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2018-2586	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Sécurisation de la RD73 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)
N° 2018-2587	<i>Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 75)
N° 2018-2588	<i>Décines Charpieu - Voiries annexes au Grand stade - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 78)
N° 2018-2589	<i>Collonges au Mont d'Or - Création d'une voie nouvelle (VN5) dans le prolongement du chemin des Ecoliers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 79)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2543	<i>Convention de coopération décentralisée entre le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2018-2020 -</i>	(p. 40)
N° 2018-2544	<i>Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 41)
N° 2018-2545	<i>Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 -</i>	(p. 43)
N° 2018-2546	<i>Groupement de commande AMPLIVIA 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en œuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 2 -</i>	(p. 81)
N° 2018-2547	<i>Achat de prestations liées aux déplacements de délégations avec la Ville de Lyon à l'étranger - Convention de groupement de commandes -</i>	(p. 81)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2548	<i>Modalités de paiement direct entre la Métropole de Lyon et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Conventions types -</i>	(p. 81)
N° 2018-2549	<i>Renouvellement de la convention avec le groupement d'assurance maladie composé des organismes de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) -</i>	(p. 82)
N° 2018-2550	<i>Maison des adolescents (MDA) du Rhône - Approbation de la convention de collaboration -</i>	(p. 45)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2551	<i>Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Alice Guy et Simone Lagrange - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 46)
N° 2018-2552	<i>Projet classes culturelles numériques - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Demande de subvention Fonds européen de développement régional (FEDER) à la Région Auvergne-Rhône-Alpes -</i>	(p. 82)

N° 2018-2553	<i>Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures - 2018 -</i>	(p. 47)
N° 2018-2554	<i>Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations et signature de protocoles financiers pour l'année 2018 -</i>	(p. 82)
N° 2018-2555	<i>Bron - Edition 2018 de Fête du livre de Bron et l'organisation du prix des lecteurs - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron - Approbation de la convention -</i>	(p. 48)
N° 2018-2556	<i>Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 -</i>	(p. 50)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2557	<i>Budget primitif 2018 - Tous budgets -</i>	(p. 8)
N° 2018-2558	<i>Budget primitif 2018 - Révision des autorisations de programme et d'engagement -</i>	(p. 8)
N° 2018-2559	<i>Taux 2018 de la taxe d'habitation -</i>	(p. 34)
N° 2018-2560	<i>Taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) -</i>	(p. 35)
N° 2018-2561	<i>Taux 2018 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) -</i>	(p. 82)
N° 2018-2562	<i>Taux 2018 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties -</i>	(p. 82)
N° 2018-2563	<i>Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs -</i>	(p. 83)
N° 2018-2564	<i>Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention 2018 -</i>	(p. 83)
N° 2018-2565	<i>Association la Gourguillonaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation d'une convention 2018 -</i>	retiré
N° 2018-2566	<i>Bron - Démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)
N° 2018-2567	<i>Bron - Cimetière communautaire - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)
N° 2018-2568	<i>Lyon 5° - Rénovation des loges des Nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 83)
N° 2018-2569	<i>Prestations de télésurveillance et interventions sur les bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 38)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2570	<i>Lyon - Contrat de délégation de service public de distribution d'électricité et de vente aux tarifs réglementés - Avenant de prolongation -</i>	(p. 54)
N° 2018-2571	<i>Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit - Convention tripartite entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines et issues du Département du Rhône - Prolongation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 56)
N° 2018-2572	<i>Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon 2017-2022 - Modification de la délibération n° 2017-2220 du 18 septembre 2017 -</i>	retiré
N° 2018-2573	<i>Lyon 3°, Lyon 6° - Rue Garibaldi - Dispositif de propreté - Convention avec la Ville de Lyon - Années 2018 à 2021 -</i>	(p. 84)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2574	<i>Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 57)
---------------------	---	---------

N° 2018-2575	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Rives de Saône - Ventilation des autorisations de programme - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 58)
N° 2018-2576	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2°, Lyon 4°, Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône – Avenants n° 1 aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 58)
N° 2018-2577	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Rives de Saône - Projet d'art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 58)
N° 2018-2578	<i>Saint Fons - Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2018-2579	<i>Cailloux sur Fontaines - Le Favret - Aménagement - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création de la ZAC - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs -</i>	(p. 84)
N° 2018-2580	<i>Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1ère phase - Convention de participation des constructeurs relative à la parcelle cadastrée BD 210, située au 100 cours Charlemagne avec la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Hockey Club (LHC) Les Lions -</i>	(p. 84)
N° 2018-2581	<i>Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du projet d'aménagement des espaces publics en vue des études de maîtrise d'oeuvre, des acquisitions foncières et des frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement -</i>	(p. 60)
N° 2018-2582	<i>Lyon 9° - Duchère - Bilan de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère et sur le lancement de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs sur le quartier de la Sauvegarde -</i>	(p. 63)
N° 2018-2590	<i>Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Mutualité - Travaux d'infrastructures et d'éclairage public - Reversement à la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 85)
N° 2018-2591	<i>Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations urgentes de démolition du protocole de préfiguration - Subventions d'équipement à Dynacité et à la SEMCODA - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 64)
N° 2018-2592	<i>Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 85)
N° 2018-2593	<i>Limonest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Rachat d'ouvrages et rétrocession du foncier des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 22 janvier 2018 à 12 heures 30, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 2 janvier 2018 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteur d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole et, promis, tout le monde va vous écouter avec beaucoup d'attention.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Sannino), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Berra (pouvoir à M. Guillard), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Gachet (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Mmes Ghemri (pouvoir à M. Bravo), Piantoni.

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

M. Charles (pouvoir à M. Artigny), Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Eymard (pouvoir à M. Pillon), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Tifra), Mme Jannot (pouvoir à Mme David), MM. Berthilier (pouvoir à Mme Le Franc), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), M. Charmot (pouvoir à Mme de Malliard), Cohen (pouvoir à M. Odo), M. Curtelin (pouvoir à M. Germain), M. Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Fenech (pouvoir à Mme Nachury), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval, puis à M. Coulon), Mme Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Mme de Lavernée (pouvoir à M. Huguet), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Mme Michonneau (pouvoir à Mme Hobert), M. Piegay (pouvoir à M. Moreton), M. Sécheresse (pouvoir à Mme Varenne), M. Odo (pouvoir à Mme Sarselli), M. Roche (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Hommage à la mémoire de messieurs Paul Bocuse et Georges Chaine

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, en ce début de séance, je vous demanderai de rendre hommage à la mémoire de Paul Bocuse ainsi qu'à la mémoire de Georges Chaine, ancien Maire de La Tour de Salvagny.

Mes chers collègues, l'annonce samedi dernier de la disparition de Paul Bocuse a fait le tour du monde. Dans notre Métropole qu'il aimait tant, elle a suscité une immense émotion. Je sais parler en votre nom à tous, en associant en particulier à cet hommage mon ami Alain Germain, dont la Commune de Collonges au Mont d'Or est aujourd'hui en deuil, mais aussi Georges Képénékian parce que la Ville de Lyon sait qu'elle doit beaucoup à son attractivité, à son renom, à la personne de Paul Bocuse.

Paul Bocuse n'était pas seulement le plus grand cuisinier du XX^e siècle, icône internationale de la gastronomie française et véritable pape des gastronomes, il était aussi le Lyonnais le plus connu du monde, l'ambassadeur itinérant de notre Métropole sur tous les continents. Ce chef charismatique autant que brillant a contribué, pendant plus de cinquante ans, à notre rayonnement.

Monsieur Paul, comme nous l'appelions tous avec affection, ne s'était pas satisfait de faire de l'auberge familiale de Collonges la détentrice du record de longévité des 3 étoiles depuis 1965. Après avoir réinventé la gastronomie et après avoir été reconnu et admiré comme tel par tous ses pairs, il avait aussi fallu à cet homme généreux, dont la passion pour son art se doublait de celle des contacts humains, faire partager son amour d'une grande cuisine authentique soucieuse des terroirs.

Il avait fondé le concours mondial de la gastronomie, seul chef au monde dont le nom de famille était devenu un nom propre avec les Bocuse d'Or. Il avait également créé l'Institut Bocuse, une école de management et de formation aux métiers de l'hôtellerie et de la restauration unique en son genre, à Ecully. L'école est l'un des partenaires de notre Cité internationale de la gastronomie, qui prendra place dans notre Grand Hôtel-Dieu pour faire vivre en plein cœur de Lyon ce qui aura été toute sa vie l'œuvre de monsieur Paul, laquelle se poursuivra aussi avec les Toques blanches, les nombreux chefs qu'il a formés en France et à l'étranger, ses restaurants à Lyon, aux Etats-Unis et au Japon et nos Halles qui portent fièrement son nom.

Rendant hommage à Paul Bocuse, je n'oublie cependant pas non plus le jeune homme qu'il fut avant la gloire. Il s'était engagé à 18 ans dans l'armée française de libération et avait reçu la croix de guerre. Paul Bocuse aimait son pays, il aimait sa ville et sa région et il était ouvert aux autres horizons. L'homme demeurera pour nous un exemple autant que le chef vivra toujours dans nos mémoires.

Pour cette vie, pour cette œuvre et pour tout ce qu'il a apporté à la Métropole de Lyon, merci, monsieur Paul.

Nous avons également appris avec tristesse la disparition, le 21 décembre dernier, de Georges Chaine, ancien Maire de La Tour de Salvagny. Georges Chaine était de ces élus modestes et efficaces qui assurent le développement de nos communes. Après une carrière dans l'immobilier et des responsabilités associatives dans le monde du sport et la présidence de l'Office du Tourisme intercommunal, c'est à l'âge de la retraite qu'il a été élu Maire de La Tour de Salvagny.

Premier magistrat, de 1983 à 1995, et membre du Conseil de ce qu'on appelait à l'époque la COURLY de 1983 à 1989, il a laissé sa marque dans sa Commune pour avoir créé la station hydrothermale et développé l'hippodrome. C'était un excellent négociateur et un homme affable, apprécié de tous.

J'adresse une amicale pensée, en votre nom, à sa famille et à ses proches.

Je vous demanderai d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée).

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie.

Communication de monsieur le Président Modification de la composition des commissions

M. LE PRESIDENT : Conformément à la délibération n° 2015-0006 du Conseil du 16 janvier 2015 procédant à la création de 7 commissions thématiques à caractère permanent, je vous informe que :

- Mme Elsa Michonneau, groupe Parti radical de gauche, demande à quitter la commission proximité, environnement et agriculture pour siéger en commission déplacements et voirie ;
- M. Morad Aggoun, groupe Parti radical de gauche, demande à quitter la commission déplacements et voirie pour siéger en commission proximité, environnement et agriculture.

Cette modification est sans incidence sur le nombre de sièges dont dispose le groupe Parti radical de gauche dans les commissions thématiques du Conseil. Je vous demande donc de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous rappelle que la composition des commissions est à votre disposition sur le site extranet Grand Lyon Territoires, page Vie institutionnelle.

(Acte est donné).

N° 2018-2534 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 4 décembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par la Commission permanente du 4 décembre 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet du dossier n° 2018-2534.

La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les Conseillers, ainsi qu'à chaque séance, le groupe GRAM de la Métropole refuse de prendre acte des décisions prises par la Commission permanente, Commission permanente à laquelle notre groupe ne reconnaît pas légitimité à délibérer. Nous ne participerons donc pas au vote de cette délibération.

Parallèlement à cette position de principe forte de notre groupe, qui repose sur la nécessaire séparation des pouvoirs exécutif et délibératif, je tiens à soulever deux décisions de la Commission permanente du 4 décembre 2017 dont il nous est demandé de prendre acte.

La première est la décision n° CP-2017-2097 qui concerne le désamiantage et la démolition partielle des ex-bâtimens industriels du Progrès à Chassieu. Le 3 avril 2017, la Commission permanente avait déjà décidé de dédommager la société Perrier déconstruction pour un montant de 181 000 €. Là, c'est un marché de 710 000 € TTC qui est conclu avec la société Nasarre et fils/désamiantage France démolitions. Du fait des passages en Commission permanente, il est difficile pour nous de connaître le coût total de l'intervention de la Métropole sur ce site depuis l'acquisition de ces bâtiments le 13 décembre 2006. Aussi, monsieur le Président, je souhaite que nous soit adressé un récapitulatif des votes et décisions prises sur ce dossier du Progrès à Chassieu afin que nous arrivions à avoir une idée du coût total de cette opération. Je vous en remercie par avance.

La deuxième décision sur laquelle je souhaite attirer l'attention de notre Conseil est la décision n° CP-2017-2044. Cette décision prévoit le report d'images vidéo de la Métropole de Lyon vers les services de l'Etat. Nous ne contestons pas le fait que les images de vidéoprotection urbaine des axes routiers, voiries et tunnels métropolitains soient transmises aux services de l'Etat pour faciliter l'intervention des services de secours en urgence et en temps réel, là-dessus pas de problème. Mais la décision de la Commission permanente va plus loin puisqu'il est mentionné un report d'images des caméras de la Métropole au Ministère de l'Intérieur pour renforcer la sécurité publique et lutter contre le terrorisme. Nous ne contestons pas non plus la nécessité d'assurer la sécurité publique ni de lutter contre le terrorisme mais nous voudrions savoir de quelles images il s'agit, de quelles caméras il s'agit et surtout la question de la transmission des images dans ce cadre aurait dû faire l'objet d'une présentation en commission thématique, en séance plénière, car il s'agit aussi de libertés fondamentales.

Je vous remercie de vos réponses.

Le groupe GRAM ne participera pas au vote.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller UHLRICH : Monsieur le Président, mes chers collègues, l'actualité de la semaine dernière a été particulièrement marquée par l'annonce du départ de l'EM Lyon du campus d'Ecully pour aller, à l'horizon 2022, dans le quartier de Gerland.

À travers cette décision, il apparaît, pour les habitants d'Ecully et de l'ouest lyonnais, un sentiment de mépris et d'abandon de la part de la Métropole. Ils ressentent un désintérêt complet de notre assemblée pour ce magnifique campus nommé "Lyon Ouest-Ecully" qui contient de nombreuses écoles prestigieuses comme l'Ecole Centrale ou l'Institut Paul Bocuse, dont je rappelle que Paul Bocuse en est le Président d'honneur et qui est également le siège de la Fondation Paul Bocuse.

Cette décision a pour cause principale –vous le savez– la carence en matière de transports en commun. Dès 2010, le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) faisait de la ligne forte A4, devant relier le Campus d'Ecully à la gare de la Part-Dieu, une priorité. Malheureusement, le plan de déplacements urbains, porté par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et donc la Métropole, a renvoyé cette réalisation à l'horizon 2030. Pour la Métropole, les priorités en matière de transports... serait-ce 20 ans ? Cela n'est pas acceptable.

Pour notre groupe UDI, le départ de l'EM Lyon est une illustration supplémentaire de la vision centralisatrice de la Métropole en matière d'aménagement du territoire, et cela depuis fort longtemps. En effet, si à l'UDI nous défendons une vision multipolaire du territoire, force est de reconnaître que, depuis de nombreuses années et sur

de nombreux dossiers, la Métropole a eu cette fâcheuse tendance compulsive à tout concentrer sur la Ville de Lyon au détriment du reste du territoire, en particulier dans l'ouest lyonnais : report à l'horizon 2030 de l'Anneau des sciences, abandon du contournement ouest, pour ne citer que deux exemples. Quant au déclassement de l'autoroute A6, pour l'instant, les principaux aménagements sont uniquement concentrés sur le quartier de Perrache/Confluence.

Notre groupe, monsieur le Président, espère un sursaut rapide afin d'inverser cette tendance et de considérer de manière égale tous les territoires.

Votre implication active, monsieur le Président, pour remplacer sur Ecully les locaux actuels de l'EM Lyon par une institution prestigieuse, à la hauteur du niveau d'excellence du Campus Lyon Ouest Ecully, serait pour nous un gage de votre volonté de rompre avec la vision centralisatrice qui a jusqu'alors prévalu.

Pour ma part, je resterai plus que jamais mobilisé et déterminé à mener à bien le développement de notre Campus, à la fois écullois et métropolitain. Notre groupe UDI compte sur la Métropole pour accompagner ces projets.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots, d'abord sur l'intervention de madame Perrin-Gilbert. J'ai bien pris acte des demandes et je vais regarder à ce que nous fassions des compléments d'information avec une réponse appropriée.

Quant à l'intervention de monsieur Uhlich, quelques mots pour dire qu'il n'y a ni mépris ni esprit de centralisme de la part de la Métropole, rappeler que l'EM est d'abord souveraine dans ses prises de décision ; le Président de l'EM et le Directeur de l'EM ont expliqué –je crois de manière assez claire– les raisons qui ont poussé à envisager une autre implantation, qui ne se limitent pas d'ailleurs aux problèmes de transports et qui ne sont en aucune façon liés à une inaction de la Commune d'Ecully mais se placent dans un contexte national et international d'attractivité. La décision de l'EM est la leur et, bien évidemment, quand nous avons été sollicités, nous nous devions d'accompagner et de répondre à cette demande. Il en va aussi de l'attractivité de notre Métropole.

J'ai eu l'occasion de vous le dire, je le dis ici publiquement, nous allons nous mobiliser avec vous, avec les services de la Métropole, pour que nous puissions accompagner la Commune d'Ecully dans sa réflexion mais, au-delà de cette réflexion, dans l'action pour ce campus, aujourd'hui occupé par l'EM, qui sera libéré en 2022 –je le rappelle. Il faut nous mobiliser très rapidement, comme nous l'avons fait avec vous sur d'autres sujets, comme nous le faisons aujourd'hui. Je rappelais, vous étiez aussi très mobilisés, lorsque Euronews a quitté Ecully, pour réimplanter une entreprise, en l'occurrence le siège mondial d'une belle entreprise à Ecully avec l'entreprise SEB, sur son extension –et nous accompagnons avec vous ce mouvement–, comme nous le sommes aussi autour du déclassement de l'A6/A7.

Je me permets de le rappeler puisque vous l'avez dit et écrit, je crois que les arrêts notamment des futures lignes de transports à proximité d'Ecully étaient plutôt bien pensés, même si –et vous l'avez souligné–, pour être transparent, elles n'avaient pas été faites totalement en discussion avec la Commune d'Ecully. Nous avons donc à nous améliorer sur ce point-là mais, bien évidemment, vous savez que vous pouvez compter sur mon implication et en tout cas sur mon dynamisme –vous le jugerez, vous, sur place– pour accompagner ce mouvement et faire en sorte que le départ de l'EM en 2022 ne laisse pas la place à une friche mais à quelque chose d'extrêmement actif sur cette Commune.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2018-2557 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2018 - Tous budgets - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2558 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Budget primitif 2018 - Révision des autorisations de programme et d'engagement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2557 et 2018-2558.

Quelques mots peut-être au préalable, avant de passer la parole à monsieur Richard Brumm. Je voudrais remercier Richard Brumm et bien sûr, à travers lui, l'ensemble des services qui ont travaillé depuis de nombreux mois maintenant à l'élaboration de ce budget. Je voudrais aussi le remercier de s'être prêté avec moi à un exercice qui consistait à aller à la rencontre de pratiquement de tous les groupes pour expliquer ce budget, le décortiquer et donner un certain nombre de précisions.

Maintenant, je lui passe la parole. Il a eu l'occasion d'expliquer ce budget une douzaine de fois. Il va le faire encore une fois cet après-midi, je l'en remercie. Je le remercie de sa patience.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Mes chers collègues, j'ai l'impression cette année d'avoir beaucoup présenté ce budget mais, aujourd'hui, je vais le présenter officiellement, donc de façon plus complète que j'ai pu le faire jusqu'à présent.

Comme à l'habitude, même si on en a beaucoup parlé, je vais vous le présenter dans la forme traditionnelle, c'est-à-dire que je commencerai par un bref retour sur l'issue des discussions législatives concernant la loi de programmation des finances publiques. Ensuite, j'aborderai les recettes et les dépenses de fonctionnement, l'autofinancement et la dette dans le cadre des grands équilibres budgétaires et j'en terminerai par la présentation d'une répartition budgétaire par politique publique.

(Projection de diapositives –VOIR annexe page 87–).

I - La loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

Sur la loi de programmation des finances publiques, nous avons eu depuis quelques semaines une volonté j'allais dire très démagogique, non pas démagogique mais pédagogique –merci– (*rires dans la salle*) puisque, au fil du temps, depuis qu'on la présente, la loi a beaucoup bougé, en tout cas le projet de loi a beaucoup évolué depuis un mois. Donc ce que j'avais dit au comité budgétaire n'était plus vrai, ce que j'avais dit lors du DOB n'était plus vrai. Aujourd'hui, après ces différentes présentations avec les groupes politiques, je vais tout de même dire quelques mots sur les principes de cette loi de programmation.

La volonté de l'Etat est toujours d'encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement des grandes collectivités. Je rappelle les grandes lignes.

Le taux directeur de 1,2 %, apprécié de compte administratif à compte administratif, est maintenu mais les possibilités de modulations sont ouvertes en fonction de trois critères :

- l'évolution de la population,
- le revenu par habitant,
- l'évolution passée des dépenses de fonctionnement.

Par ailleurs, le périmètre retenu est précisé. Ce sera le seul budget principal et non l'ensemble du budget qui est concerné.

Les engagements des collectivités, pour respecter cette trajectoire, seront conventionnés avec l'Etat pour une durée de trois ans, c'est-à-dire de 2018 à 2020 et non pas, comme cela avait été imaginé initialement, jusqu'à la fin du mandat présidentiel, c'est-à-dire pour cinq ans.

Les obligations en matière de désendettement ont été assouplies, ce qui pérennise le financement de l'investissement des collectivités.

En cas de non-respect des engagements conventionnés, un dispositif de bonus/malus viendra moduler les dotations versées par l'Etat. Très simplement, le malus sera fixé dans la limite de 75 % de l'écart par rapport à l'objectif cible de 1,2 % avec une limite correspondant à 2 % des recettes réelles de fonctionnement. J'espère avoir été clair. En tout cas, j'ai beaucoup expliqué, même si c'est un peu bref ce que je vous dis à l'instant, je crois que tout le monde a bien compris ce système de malus/bonus.

Enfin, dernière préconisation de la loi, sur le territoire métropolitain et nationalement, seules sont concernées les Communes dont le budget est supérieur à 60 M€, ce qui fait apparaître, en définitive, sur notre territoire, seulement cinq collectivités : la Métropole, Lyon, Villeurbanne, Vénissieux et Vaulx en Velin.

II – Les grands équilibres budgétaires

Après cette présentation succincte de la loi de programmation, on va aborder le budget classique et l'on va commencer, comme à l'habitude, par les recettes de fonctionnement.

A – Les recettes de fonctionnement

Un regard, tout d'abord, sur l'évolution des recettes de fonctionnement : vous avez ici un graphique qui retrace l'évolution des recettes de fonctionnement depuis la création de la Métropole. Nous constatons qu'entre 2017 et 2018, elles augmentent de 53,2 M€, soit plus de 2,1 %, pour atteindre désormais 2,6 milliards d'euros. Cette évolution est principalement liée à l'augmentation des recettes fiscales.

Les recettes fiscales

Les recettes fiscales effectuent un mouvement inverse de celui des dotations, dont la courbe d'évolution apparaît sur le tableau. Nous constatons, en effet, plus de 116 M€ de perte de dotations entre le BP 2015 et le BP 2018, ce qui représente tout de même 4,5 % de nos recettes de fonctionnement.

Pour préparer un budget, il faut retenir un certain nombre d'hypothèses concernant les recettes fiscales. De fait, sur les quatre que je vous présente, trois ne sont plus vraiment des hypothèses :

- conformément aux objectifs politiques de la mandature et l'engagement de Gérard Collomb, aucune hausse de taux de fiscalité n'est envisagée pour 2018 et le reste du mandat. Ce n'est donc pas vraiment une hypothèse, c'est une certitude ;

- l'évolution forfaitaire des bases est maintenant connue –ce qui n'était pas le cas dans mes interventions précédentes– et sera de 1,2 %. Là aussi, c'est une certitude et plus une hypothèse ;

- la croissance physique des bases est maintenant évaluée à 1,2 %, ce qui atteste la vitalité de notre territoire. Là c'est une hypothèse parce que, même si le chiffre que nous avançons est probable, ce n'est pas une certitude ;

- enfin, je rappelle que, conformément aux dispositions de la loi de finances, les dégrèvements de taxe d'habitation décidés par l'Etat seront entièrement compensés à l'euro/l'euro. Il n'y aura pas de perte de produit pour la collectivité, l'Etat se substitue au contribuable. Ce n'est pas –je veux le croire– une hypothèse mais une certitude.

Répartition des recettes fiscales

Forts de ce qui précède, examinons les recettes fiscales avec leur répartition. Les recettes fiscales représentent 72 % des recettes de la collectivité. Elles progressent de 67 M€ du BP 2017 au BP 2018.

Examinons les différents postes :

- la fiscalité sur les entreprises est dynamique puisqu'elle a fait apparaître 21 M€ supplémentaires, à 674 M€. Cette fiscalité comprend la cotisation foncière des entreprises pour 233 M€, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour 284 M€. Il faut noter que les deux cotisations augmentent de 9 M€ par rapport au BP 2017 ;

- la fiscalité des ménages représente 412 M€, soit une augmentation de 8 M€ par rapport à 2017, avec plus 4 M€ sur le foncier bâti (165 M€) et plus 3 M€ sur la taxe d'habitation (154 M€) ;

- enfin les autres recettes fiscales qui représentent 777 M€ connaissent la plus forte hausse puisqu'elle est de 39 M€. C'est principalement le fait des droits de mutation à titre onéreux : avec 290 M€, les droits de mutation à titre onéreux augmentent de 31 M€ par rapport à 2017.

La taxe des ordures ménagères

Puisque nous abordons les recettes fiscales, il me paraît opportun de faire un point rapide sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui a fait beaucoup parler cette année.

Le BP 2018 intègre un effort budgétaire significatif pour la compétence "déchets". Nous sommes convaincus par la formule aujourd'hui répétée : le meilleur déchet c'est celui qui n'est pas produit. Lorsqu'il est produit, le déchet peut désormais devenir, en revanche, une ressource à part entière dans une conception circulaire de l'économie.

Le premier domaine d'action de la Métropole consiste donc à agir le plus en amont possible pour limiter les déchets à la source. C'est tout l'objet du nouveau plan de prévention de la Métropole de Lyon que nous sommes en train d'élaborer avec l'ADEME.

Pour les déchets que l'on ne peut pas éviter à la source, la Métropole de Lyon déploie un large éventail de solutions complémentaires afin de mettre en place un cycle des déchets le plus vertueux possible autour de quatre axes :

- le premier, c'est la communication, la sensibilisation, la pédagogie pour inciter les habitants à mieux réduire leurs déchets à la source et les aider à mieux recycler, trier, réutiliser ;

- ensuite, le compostage pour valoriser la matière organique au plus près de son usage.

- le recyclage avec les déchèteries et les donneries ;

- dernier point, la réduction du gaspillage et le déploiement de l'économie circulaire sous toutes ses formes en renforçant l'appel à manifestation d'intérêt économie circulaire, zéro gaspillage.

Dans ce cadre, nous allons engager –ce qui n'est pas suffisamment dit et su– 0,5 M€ de dépenses d'intérim, 0,6 M€ de dépenses de personnels supplémentaires pour renforcer les moyens affectés à cette politique publique ; 0,8 M€ seront consacrés à la collecte des déchets issus des camps sauvages et des terrains familiaux ; 0,25 M€ alimenteront le plan de communication général autour du guide de la collecte ; enfin, 0,2 M€ financeront les actions de sensibilisation au tri et 0,21 M€ pour des composteurs supplémentaires.

Il faut noter que 1 M€ permettra l'acquisition de bacs de tri et près de 3 M€ l'acquisition de douze bennes à ordures ménagères.

L'annexe de la TEOM du BP fait apparaître un excédent de 19,2 % au BP 2017. En appliquant toutefois la nouvelle méthode de calcul conforme au rapport Barnier, c'est-à-dire la réintégration des frais financiers et la prise en compte des amortissements au lieu des investissements, le taux, qui était de 19,2 % passe à 7,6 %. Les efforts budgétaires que nous avons décidés permettent d'afficher aujourd'hui un excédent de 6,1 % au BP 2018. Nous sommes donc bien dans la norme.

Les dotations de l'Etat

Abordons à présent, avec ce superbe graphique, l'évolution des dotations qui ont été versées par l'Etat. Au niveau national, il est vrai que les dotations ont augmenté mais, en ce qui nous concerne, on constate qu'elles diminuent de 15 M€, entre les derniers montants notifiés au titre de 2017 et ceux escomptés en 2018, pour atteindre 463 M€, avec une baisse de 6 M€ de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle par rapport au CA 2017, une baisse de la dotation globale de fonctionnement également de 6 M€, qui porte plus particulièrement sur sa part communale.

Il faut savoir que cette baisse des dotations métropolitaines permet à notre collectivité de contribuer à l'augmentation de l'effort de péréquation dite horizontale au niveau national. Cet effort profite à l'ensemble du bloc communal à travers le versement des dotations de solidarité urbaine (DSU) pour 110 M€, soit 5,3 % et rurale (DSR) pour 90 M€, soit 6,3 %. L'augmentation pour la dotation de solidarité urbaine est de 2,2 M€ et pour la rurale de 1,5 M€.

Apparaît la liste des 42 Communes métropolitaines qui sont bénéficiaires de ces dotations : pour la DSU, ce sont 11 Communes de notre Métropole qui sont concernées et pour la DSR 31 Communes. Il faut donc constater que la contribution de 15 M€ de la Métropole, qui constitue la diminution dont je parlais tout à l'heure, contribue à la progression de la DSU et de la DSR pour toutes ces Communes de la Métropole.

B – Les dépenses de fonctionnement

Evolution

Après les recettes de fonctionnement, abordons à présent les dépenses de fonctionnement en commençant par leur évolution. Le tableau qui va apparaître établit cette évolution depuis 2015. Les dépenses de fonctionnement s'inscrivent dans la trajectoire globale prévue par le projet de loi de programmation, avec 1,2 % entre 2017 et 2018.

Pour mémoire, les évolutions antérieures sont à rapprocher : en 2016, avec le montant anormal de + 5,8 % qui prend en compte, durant l'année 2015, des évolutions non intégrées par les CLERCT (commissions locales d'évaluation des ressources et des charges transférées) lors de la création de la Métropole ; en 2017, + 0,3 % grâce à la baisse des frais financiers pour - 28 M€ consécutive aux opérations de renégociation de la dette mutualisée, que vous connaissez bien à présent.

L'augmentation de 1,2 % maximum qui nous est imposée nécessitera donc un pilotage resserré afin de pouvoir assurer une variation similaire au compte administratif 2018, conformément à la trajectoire de la loi de programmation des finances publiques.

Répartition

Après l'évolution des dépenses de fonctionnement, examinons maintenant leur répartition. Le camembert qui apparaît permet de mesurer la part relative de chaque grand poste de dépenses au sein du budget principal 2018 :

- on note surtout la prééminence des dépenses sociales avec 32 %. Elles sont constituées de grosses allocations telles que l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), la PCH (prestation de compensation du handicap), le RSA (revenu de solidarité active), des frais de séjour et de subventions pour 750 M€ alors qu'elles n'étaient que de 730 M€ au budget principal 2017 ;
- les subventions et participations représentent 18 %, 418 M€ à comparer aux 420 M€ de l'année dernière ;

- les dépenses de personnel, 17 %, avec 408 M€ contre 403 M€ au budget principal 2017 ;
- les charges générales, 13 %, 303 M€ contre 297 M€ au budget principal 2017 ;
- enfin, les versements aux Communes, qui comprennent les attributions de compensation, les dotations de solidarité communautaires, représentent 234 M€, soit un montant similaire au budget principal 2017.

Les charges de personnel

Pour en terminer avec les dépenses de fonctionnement, il nous est apparu nécessaire de faire un zoom sur la masse salariale. Je vous rappelle qu'avec 408 M€, elle représente 17 % des dépenses de fonctionnement. Nous maintenons notre effort en absorbant le glissement vieillesse technicité à budget constant, l'évolution dont nous avons la maîtrise est bien –j'insiste– de 0 %.

Les variations qui sont présentées s'expliquent uniquement par l'intégration, d'une part, des mesures exogènes décidées par l'Etat avec l'avancement des catégories C, les indemnités compensatrices de congés payés, etc. et, d'autre part, des créations de postes financées par des partenaires ou à même de produire un retour sur investissement. Ces mesures expliquent la variation de 1,2 % de BP à BP de la masse salariale.

Je me permets d'insister sur le fait que notre présentation est parfaitement transparente, ce dont semblait douter en commission des finances un de nos collègues de l'opposition : 0 % correspond bien à l'évolution de la masse salariale dépendant de notre seule volonté de gestionnaire ; 1,2 % correspond à l'évolution de la masse salariale qui n'est pas de notre fait et que, naturellement, nous ne maîtrisons pas.

C – L'autofinancement

Après les recettes et les dépenses, abordons l'autofinancement de notre collectivité en commençant par un rappel de son mécanisme.

Ce schéma présente le mécanisme de financement de la section d'investissement, via l'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement. L'autofinancement brut représente le résultat de la soustraction entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il est –comme vous pouvez le constater– de 234 M€ au titre du budget principal 2018. Cette évolution de notre autofinancement va apparaître à présent sur ce nouveau tableau, elle est naturellement très favorable.

Le tableau suivant permet en fait d'apprécier l'effet de ciseau positif –si vous me permettez cette expression– sur le budget de la Métropole, avec : une progression des recettes de fonctionnement de 2,1 % et une augmentation des dépenses de fonctionnement, contenue à seulement 1,2 %, conformément aux dispositions de la loi de programmation dont je vous ai surabondamment parlé, soit globalement une progression significative de l'autofinancement brut de + 23 M€, soit 11,6 % entre le budget principal 2017 et le budget principal 2018. Nous ne pouvons naturellement qu'en être satisfaits.

D – La dette

Quelques mots à présent sur la dette qui constitue –comme vous le savez– le second grand moyen de financement des investissements. La dette, on en parle souvent, je serai assez bref puisque les chiffres sont aujourd'hui non seulement satisfaisants mais assez constants.

Vous pouvez constater que le montant de notre encours atteint 2 057 M€, soit une diminution de 40 M€ par rapport à l'année précédente.

Cette dette est 100 % sans risque, au regard des attendus de la charte Gissler qui encadre l'appréciation de la dangerosité des produits financiers.

Notre taux d'intérêt moyen est meilleur encore que l'année dernière puisqu'il passe de 1,98 % à 1,76 %.

Enfin –et cela est bien sûr rassurant–, 60 % de nos emprunts sont en taux fixe et, comme je l'ai évoqué à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, nous nous efforçons de maintenir une proportion de l'ordre de 60/40 de répartition entre les deux types d'emprunts. Nous étions indiscutablement moins sereins à la même époque, il y a deux ans, avant la négociation des emprunts.

E – L'investissement

Après l'autofinancement et la dette, nous aborderons logiquement l'investissement avec deux graphiques : le premier concerne les autorisations de programme et le second les crédits de paiement.

Les autorisations de programme

En premier lieu, les autorisations de programme. La programmation pluriannuelle des investissements (PPI) du mandat atteint 3 520 M€ et se décompose en trois types d'interventions :

- les projets d'agglomération pour 1 236 M€,
- les projets territorialisés pour 1 262 M€,
- les opérations récurrentes de politique publique pour 1 022 M€.

Sur les 3 520 M€ de PPI, il faut savoir que 2 500 M€ ont déjà été individualisés, soit près de 70 %, au bout des trois premières années du mandat. En 2018, ce sont près de 646 M€ d'autorisations de programme nouvelles qui seront ouvertes.

Les crédits de paiement

En second lieu, les crédits de paiement. Sur ce nouveau tableau, les crédits de paiement 2018 augmentent de plus de 128 M€ par rapport à 2017, soit une hausse de près de 25 %. Ils s'élèveront ainsi à 650 M€ répartis selon les grands domaines d'intervention suivants :

- aménagement du territoire : 120 M€,
- économie, éducation, culture, sport : 119 M€,
- environnement : 77 M€,
- mobilité 197 M€,
- solidarité et habitat : 70 M€,
- ressources : 25 M€.

443 M€ concernent des projets et 207 M€ concernent des opérations récurrentes. Les recettes, quant à elles, sont estimées à 85 M€.

III – Les dépenses du budget principal par macro-politiques publiques

Avant de clore cet examen du budget, il nous est apparu utile de vous présenter les dépenses du budget principal par macro-politique, ce qui nous permettra de donner corps à tous les chiffres que j'ai énoncés et qui vous sont présentés dans la délibération.

A – Économie, éducation, culture et sport

On commencera par l'économie, l'éducation, la culture et le sport. Comme vous le voyez sur le tableau qui s'affiche, les crédits affectés à ce secteur représentent 368 M€ en fonctionnement et 119 M€ en investissement. Dans cet ensemble, je parlerai lentement pour vous permettre de lire ce slide assez précis.

La dotation versée aux collèges représente 22 M€, soit une part importante des dépenses de fonctionnement. Les crédits sont également affectés aux collèges en investissement puisque près de 30 M€ sur les 45 M€ affectés à la politique d'éducation financent des opérations de reconstruction et de restructuration.

L'insertion

Quelques mots sur l'insertion et principalement sur le RSA. Le revenu de solidarité active et les crédits d'insertion constituent en effet le principal poste budgétaire de cette macro-politique. L'allocation RSA ne sera pas augmentée. La reprise économique nous permet d'anticiper une stabilisation du nombre d'allocataires. Quant aux crédits d'insertion, ils sont maintenus à 16,5 M€ comme en 2017.

B – Solidarités et habitat

Le secteur solidarité et habitat représente 533 M€ en fonctionnement, 70 M€ en investissement.

Pour le fonctionnement tout d'abord, les politiques publiques liées au vieillissement et à la compensation du handicap représentent la part la plus importante des crédits de fonctionnement en raison du poids des allocations de solidarité.

En matière de vieillissement, on note une augmentation de 4,4 %, ce qui représente 4,6 M€ des dépenses liées à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) qui atteint 110 M€. 60 M€ concernent l'APA à domicile, ce qui représente environ 16 650 bénéficiaires en 2017 et 50 M€ concernent l'APA en établissement, ce qui représente 10 450 bénéficiaires en 2017.

En matière de compensation du handicap, les deux principales dépenses sont constituées par la prestation de compensation du handicap (PCH), 50 M€, qui connaît une faible variation en raison de la stabilité du plan d'aide moyen et l'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP) qui décroît lentement avec 9,2 M€ en 2018.

Quant aux frais d'hébergement, ils augmentent de plus de 13 M€, avec un impact plus important des frais d'hébergement des personnes en situation de handicap en raison de l'effet des taux directeurs à 0,8 %, de l'augmentation des bénéficiaires liée aux ouvertures et transformations de places sur la Métropole et dans d'autres départements.

En investissement, le soutien à l'habitat et au logement représente 67 M€, dont 5,6 M€ liés à l'éco-rénovation.

C – Aménagement du territoire

Pour l'aménagement du territoire, ce sont 160 M€ en fonctionnement et 143 M€ en investissement. Je vous laisse lire ce slide assez intéressant. Les opérations d'aménagement sont trop nombreuses bien sûr pour faire l'objet d'une présentation exhaustive et ces politiques se traduisent, en outre, par des méthodes d'intervention variées.

En fonctionnement, la Métropole soutient les ZAC concédées à hauteur de 37 M€, sans compter la subvention versée au budget des opérations d'urbanisme en régie directe destinée aux ZAC gérées en régie.

En investissement, elle réalise par exemple des acquisitions foncières pour le compte des Communes à hauteur de 13 M€.

D - Mobilité

La mobilité consacre 207 M€ au fonctionnement et 191 M€ à l'investissement.

C'est dans cette politique qu'émerge la subvention au SYTRAL au titre des dépenses de fonctionnement. Elle atteint 136 M€, soit - 3 % par rapport au BP 2017, conformément à l'accord entre le SYTRAL et la Métropole qui date –je le rappelle– de 2015. On parle beaucoup de cette réduction mais on ne parle pas suffisamment des sommes qui sont versées au SYTRAL ; c'est ainsi que 5,3 M€ sont versés au SYTRAL au titre de la liaison ferrée Rhônexpress.

En investissement, c'est un accompagnement très fort de la Métropole sur les projets structurants de transports en commun pour un total de 18 M€ prévu au BP 2018 avec –je vous donne quelques exemples– :

- la mise en double site propre du trolleybus C3 entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonneval sur les Communes de Lyon et Villeurbanne pour 6,6 M€ en 2018 ;
- les travaux de la ligne de tramway T6 sur les Communes de Bron, Lyon et Vénissieux pour 2,6 M€ pour une mise en service de la nouvelle ligne en décembre 2019 ;
- les acquisitions foncières envisagées dans le cadre des travaux d'accompagnement de la ligne de tramway T4 pour 2,5 M€
- le projet de restructuration du PEM Perrache qui prévoit l'aménagement de la voûte ouest, le traitement des voiries, le prolongement de la ligne T2 du tramway et la mise en accessibilité de la gare de Perrache, tout cela pour 6 M€ en 2018.

E - Environnement

L'environnement représente, en fonctionnement, 228 M€ et, en investissement, 34 M€.

En fonctionnement, on note le poids de la participation au service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) pour 114 M€. On voit également apparaître les premiers crédits relatifs à la nouvelle compétence transférée à la Métropole de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) pour 1,6 M€.

En investissement, on peut relever le montant des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales ou ceux affectés à l'usine d'incinération Lyon-sud dans le cadre de nos interventions en matière de gestion de déchets.

F – Ressources et projets futurs

Je terminerai la présentation du budget par macro-politiques avec les ressources, secteur sur lequel émerge, au-delà des moyens affectés aux services, la masse salariale et les opérations de gestion de dette.

Cette macro-politique présente 855 M€ en fonctionnement et 303 M€ en investissement.

Les crédits de fonctionnement se découpent en quelques grands ensembles parmi lesquels la masse salariale avec 408 M€ –comme je le disais tout à l'heure–, les versements aux Communes pour 234 M€ ou la contribution aux fonds de péréquation nationaux, soit 65 M€ –déjà évoqués également–.

En investissement, outre les crédits affectés à la gestion de la dette (244 M€) et les crédits de paiement des autorisations de programme à individualiser en 2018, près de 24 M€ seront affectés au fonctionnement de l'institution.

Conclusion

J'en ai donc terminé avec cette présentation assez large du budget, que j'espère claire et pédagogique. En conclusion, je vous dirai que les chiffres me semblent parler d'eux-mêmes. J'ai eu l'occasion d'en parler lors de nos nombreuses présentations préalables, que nous évoquions tout à l'heure.

Ce budget primitif nous conforte sur plusieurs points : tout d'abord, la dynamique naturelle de nos recettes est plus forte que celle de nos dépenses, ce qui permet une augmentation sensible de notre autofinancement. Notre endettement est très contenu, ce qui nous laisse des marges budgétaires significatives dans ce domaine.

En conséquence, c'est sans autosatisfaction aucune que nous pouvons dire que, d'une part, nous sommes en situation pour assumer budgétairement nos politiques publiques, d'autre part, le modèle dit "lyonnais" montre, dans les faits, son efficacité puisqu'à la différence de nombreux Départements, la structure de ce budget avec des recettes dynamiques nous permet d'assurer la progression de nos dépenses sociales.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Brumm. La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : deux minutes pour monsieur Casola, non inscrit.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, le vote de ce budget 2018 se fait dans un contexte de contraintes budgétaires et de contrôle financier strict des collectivités par l'Etat. Emmanuel Macron revenant à ses réflexes d'ancien banquier nous met en marche vers la tutelle financière et la rigueur. Dommage que notre Ministre de l'Intérieur, grand cuisinier lyonnais, n'ait pas pu nous mijoter son plat favori, amendement Métropole lyonnaise sauce Collomb, cela nous aurait redonné de la vigueur budgétaire.

En 2018, on en restera donc à la diète Macron, encadrement des dépenses et de l'endettement, stabilité des dotations. La diète, ça a aussi du bon. Le budget 2018 que vous nous présentez en est donc le reflet : recettes 2018, reflètement du dynamisme fiscal du territoire et de la bonne santé de l'immobilier. Les dépenses comportent toujours les mêmes problèmes récurrents : poids du social et du personnel, dépenses difficiles à maîtriser, notamment pour les dépenses sociales car c'est l'Etat qui en fixe les paramètres. Ce que l'on en déduit, c'est que les marges de manœuvre de notre collectivité se réduisent et serviront en priorité à financer le domaine social.

Je ne voterai pas ce budget pour deux raisons : la première étant le désaccord sur certaines dépenses de fonctionnement, résultat de la trop large diversité des compétences de la Métropole, la seconde étant que les économies d'échelle attendues de la Métropole ne sont toujours pas au rendez-vous.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM). Je vous remercie par avance –c'est pour l'ensemble des groupes mais cela s'adresse aussi à monsieur Casola qui l'a respecté– de respecter votre temps de parole. Merci beaucoup.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames et messieurs les élus, je ne reviendrai pas sur ce que nous avons développé lors du débat d'orientations budgétaires lors de la séance précédente. Ceci dit, comme je l'avais exprimé lors de ce DOB, le groupe GRAM s'abstiendra en 2018 encore sur le budget de notre Métropole.

Nous reconnaissons des infléchissements en termes de discours politique comme en termes de méthode.

Lors de votre prise de fonction en juillet 2017, vous avez insisté, monsieur le Président, sur la responsabilité écologique et sociale de notre collectivité territoriale, des propos d'ailleurs que vous avez réitérés lors de vos vœux au personnel la semaine dernière. Nous accueillons positivement cette parole politique.

En termes de méthode également, nous apprécions que les réunions consacrées à la PPI soient prévues plus régulièrement et avec une plus grande transparence. De même, pour la première fois depuis 2015, vous avez souhaité rencontrer chaque groupe, au-delà de votre exécutif, pour avoir une discussion sur le budget. Nous prenons acte de ces évolutions qui vont dans le bon sens.

Pour autant, selon nous, ces évolutions ne se traduisent pas suffisamment encore dans les actes et le budget 2018 évolue trop peu dans ces grandes priorités par rapport à 2017, comme s'il y avait un écart entre vos paroles et, au final, les décisions prises.

Nous avons pris acte d'un début de changement de cap de la Métropole en matière de traitement des déchets et de la part budgétaire qui sera consacrée à ce sujet en 2018, avec la décision de flécher une partie des recettes issues de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), issues des investissements, permettant un traitement plus responsable des déchets, de les réduire à la source également, ceci afin d'avoir un traitement plus responsable –je le disais– et de nous remettre finalement et tout simplement en conformité avec ce que prévoit la loi et –vous l'avez cité, monsieur Brumm– le rapport Barnier.

C'est un pas important vers la légalité de notre collectivité et vers un modèle plus écologique. Mais l'on peut aussi penser que cette décision a été prise sous la pression des plaintes en cours. C'est aussi –pour être juste– le fruit du travail acharné et de longue date de notre collègue Emeline Baume sur ce thème et je souhaitais l'en remercier.

Mais, pour le reste, vous nous présentez peu de changements concrets. Si je reste sur le sujet, sur ce sujet d'un nouveau modèle de développement alliant transition écologique et sociale, il est incompréhensible pour nous, par exemple, que vous persistiez à vouloir faire comme votre prédécesseur, monsieur le Président, l'Anneau des sciences et –on le verra tout à l'heure– avec des dépenses afférentes en termes d'études qui affecteront notre budget dès cette année 2018 et dans les exercices à venir.

Ceci est un exemple parmi d'autres, pour dire, monsieur le Président, que nous gardons une exigence forte et nous souhaitons que les inflexions dans le discours politique, qui est encore une fois bienvenu, que les inflexions dans la méthode s'accompagnent d'inflexions dans les actes et dans nos politiques publiques. Nous considérons, pour l'instant, que le budget 2018 ne nous donne pas cette assurance et c'est pour cela que nous nous abstiendrons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Perrin-Gilbert. Cinq minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, juste deux mots sur ce budget qui nous paraît équilibré et cohérent par rapport au contexte que nous connaissons.

Équilibré, entre la maîtrise de nos frais de fonctionnement et notamment de la masse salariale, un endettement contenu et une capacité d'investissement pour concrétiser nos politiques métropolitaines, même si l'on rêverait de faire encore mieux, notamment dans le domaine des mobilités, de l'environnement et des déplacements.

Ce budget reflète également une nouvelle façon de réfléchir à nos dépenses. Il a en effet tendance à transformer les contraintes qui nous sont imposées en opportunités de dynamisme pour poursuivre le développement tant économique que social, et ce sur l'ensemble des territoires de la Métropole.

Nous voulions surtout, à travers cette intervention, réitérer notre vigilance sur la question de l'habitat. Une politique et donc un budget qu'il nous faudra probablement réviser lorsque l'on aura mesuré les incidences de la mise en œuvre de l'article 52 de la loi de finances 2018. D'autant que le Conseil régional a décidé de supprimer toute aide à l'éco-rénovation, une décision surprenante au moment où l'on sait l'impérieuse nécessité de s'engager en faveur de l'environnement et de la réduction des consommations d'énergie, une décision étonnante et particulièrement pénalisante pour l'ensemble des bailleurs comme des collectivités qui les soutiennent.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Panassier. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération est évidemment majeure pour notre Métropole puisqu'elle détermine nos moyens d'exercice financier pour l'année.

Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires se félicite de la bonne dynamique entre recettes et dépenses, avec le dégagement d'un excédent de 30 M€, dont 20 M€ seront portés sur le social et 10 M€ sur les ressources humaines, et ce malgré la baisse globale des dotations de l'Etat que nous voulons souligner, notamment sur les aides à la pierre ayant déjà perdu –rappelons-le– le soutien de la Région.

Or, si nous souhaitons alerter sur ce point, c'est qu'il nous semble névralgique : un ralentissement de la production de logement social est, en effet, incompatible avec les besoins auxquels notre collectivité doit faire face.

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 vient d'être dévoilée plus en détail. Elle maintient l'augmentation des dépenses de fonctionnement à seulement 1,2 %, ce que nous regrettons pour trois raisons :

- notre activité, notre attractivité qui va se concrétiser par l'arrivée de 150 000 personnes, disons d'ici 2020, notamment à Lyon et Villeurbanne ;

- la hausse des besoins dans le social, en particulier sur les personnes âgées ou handicapées, qui va s'accroître du fait des moindres services qui seront rendus dans ce domaine par les Départements alentours –nous y reviendrons plus tard– ;

- enfin, la bonne gestion de notre collectivité par le passé, nos efforts constants depuis plusieurs mandats consécutifs pour alléger la dépense publique et réduire la dette rendent maintenant plus difficiles de nouvelles coupes budgétaires.

Sur ce point, le conventionnement d'ici 2020, avec le Préfet, sera essentiel et notre groupe restera vigilant quant à son contenu. Le groupe Lyon Métropole gauche solidaires souhaite vivement que notre Métropole demande à bénéficier de la modulation d'au moins 0,45 %.

Nous notons aussi que ces évolutions insufflées par la loi de programmation portent uniquement sur le budget principal et non sur les budgets secondaires qui sont, comme chacun sait, en pleine expansion et nécessitent notre soutien.

Nous avons évoqué les domaines social et ressources humaines, faisons ici un arrêt sur image pour aller plus en détail : nous apprécions particulièrement que la dynamique de notre Métropole permette une hausse de nos dépenses sociales alors même que nombre de Départements, du fait du cadre général contraint, ont les plus grandes difficultés à les assumer ; avec ces 20 M€ supplémentaires, nous sommes en capacité de coller encore un peu plus près des besoins en termes de frais de séjours dans les établissements pour personnes âgées ou handicapées. Nous assurerons ainsi notre fonctionnement de près de 500 places supplémentaires pour les personnes âgées et 250 places supplémentaires pour les personnes handicapées d'ici à 2020. Nous augmenterons le taux directeur de ces établissements et des services d'aide à domicile d'au moins 0,7 %, quand nombre de Départements vont être obligés de le faire stagner, voire régresser.

Notre groupe s'en félicite évidemment mais reste vigilant, avec en mémoire la grève qui sera suivie par tous les syndicats des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) le 30 janvier –unanimité inconnue jusqu'alors– pour alerter sur les manques cruels de personnels et leur revalorisation nécessaire, comme souligné dans le récent rapport de la Députée En marche, madame Iborra.

Ceux et celles d'entre nous ayant des personnes de leur famille ou amis en EPHAD savent bien ce que cette situation veut dire : d'une part, une surcharge à la fois financière et en temps passé dévolu aux familles et aux aidants et, d'autre part, à des aberrations de suivi médical du fait d'une certaine lenteur de prise de décision, faute de personnel. Citons par exemple, en période de congés, les patients obligés d'attendre des jours pour sortir de leur isolement en cas de grippe, même quand la grippe est terminée pour eux. Or, vous le savez certainement, manquer d'exercice ou de vie sociale pour des personnes déjà diminuées est préjudiciable pour l'évolution de leur santé et pour leur espérance de vie.

Notre soutien financier dans ces secteurs doit donc perdurer comme celui de l'Agence régionale de la santé et de l'Etat.

Le Revenu de solidarité active se stabilise pour l'instant mais restons en vigilance car ce domaine est fluctuant et obligatoire et nous devons veiller à ce que tous les bénéficiaires potentiels soient reconnus. Dans cette optique, soulignons que la belle évolution des points d'accueil des Maisons de la Métropole en collaboration avec les Centres communaux d'action sociale nous apportera d'ailleurs probablement de nouvelles demandes.

En ce qui concerne les ressources humaines, le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations est très intéressant et porte les efforts de notre collectivité en direction de ces personnels. En effet, répondre aux besoins des citoyens et aux attentes de nos personnels est fondamental. Nous rappelons aussi les efforts à poursuivre sur les questions de déroulement de carrière et pour l'égalité des rémunérations entre les femmes et les hommes de notre collectivité.

Nous souhaiterions, comme nous l'avons dit en commission Finances, institutions, ressources et organisation territoriale, que les dépenses de ressources humaines puissent être réparties sur les différentes lignes budgétaires afin d'avoir une vue complète, par domaine, des dépenses de fonctionnement. Ce devrait être possible puisque c'était le cas précédemment au Grand Lyon.

Nous voterons cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère MICHONNEAU : Merci, monsieur le Président. Le budget primitif qui nous est présenté est le reflet de la santé financière très encourageante de la Métropole de Lyon, dans un contexte certes caractérisé par une reprise économique mais aussi par la baisse constante des dotations de l'État qui ne représentent plus que 460 M€, même si ce plancher devrait avoir atteint ses limites conformément à la loi de finances pour 2018. Aussi, à l'instar des années précédentes, nous tenions à saluer monsieur le Vice-Président Richard Brumm pour sa clairvoyance et le travail des services qui œuvrent à ses côtés.

Au moment d'adopter ce budget primitif, trois éléments doivent être soulignés, nous semble-t-il.

D'abord, la méthode d'élaboration de cette délibération budgétaire. Notre groupe vous remercie, monsieur le Président, d'avoir consulté les groupes politiques lors de la préparation de la délibération. Cette méthode nous semble positive et nous fondons l'espoir qu'elle sera suivie d'autres initiatives de ce genre, dans un souci de concertation et de cohérence.

Le second élément tient au sérieux de la gestion financière, qui se situe dans la continuité des exercices précédents. Du point de vue des grands équilibres budgétaires, les indicateurs sont, dans l'ensemble, tous au vert : maîtrise des dépenses de fonctionnement, maintien des taux de la fiscalité, réduction de l'encours et du taux moyen de la dette, augmentation sensible de l'autofinancement à hauteur de 234 M€. Cette forte capacité d'autofinancement n'est évidemment pas une fin en soi. C'est en utilisant de manière adéquate nos ressources propres, c'est-à-dire en soutenant l'investissement, que nous rendrons possible une dynamique économique aboutissant à une redistribution plus importante et plus juste encore des recettes fiscales de notre Métropole. Nous vous encourageons à poursuivre vos actions en ce sens.

Le troisième élément, justement, concerne la redistribution et la ventilation de nos ressources. Le groupe des radicaux de gauche ne peut qu'approuver l'augmentation importante des dépenses sociales. Avec 23 M€ supplémentaires affectés aux politiques de l'enfance, du handicap et du logement, ce budget primitif permet une redistribution acceptable de nos ressources à destination des plus fragiles et de ceux qui en ont le plus besoin. Il s'agit d'un choix juste à nos yeux, que nous soutenons. Ainsi, les ressources supplémentaires semblent ventilées de manière satisfaisante, même si nous continuons de regretter les options qui ont été retenues en ce qui concerne les moyens accordés aux groupes politiques.

Mais, là encore, cette ventilation plus solidaire peut se révéler plus vertueuse encore. Des efforts peuvent encore être accomplis pour permettre une utilisation optimale de ces ressources. Par exemple, en matière d'insertion et d'emploi avec l'allocation RSA : le montant de cette allocation est certes hors de la compétence de notre Métropole mais il est possible –et il nous semble crucial– de lutter contre le phénomène de non-recours aux droits, qui concerne les catégories les plus vulnérables de la population, comme les ménages à faibles revenus ou les personnes sans domicile, qui souvent ignorent qu'elles peuvent être domiciliées auprès d'un CCAS. Des efforts, à notre échelle, sont possibles pour améliorer l'efficacité locale de ce dispositif national.

Enfin, nous nous réjouissons des investissements conséquents dans le domaine des mobilités. Les projets de développement des transports en commun notamment contribuent à transformer notre Métropole, la rendant plus accessible. Ainsi en est-il de la mise en service, d'ici 2019, de la ligne T6 du tramway mais aussi du développement de la ligne C3 de trolleybus dont les travaux avancent à grand pas. Outre les transports en commun, les travaux permanents d'aménagement des voiries facilitent toujours plus la vie en zone urbaine.

Pour toutes ces raisons, le groupe Parti radical de gauche votera en faveur de ce budget primitif 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais souligner en préambule que ce budget primitif 2018 s'inscrit dans un contexte national bien particulier : premier budget des collectivités sous la présidence Macron, de nombreux changements vers une forme de centralisation apparaissent dans les relations entre l'État et les collectivités puisque la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 prévoit une contractualisation sur trois ans portant sur une limitation des dépenses de fonctionnement assujettie à l'évolution de la population, au revenu par habitant et aux dépenses passées de fonctionnement et, par ailleurs, vise aussi à encadrer l'endettement des collectivités, ce que nous trouvons être une curieuse conception de la libre administration des collectivités.

Pour en venir à notre budget, je salue la démarche de transparence conduite par monsieur Brumm et encore une fois, le travail réalisé par les services financiers et leur rigueur de gestion dans ce contexte de fortes contraintes.

Cela nous permet non seulement de maintenir un haut niveau d'investissements nécessaires au bien-être social et environnemental de nos concitoyens mais aussi de conserver et de bénéficier d'un développement et d'une attractivité que nombre de collectivités et de régions nous envient, et ce tout en préservant nos perspectives d'avenir.

Du point de vue des élus d'Europe Ecologie-Les Verts, ce qui caractérise le plus ce propos est la gestion de notre endettement. Nous pouvons nous rappeler qu'il y a encore quelques mois, les débats étaient nourris, voire passionnés à défaut d'être passionnants, et des choix difficiles ont été faits. Cela aurait pu être un pari risqué mais force est de constater, en ce début d'année 2018, que le taux moyen de notre dette baisse de 0,2 point, ce qui nous permet de dégager un gain de 4 M€, que notre capacité de désendettement est de 4 ans et 6 mois et que 100 % de notre encours est sécurisé.

Par ailleurs, avec la contrainte de 1,2 % de hausse de nos dépenses de fonctionnement et nos prévisions de recettes en hausse de 2,1 %, cela nous permet de dégager une épargne de 18,8 M€. Même si cela est inférieur à 2017, nous jugeons cela satisfaisant, notamment parce que nos recettes fiscales traduisent une véritable dynamique d'activités pour les entreprises, les familles et les touristes et nous permettent d'absorber nos dépenses.

Quoiqu'il en soit, ces contraintes de dépenses de fonctionnement doivent nous conduire à davantage nous interroger sur la pertinence des investissements susceptibles de générer d'importantes dépenses de fonctionnement ou entraînant, par ricochet, d'autres investissements. Je pense tout particulièrement à l'Anneau des sciences qui va générer des flux de voitures et de camions importants et, par voie de conséquence, des investissements pour protéger une faune et une flore agressées et pour protéger le voisinage contre le bruit, sujet dont nous parlerons lors de ce Conseil.

On peut également s'interroger sur l'efficacité des contributions versées à des associations pour le développement de la Métropole. Je pense en particulier à ces groupements d'entreprises qui permettent à certains grands groupes industriels de réfléchir à leur communication et à leur notoriété sans apporter la moindre évolution visible en termes d'emploi.

Pour les élus d'Europe Ecologie-Les Verts, la politique d'investissement et nos choix de dépenses de fonctionnement doivent favoriser le développement d'actions en matière de solidarité, de préservation de nos ressources naturelles, de la faune et de la flore, de repenser globalement nos politiques de mobilité, de développer une économie économe en gaspillage et en déchets et, enfin, de promouvoir du logement digne dans des bâtiments qui ne seraient plus des passoires thermiques.

À cet égard, nous saluons les avancées ou le maintien de politiques environnementales pour 2018.

Tout d'abord, sur notre politique en matière d'économie circulaire, soulevée à plusieurs reprises, pour :

- premièrement, consommer moins de ressources non renouvelables et moins exploiter nos territoires, par exemple avec le retour à la terre de nos bio-déchets ;
- deuxièmement, créer des emplois locaux utiles, par exemple les donneries. Pour Europe Ecologie-Les Verts, c'est une démarche transversale, en cohérence avec le plan climat.

C'est essentiel à au moins deux égards :

- premièrement, éviter à moyen terme (horizon 2024) des investissements locaux conséquents dans des infrastructures "aspirateur à déchets" tels que des incinérateurs ;
- deuxièmement, accompagner les acteurs de la transition à répondre aux besoins de tous, en intégrant les incontournables évolutions dues aux dérèglements climatiques et à la raréfaction de certains matériaux. Par exemple, l'accès à l'eau pour toutes les activités économiques, y compris l'agriculture et le BTP, mais aussi l'accès aux terres rares si précieuses pour une bonne partie de l'économie du numérique.

En second lieu, notre politique en matière d'éco-rénovation, amorcée il y a plus de deux ans, répond parfaitement à un besoin croissant de nos concitoyens, avec plus de 3 000 logements financés à ce jour, dont 2 300 en copropriété et près de 1 000 chez des bailleurs sociaux ; rappelons que ces derniers ont déposé en fin d'année 2017 des dossiers pour plus de 1 000 autres logements. Il serait probablement intéressant de revoir à la hausse nos ambitions d'ici la fin du mandat. À ce titre, nous avons bien noté, lors des échanges préparatoires sur le budget, que l'éco-rénovation des bâtiments publics de la Métropole –j'y intègre les collèges et les bureaux– serait prochainement à l'ordre du jour, ce qui nous permettra sans nul doute d'économiser sur nos dépenses d'énergie.

Notre politique axée sur le développement durable : les engagements que nous avons pris pour le plan climat sont maintenus en matière d'atténuation et d'adaptation, le schéma directeur des énergies, l'éducation à l'environnement et, dans le cadre de notre politique agricole, le futur lancement d'un projet alimentaire territorial.

Enfin, notre politique en matière de mobilités des biens et des personnes. Si nous apprécions le 1,3 M€ pour les mobilités actives, nous avons toutefois un regret. En effet, alors que le plan de déplacements urbains (PDU) fixe des objectifs ambitieux pour faciliter les déplacements, pour mieux assurer le droit à la mobilité pour tous les Grand Lyonnais et, au-delà, pour ceux qui viennent travailler dans notre Métropole et participer à son développement économique, nous regrettons que la baisse de 6 % de notre dotation au SYTRAL soit réitérée.

Un seul exemple : le budget "petits aménagements de voirie" a été réduit de moitié. On est passé de 6 à 3 M€, de sorte qu'il n'y a plus de budget pour l'aménagement de couloirs de bus alors que ces aménagements de "corridors bus" sont un axe fort du PDU.

Pour conclure mon intervention et non le regard critique des élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés sur nos orientations budgétaires, je ne peux pas éviter d'évoquer deux budgets pour lesquels nous serons attentifs d'ici la fin de notre mandat :

- d'une part, nos dépenses sociales. La population augmentant, il nous faudra très probablement revoir quantitativement et qualitativement nos engagements dans le cadre de nos politiques à destination de la compensation du handicap, du vieillissement et de la protection maternelle et infantile ;

- d'autre part, notre politique en matière de ressources humaines qui doit intégrer des objectifs de qualité de vie au travail pour réduire, en particulier, le niveau d'absentéisme élevé que nous connaissons aujourd'hui, alors que nous aurons besoin de tous nos agents pour mener à bien tous les enjeux que nous nous sommes fixés. Dans ce cadre, nous saluons les évolutions professionnelles présentées en commission finances, qui s'inscrivent dans une démarche de parcours professionnel et de carrière.

Les élus écologistes voteront bien entendu ce budget.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Artigny. Sept minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, en préambule de mon intervention, je souhaite vous remercier pour le temps d'échange que les élus UDI ont eu avec vous ainsi qu'avec le Vice-Président aux finances et la direction des finances autour des problématiques budgétaires de la Métropole. Cet échange très libre que vous avez proposé à l'ensemble des groupes politiques illustre un changement dans la gouvernance.

Changement que nous notons également au niveau des vœux de la Métropole : les élus UDI sont satisfaits de votre décision de ne plus transformer l'Hôtel de la Métropole en salle de spectacle à l'occasion des vœux mais de privilégier la proximité en participant vous-même aux cérémonies des vœux des communes et d'arrondissements de la Métropole.

Revenons au budget. Le contexte national dans lequel ce budget a été préparé est inquiétant pour ceux qui sont attachés à la décentralisation et à la proximité. J'avais eu l'occasion de détailler nos inquiétudes lors du débat d'orientations budgétaires, je n'y reviendrai pas.

Oui, nous sommes dans une phase de recentralisation. La liberté d'administration des collectivités locales risque de devenir un vague souvenir. Oui, la tutelle de l'Etat va être de plus en plus pesante et présente –comme l'a d'ailleurs présenté Richard Brumm en introduction– et ce cadre purement financier imposé par l'Etat va aboutir à l'impossibilité pour les collectivités de moderniser ou d'offrir de nouveaux services aux habitants et aux acteurs de leur territoire. Cette forte ingérence est d'autant moins acceptable que ces mêmes collectivités locales présentent chaque année un budget équilibré et sans déficit, contrairement à celui de l'Etat.

Monsieur le Président, le budget prévisionnel que vous nous présentez aujourd'hui est sérieux et présente de bons ratios financiers. Les élus UDI reconnaissent bien volontiers la qualité du travail fourni par le Vice-Président en charge des finances et, plus largement, par l'ensemble des services financiers de la Métropole de Lyon. La gestion financière de notre collectivité est optimisée et satisfaisante dans le contexte actuel.

Les dépenses de fonctionnement insertion/solidarité/habitat montrent une croissance importante qui devrait se prolonger dans les années à venir. Pour 2018, c'est globalement une hausse de 3 % pour atteindre un budget de 737 M€. Les dépenses sociales représentent donc 31 % des dépenses de fonctionnement de la Métropole de Lyon. Le financement des dépenses sociales, notamment pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour les personnes âgées, est un défi majeur que nous aurons à affronter encore plus dans les années à venir ;

cela a été dit précédemment. C'est aussi un des intérêts de la fusion de la Communauté urbaine et du Département : financer la hausse des dépenses sociales sans avoir recours à la hausse de la fiscalité.

Ce sérieux est également attesté par le respect de votre engagement à maintenir la stabilité de la masse salariale, hors mesures exogènes et hors créations de postes financés par ailleurs. Nous sommes conscients de la difficulté de tenir cet engagement, et ceci particulièrement sans modification de l'organisation de la Métropole ; nous aurons l'occasion d'en reparler tout à l'heure.

Cependant, le budget d'une collectivité locale n'est pas seulement un acte financier, c'est également le reflet de choix politiques et de gouvernance. À ce niveau, les élus UDI ont des désaccords qui perdurent, même si certains de ces choix sont le fait de votre prédécesseur. Je vais citer cinq principaux points de désaccord.

Premièrement, la faible mutualisation entre les 59 Communes et la Métropole. Notre collectivité compte près de 8 900 agents mais ne comptabilise que deux services communs et deux services mutualisés avec les Communes. Reconnaissez que c'est peu, très peu. À titre de comparaison, la Métropole de Bordeaux a déjà mutualisé ses services avec ceux de 18 Communes sur les 27 Communes constituant la Métropole de Bordeaux.

Pour les élus UDI, la mutualisation a pour objectif d'améliorer la qualité du service rendu tout en améliorant les conditions de travail des agents. Ces améliorations sont d'autant plus indispensables dans des secteurs où on sait qu'on aura de plus en plus de dépenses de fonctionnement dans les années à venir ; je pense notamment au secteur social et au secteur de la dépendance. Mais une mutualisation plus efficiente permet aussi des économies. On est bien donc là dans une démarche gagnant-gagnant.

Deuxième point de désaccord, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la fameuse TEOM. Nous tenons d'ailleurs à saluer le travail d'analyse des adhérents bénévoles de CANOL. Nous avons entendu les éléments de réponse de Thierry Philip ainsi que ceux cités par Richard Brumm il y a quelques minutes mais, sur ce dossier, le précédent Président a, au minimum, fait preuve de légèreté.

Depuis des années, les élus UDI demandent un budget annexe qui aurait le mérite de la transparence. Depuis des années, nous demandons également le passage de la TEOM à la REOM, le passage de la taxe à la redevance incitative, une redevance beaucoup plus responsable en termes de développement durable car -comme l'a rappelé Richard Brumm tout à l'heure dans sa présentation- le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit ou celui qui est recyclé. Une étude a semble-t-il été conduite par la Métropole mais, malgré plusieurs demandes, nous n'avons pas réussi en avoir une communication. Monsieur le Président, pouvez-vous nous confirmer l'existence de cette étude ? Si oui, pouvez-vous nous en adresser une copie ?

Troisième point de désaccord, la nouvelle baisse de 3 % de la subvention de la Métropole au SYTRAL. La mobilité est une priorité pour chaque Métropolitain et pour chaque acteur économique. C'est indéniablement un facteur d'attractivité économique, d'équité sociale et, enfin, de santé publique pour lutter contre la pollution de l'air. Cette baisse n'est donc pas justifiable, même si elle a été enclenchée il y a déjà deux ou trois ans.

En restant sur le thème de la pollution de l'air et de la mobilité, nous soutenons votre décision, monsieur le Président, de mettre en place des zones à faibles émissions. C'est une véritable avancée pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire. Cependant, nous sommes étonnés que les infrastructures routières absorbent, dans la continuité du budget 2017, 30 % du budget de fonctionnement et 75 % du budget d'investissement de la politique mobilité de la Métropole de Lyon.

Pour finir, nous regrettons le peu d'ambition de la phase 1 du projet de déclassement de l'axe autoroutier A6/A7. Sur un tel projet d'aménagement du territoire, d'amélioration du cadre de vie et de la qualité de l'air, il faut avancer, à notre sens, plus rapidement. Pour cela -nous l'avons déjà évoqué-, il était nécessaire de remettre à plat la PPI de la Métropole et le plan de mandat du SYTRAL. Nous regrettons que ces deux chantiers n'aient pas été ouverts cet automne car, sans cela, le déclassement de l'A6/A7 ne sera malheureusement que cosmétique jusqu'en 2025.

Monsieur le Président, même si j'exprime une satisfaction pour ce budget primitif 2018, nous avons des désaccords politiques qui expliquent que les élus UDI voteront contre le budget 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président et chers collègues, puisque nous sommes en période de vœux, souhaitons que l'année 2018 voie se confirmer les signaux positifs avec une hausse du niveau de l'emploi de + 2,1 % dans le Rhône contre 1,2 % au niveau national, une progression de + 60 M€ de nos recettes fiscales et, pour la première fois depuis cinq ans, des dotations de l'Etat qui ne baissent pas.

Ces indicateurs favorables, liés à un contexte de sortie de crise, ne doivent cependant pas nous faire fléchir. La contrainte qui pèse sur nos finances est toujours présente et restera très forte dans les années à venir avec désormais la mise en œuvre d'une contractualisation, qui se veut vertueuse, avec l'Etat au regard de l'évolution des dépenses des grandes collectivités.

Nous devons poursuivre avec détermination nos efforts continus en matière de rationalisation budgétaire, avec une stabilisation de la masse salariale et de nos charges générales et une baisse des subventions et participations.

Alors oui, en ce qui concerne le SYTRAL, la subvention baisse de 3 % mais cette baisse a été programmée sur le mandat et a été instruite et contractualisée dans le cadre de nos statuts jusqu'en 2020. Pour autant, le SYTRAL conserve sa capacité d'investissement permettant d'assurer et de développer notre offre de transports. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de travailler ensemble sur ce vaste sujet des déplacements qui nous mobilise tous.

Ainsi bâti, notre budget permettra à la Métropole de continuer à relever le double défi qui consiste à assumer ses nombreuses compétences, notamment sociales, dans de bonnes conditions et à préserver un niveau d'autofinancement suffisant pour alimenter un programme d'investissement ambitieux au service du développement de notre territoire.

Notre capacité à dégager des marges de manœuvre nouvelles nous permettra d'entrer dans une phase plus intense de réalisation de notre programmation pluriannuelle pour la seconde partie du mandat en portant, l'année prochaine, les crédits de paiement à 650 M€ contre 532 M€ pour l'année 2017.

Agir au quotidien dans nos différents champs de compétences, c'est en particulier décliner à travers des mesures concrètes les grands schémas sectoriels que nous avons adoptés, parmi lesquels le schéma de développement économique qui vise à renforcer notre compétitivité, notre rayonnement et notre attractivité, synonymes pour nous de création d'emplois.

Dans ce cadre, nous soutenons toujours fortement une politique ambitieuse, renouvelée, d'accompagnement et de développement de l'entrepreneuriat, à travers la création d'une nouvelle plateforme numérique de services, Métropole des entrepreneurs, adossée à la réalisation de trois pôles entrepreneuriaux en cours de réalisation actuellement à Neuville sur Saône, à Givors, à la Duchère, à hauteur de 9,2 M€. Nous sommes également fortement mobilisés sur l'industrie, notamment l'industrie du futur, qui nous permettra de maintenir un socle industriel, notre socle industriel, en lui donnant les moyens d'évoluer et de se structurer. C'est de cette manière que nous maintiendrons sur notre territoire une base industrielle solide, créatrice d'emplois. Nous avons d'ailleurs accueilli à Lyon, la semaine dernière, la troisième édition du Congrès des entreprises du futur qui fut un véritable succès, démontrant à la fois la dynamique d'un territoire et les attentes fortes des acteurs économiques.

Par ailleurs, nous poursuivons l'investissement au service du rayonnement de notre agglomération, notamment dans le cadre de la Cité internationale de la gastronomie. À l'heure où le monde de la gastronomie est en deuil avec le décès de Paul Bocuse auquel nous avons rendu hommage, nous souhaitons plus que jamais la faire rayonner et faire rayonner notre patrimoine gastronomique qui a vu naître dans notre région l'un de ses plus illustres ambassadeurs. Le souvenir de monsieur Paul inscrit sur une fresque peinte, mise en lumière en face des Halles qui portent son nom, nous le rappellera à jamais.

En conclusion, chers collègues, nous devons, pour conserver une dynamique qui n'est jamais acquise :

- poursuivre bien sûr l'optimisation de nos recettes car, comme le montrent les projections budgétaires, c'est bien le dynamisme de notre territoire en matière démographique et d'implantation d'entreprises qui assure une progression solide de nos ressources financières et de la création d'emplois générés ;
- poursuivre également la mise en œuvre du chantier marges de manœuvre pour conserver une situation saine, nous permettant d'assurer nos politiques publiques et d'investir sur nos territoires ;
- enfin, poursuivre l'amélioration de l'efficacité de nos politiques publiques en assurant une évaluation systématique et permanente de nos propres actions.

Bien évidemment, les élus de notre groupe approuveront ce budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller GENIN : Merci, monsieur le Président. J'aurai tout d'abord tendance à dire que les années se suivent et se ressemblent, même si malheureusement, cette année, de nombreuses décisions gouvernementales aggravent encore la situation des collectivités locales, comme d'ailleurs la situation de la grande majorité des citoyens.

Je ne vais pas plus développer mais juste faire quelques observations ou quelques rappels que nous avons déjà faits, que ce soit à l'occasion du débat d'orientations budgétaires comme à l'occasion de tous les débats budgétaires que nous avons eus ces derniers temps.

Un petit retour néanmoins sur le débat d'orientations budgétaires : nous avons entendu à l'occasion de ce débat, avec une certaine surprise, les propos de la Présidente du groupe des élus socialistes et des élus de la République en marche qui déclarait qu'enfin, avec ce Gouvernement et contrairement à ce qui se passait auparavant, les collectivités territoriales ne verraient pas leurs dotations baisser.

Certes, une partie de ces propos est vraie puisque, lors du quinquennat précédent, c'était moins 11 milliards d'euros pour les dotations de l'Etat versées aux collectivités territoriales, c'était –disions-nous à l'époque– du jamais vu. Cela dit, madame la Présidente, si vous étiez déjà Présidente du groupe Socialistes –pas encore en marche certes–, vous souteniez déjà le Gouvernement en place, comme vous d'ailleurs, monsieur le Président de la Métropole, comme le Président de la Métropole de l'époque.

De plus, quelle mauvaise foi, madame la Députée, puisque les concours financiers de l'Etat sont bel et bien annoncés en baisse, aujourd'hui et pour les années qui viennent ; et il faut bien regarder à terme, sur le quinquennat : le Président de la République a ainsi annoncé non pas - 10 milliards –cela c'était Emmanuel Macron alors candidat qui l'annonçait–, non pas - 11 milliards –cela c'était à l'époque précédente– mais - 13 milliards –record malheureusement battu !– de l'Etat aux collectivités locales d'ici la fin de ce quinquennat. Il l'a annoncé et, d'ailleurs, il a annoncé que, pour 2019, ce serait moins 3,8 milliards.

Ajoutons à cela d'autres coûts qui fragilisent encore et dès cette année les politiques locales –je ne ferai pas une longue énumération– : la suppression de nombreux emplois aidés, la baisse de 11 % du budget politique de la ville, la baisse du budget national du logement, etc.

La méthode gouvernementale –certains en ont parlé– en direction des collectivités est presque inédite et particulièrement inquiétante. Afin de procéder à ces baisses budgétaires prévues et annoncées, l'exécutif inaugure une politique dite "contractuelle" –et on peut mettre je ne sais pas combien de guillemets à ce terme "contractuelle"– avec les 319 collectivités les plus importantes avec la loi de programmation des finances publiques.

On annonce ainsi un nouveau système de bonus-malus, une sorte de politique de la carotte et du bâton mais avec beaucoup plus de bâton et très peu de carotte. Ainsi, les collectivités locales devraient décider d'elles-mêmes –pas sous la contrainte mais d'elles-mêmes– des coupes dites "volontaires" dans leurs dépenses de fonctionnement, l'évolution des dépenses devant se monter à + 1,2 % et, à défaut, la sanction financière sera encore plus forte de la part de l'Etat.

+ 1,2 % c'est l'évolution de notre budget de fonctionnement avec, comme ligne de conduite, des mesures que nous ne pouvons partager comme la volonté réaffirmée de votre exécutif –monsieur le Vice-Président l'a redit tout à l'heure– de personnel à évolution zéro –je ne sais plus quelle est l'appellation retenue– qui se traduira d'ailleurs, en 2018, par 35 nouvelles suppressions de postes de catégorie C. On va bien sûr nous répondre qu'il ne s'agit pas de licenciements, ce qui est vrai, mais il y a bien les suppressions de ces postes dans le cadre d'emplois.

Alors que les besoins tant exprimés par les personnels de la Métropole et leurs organisations syndicales que par les habitants qui souhaitent, par exemple, encore plus d'actions de proximité dans tous les domaines (propreté, voirie, éclairage, transports en commun, etc.), satisfaire ces revendications et besoins nécessiterait de renforcer et d'accroître les actions publiques et le service public afin d'assurer un développement social et solidaire pour l'ensemble du territoire et une agglomération plus équilibrée.

Vous ne faites pas ce choix, nous ne partageons pas les choix que vous faites, nous le regrettons, monsieur le Président. Mais rappelons que vous êtes finalement dans le droit-fil de votre soutien –et vous avez le droit– au Gouvernement Macron-Philippe-Collomb. Pas étonnant qu'un journal ait titré que Lyon, c'était Macron city, même si je reconnais que vous avez effectivement auparavant déjà initié de telles politiques que nous regrettons. Monsieur le Vice-Président, beaucoup vous ont remercié des rencontres que nous avons eues, moi aussi, mais vous ne nous avez pas convaincus nous non plus –mais nous le savions auparavant–.

Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains, comme les années précédentes, s'abstiendra sur votre budget 2018.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, je me joins aux remerciements qui ont été énoncés par beaucoup. C'est vrai que nous y avons été sensibles.

Je voudrais d'abord revenir sur les propos initiaux du rapporteur –et de quelques-uns d'entre vous– pour dire qu'effectivement, le budget primitif 2018 est marqué par la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques. Il l'a dit assez longuement dans son propos initial. Cette loi, qui est maintenant votée, inscrit un objectif national d'évolution des dépenses des collectivités locales –en tout cas pour les plus grandes– et a fixé pour 2018 un taux pivot de 1,2 %. Cette modulation sera un des aspects de la négociation d'un contrat avec l'Etat ou de son représentant. Il rappelle tout de même que ce contrat, dont on ne connaît à ce jour ni les modalités de discussion ni le calendrier, alors que les budgets primitifs des collectivités concernées sont quasiment tous votés –cela va être le cas, ce soir, avec la nôtre– pose tout de même un certain nombre de problèmes.

Je voudrais d'abord relever cette fois-ci –à la différence de ce qu'a dit le rapporteur, enfin le Vice-Président et vous-même, monsieur le Président, dans la presse ce matin– que le caractère de ce contrat est extrêmement contraignant et qu'il est également un véritable miroir aux alouettes pour les collectivités locales concernées.

Pour illustrer rapidement mon propos, je vais dire pourquoi.

Évidemment, la substitution à une baisse programmée sur cinq ans –ce qui était le cas auparavant– des dotations de l'Etat par un contrat qui intègre un objectif d'évolution des dépenses peut paraître à première vue préférable. Cependant, les capacités de modulation issues du contrat vont être très faibles voire inexistantes et, a priori, aucune ne sera mobilisable au regard de la situation de la Métropole.

Mais surtout, les principes mis en œuvre aboutissent à demander aux collectivités de diminuer leur recours à l'endettement, d'augmenter leur autofinancement, de manière à permettre notamment à l'Etat de continuer à recourir à l'endettement pour ses propres dépenses. Cela dans la négation volontaire de l'impact de ce processus sur l'investissement public et, plus généralement, sur les services publics locaux notamment qui vont devoir continuer à diminuer fortement leurs coûts de fonctionnement.

Pour ce qui est du caractère contraignant, le BP 2018 de la Métropole se glisse effectivement dans les objectifs fixés par loi à 1,2 %, à la fois pour les dépenses de fonctionnement dans leur ensemble mais aussi pour les dépenses de personnel. Je voudrais souligner tout de même que le respect de cet objectif ne sera véritablement analysé et mesuré qu'au moment du compte administratif et que c'est une véritable gageure.

Petit retour en arrière : aucune année, sur les six derniers exercices, n'a vu se réaliser un tel objectif de 1,2%. Il a été au plus fort à 2,9 % en 2012, au plus faible à 1,8 % en 2016 ; les dépenses de fonctionnement ont enregistré une hausse de 6 % au CA 2016 par rapport au CA 2015. On apprécie ainsi l'enjeu que cela représente, au regard des dépenses sociales particulièrement mais aussi du nécessaire redéploiement des effectifs de travailleurs sociaux, au regard cette fois des besoins des différents territoires métropolitains.

Cela va devoir se faire alors que l'augmentation des recettes de fonctionnement de la Métropole est envisagée à hauteur de 2,1 % sans évolution des taux de fiscalité. La conséquence, c'est évidemment une augmentation du taux d'autofinancement à plus de 11 %. Une telle hausse de l'autofinancement n'est jamais négative : cela fera de l'emprunt en moins. Mais cela interroge aussi sur la capacité de la Métropole à continuer à être l'outil de développement, de requalification et de valorisation du territoire qu'elle a vocation à être pour les Communes.

Un mot sur les choix en matière d'investissement pour 2018 : le rythme de mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements ne s'accélère pas –c'est un constat– : 580 M€ d'autorisations de programme nouvelles en 2017, 565 M€ en 2018 (- 15,1 M€, soit -2,6 %). En revanche, on peut relever que sont prévus plus de crédits de paiement : 650 M€ contre 521 M€ en 2017.

Quelle interprétation faut-il donner à ces évolutions ? Les opérations lancées se mettent certes en œuvre mais cela pointe aussi les difficultés du lancement de nouvelles opérations.

Ce sujet est important et demanderait à être rendu plus visible : il faut une image de la mise en œuvre de la PPI qui ne soit pas globale, sur un nombre d'opérations, mais qui soit financière, c'est-à-dire qui indique les crédits réellement consommés et aussi –je joins ma voix à ce qui a été dit souvent– territorialisée. Il faut donc –et sur cela, monsieur le Président, dans les discussions que nous avons pu avoir, nous sommes en parfait accord– un processus de décision au niveau des opérations d'investissement qui s'assouplisse.

À travers les opérations d'investissement, la Métropole ne doit pas jouer un jeu en solo voulant assumer sans partage sa fonction de maîtrise d'ouvrage. Au contraire, il faut construire des processus décisionnels qui délèguent aux élus communaux, dans un cadre communautaire, une mise en œuvre des opérations conjointement entre la Métropole et les villes ; cela au moins pour les opérations d'aménagement et celles relevant de la voirie. C'est la seule façon d'éviter les aller-retour, les expertises et contre-expertises, les insatisfactions au bout du compte de part et d'autre. Nous devons tous, élus communaux et élus métropolitains, être considérés comme responsables de la mise en œuvre de cette PPI. Elle fait d'ailleurs souvent jouer une complémentarité entre les finances communales et métropolitaines, entre les compétences des Villes et de la Métropole.

Pour ce qui est du cas particulier du logement –madame Panassier l'a évoqué–, le budget est en stagnation, voire en légère baisse, pour les dépenses consacrées au logement social. Sans revenir trop longtemps sur ce sujet, la faiblesse de ce budget dans le cadre actuel, qui a vu des critiques fortes et très largement partagées –y compris par vous, monsieur le Président, dans une lettre que vous avez adressée au Premier Ministre–, nous interroge tout de même dans les années à venir sur la capacité à accompagner un développement, pourtant voulu depuis de nombreuses années par la Métropole, dans le domaine du logement social.

Je voudrais aborder encore une autre question, celle du pacte financier entre les Communes et la Métropole. Au regard des contraintes sur le financement des collectivités, il y a nécessité d'inscrire dans la durée les relations financières entre les Communes et la Métropole ; je le répète, nous sommes quelques-uns à le répéter depuis la création de la Métropole. Osons aborder collectivement ce sujet.

Plusieurs éléments évoluent ou vont évoluer :

- l'impact des décisions de la CLERCT sur l'attribution de compensation,
- l'évolution de la dotation métropolitaine de solidarité,
- l'évolution de certaines recettes, comme les taxes d'aménagement ou la taxe consommation finale d'électricité.

Des questions récurrentes sont devant nous. Dans ce cadre, nous pourrions par exemple aborder la question du financement du développement urbain, d'une autre répartition de la taxe d'aménagement entre la Ville et la Métropole, à différencier notamment le taux en fonction des territoires, celle aussi des péréquations liées à la politique de la ville.

Un mot –parce que nous l'avons aussi évoqué– sur le problème du stationnement, avec les nouvelles recettes issues du forfait post-stationnement : il serait assez logique que ce soit les Communes qui ont mis en place le stationnement payant sur leur territoire qui en bénéficient en priorité. Mais sur cela, je vous sais ouvert et nous pourrions en reparler.

Enfin, je voudrais terminer avec la problématique que représente toujours aujourd'hui le passage à la Métropole, même s'il est effectif depuis début 2015. Le passage à la Métropole a été justifié aussi par des économies de fonctionnement liées à la fusion de la Communauté urbaine et du Département. La question de l'évaluation de ces économies ainsi réalisées n'est jamais abordé ni jamais chiffré, même si je conçois que ce soit difficile.

Au-delà des économies, il faut s'attacher à faire comprendre l'équilibre de cette nouvelle collectivité entre les compétences issues de la Communauté urbaine et celles issues du Département. Ce nouvel équilibre doit être porteur d'une action publique plus efficace, plus globale, répondant mieux à des enjeux d'attractivité du territoire mais aussi et surtout d'amélioration de la vie quotidienne pour les habitants confrontés aux problèmes de pauvreté, aux problèmes de chômage, globalement aux problèmes de précarité.

La Métropole doit avoir un budget qui traduise le projet politique qu'elle porte et elle doit mettre en lumière comment, en tant que nouvel outil institutionnel, elle vise avant tout à répondre aux enjeux politiques de nos territoires et de notre population. À cet égard –et je terminerai sur cet exemple–, le plan métropolitain des solidarités, le plan métropolitain pour l'insertion et l'emploi sont des éléments clés de cette nouvelle approche, auxquels il faut donner aussi –ce qui n'est pas le cas véritablement aujourd'hui– une traduction budgétaire.

Voilà, monsieur le Président, j'ai presque été respectueux de mon temps de parole mais j'indique à la fin que le groupe La Métropole autrement votera ce budget.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, au nom de mes collègues du groupe Synergies, je voudrais d'abord remercier les services financiers, son directeur pour ses talents très pédagogiques, son Vice-Président qui a passé beaucoup de temps et vous-même qui êtes venu nous présenter le projet de budget. Je pense que c'est une bonne méthode et qu'il faut poursuivre et continuer.

Je rappelle que, lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons souligné la pertinence d'une présentation plus analytique et une meilleure visibilité des orientations et des priorités budgétaires. Je rappelle aussi aujourd'hui le contexte particulier avec la loi de finances qui encadre l'action des collectivités locales. Certains pourraient estimer que cela porte atteinte à la libre administration des collectivités, même si les Sages de la rue Montpensier ont estimé que finalement cela ne portait pas atteinte à la gestion de notre Métropole.

Ceci étant, limiter et imposer la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2 %, inflation comprise, cela devra être assumé et respecté. Il est sûr qu'aujourd'hui, nous n'avons pas de calendrier concernant le plan et

l'accord qui sera fait avec l'Etat et je souhaite que nous soyons informés de cette négociation. En tant que membre de la commission des finances, j'espère que nous aurons une information régulière à ce sujet.

Mais il est vrai que la bonne gestion de la Métropole, au niveau du ratio de désendettement, fait qu'aujourd'hui notre Métropole rentre tout à fait dans les clous et sa bonne gestion permettra –je l'espère– d'obtenir le bonus pour nos dépenses d'investissement de la part de l'Etat. Et cela serait une excellente nouvelle.

Au niveau des investissements, nous constatons qu'il y a une forte croissance et que les crédits de paiement sont en augmentation. Je rappelle que la section d'investissement est équilibrée et a un besoin d'emprunts un peu plus important que l'an dernier. La gestion de la dette est totalement maîtrisée ; je tiens à féliciter les services qui, au niveau de la gestion active de la dette, ont su faire en sorte que les taux d'intérêts diminuent et que l'encours de la dette soit bien régulé. Les ratios sont donc respectés.

En matière de fiscalité, il faut le rappeler, aucune hausse des taux pour la taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti et une croissance des bases qui sont aussi le reflet d'un développement économique très important de notre agglomération et nous ne pouvons que nous en réjouir ; nous le voyons à travers l'augmentation sensible des droits de mutation à titre onéreux. Il est vrai aussi que la taxe d'habitation devrait nous être remboursée à l'euro près mais, si nous voulons avoir une vision à moyen et long termes, il est indispensable que l'Etat nous précise ce qu'il envisage pour l'avenir, surtout après 2020.

C'est donc un budget équilibré, malgré les baisses des dotations et participations au redressement des comptes de l'Etat. On constate un autofinancement brut en augmentation et une épargne nette intéressante.

Le groupe Synergies-Avenir adhère bien sûr à la majorité des grandes politiques qui ont été énumérées : renforcement de la compétitivité, politique du développement de l'entrepreneuriat (Métropole des entrepreneurs) ; politique pour le rayonnement et l'attractivité (Ville intelligente, politique numérique active), insertion et emploi ; là aussi, au niveau de l'insertion, un gros effort a été fait, nous ne pouvons que nous en réjouir.

Au niveau de l'enseignement supérieur et de la recherche, il faut souligner le soutien à l'Université et à la vie étudiante avec de grosses opérations d'investissement ; je cite Neuro Campus.

En matière d'éducation, je crois que la Métropole a su relever le défi par rapport aux compétences que le Conseil général avait avec les 115 collèges dont nous avons la gestion (79 collèges publics et 36 privés) : beaucoup de restructurations, beaucoup de créations, avec un plan éducatif numérique.

Je voudrais aussi souligner combien nous avons été satisfaits de la politique en matière de culture, en particulier sur le soutien aux grands événements culturels mais aussi dans le cadre du schéma des enseignements artistiques où il convient de soutenir nos écoles de musique, nos associations et sur le soutien également aux clubs et aux comités sportifs.

Je rappellerai que le groupe Synergies s'est inquiété au niveau de l'habitat. C'est vrai qu'une grande politique du logement a été mise en place, je crois qu'elle doit se poursuivre et que les crédits nécessaires doivent être abondés.

Au niveau des dépenses sociales au sens large, nous constatons une stabilité des dépenses liées au RSA et c'est grâce, justement, à cette politique de l'insertion.

Nous avons aussi à travailler et à encourager la politique de cohésion territoriale avec le développement urbain et la politique des ZAC.

Nous insisterons aussi sur la mobilité des biens et des personnes et c'est là que, si nous sommes d'accord sur les grands choix budgétaires, le groupe Synergies-Avenir est inquiet concernant des dépenses et des crédits alloués au SYTRAL. Je le répète, nous nous sommes entretenus avec la Présidente du SYTRAL, qui est toujours très optimiste et toujours très dynamique, mais nous lui faisons remarquer que les Communes de la deuxième couronne doivent être beaucoup mieux desservies en transports en commun. Dès maintenant, il faut prévoir l'avenir et lancer des études parce qu'aujourd'hui, nous avons des parcs d'activités dans la deuxième couronne avec beaucoup de salariés qui ont besoin de transports rapides, sûrs. Nous aurons l'occasion de la redire

C'est peut-être aussi l'occasion de revoir la PPI et de la réactualiser. Idem au niveau des budgets de l'assainissement et de l'eau.

Aujourd'hui, le groupe Synergies a des propositions à faire, en particulier –et je rejoins mon collègue Bret et nous ne nous sommes pas concertés ; c'est bien beau de voter un budget, faut-il encore pouvoir le réaliser dans les meilleures conditions !–, nous souhaitons que soit activée la mise en œuvre de la PPI qui a déjà pris du retard.

La proposition que nous faisons, c'est que les Communes qui le souhaitent puissent contractualiser avec la Métropole pour gérer directement ses crédits –j'en veux pour preuve que, dans certaines Communes de la

Métropole, il y en a déjà qui ont demandé, dans le groupe Synergies– pour que des petites opérations puissent être gérées directement par la Commune car on ira beaucoup plus vite et on exécutera beaucoup plus rapidement. C'est un premier point.

Le deuxième point : une réduction des circuits de décision. Là aussi, je dirai que la Métropole est un paquebot difficile à manœuvrer, avec une certaine inertie et nous constatons certains retards. Je dis qu'il faut conventionner avec les collectivités et réduire, au sein de la Métropole, les circuits de décision. Il en va de la mise en œuvre de la PPI.

Voilà ce que je voulais dire en quelques mots.

Bien sûr, nous voterons ce budget parce que nous adhérons à ces programmes politiques mais nous sommes positifs et nous entendons bien mettre en œuvre la PPI tel que je viens de le dire. Et nous, nous sommes positifs parce que nous faisons des propositions qui seront certainement efficaces pour la Métropole.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent et, de plus, vous soulagez les Républicains et apparentés, c'est un vrai bonheur ! Sept minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller MILLET : ...

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Millet... Monsieur Millet, comme vous vous adressez à moi ou je ne sais pas à qui, si vous pouviez avoir la gentillesse de finir en me regardant aimablement comme je le fais et si vous voulez bien respecter le temps de parole des uns et des autres ; personne ne vous a interrompu, n'interrompez pas ceux qui vont prendre la parole après, ce sera un bel exercice de la démocratie. Madame Brugnera.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, je m'exprime effectivement au nom du groupe Socialistes et républicains métropolitains, n'en déplaise à monsieur Millet.

À mon tour, je tiens tout d'abord à remercier notre Vice-Président Richard Brumm et les services pour le travail réalisé dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et de ce budget primitif 2018.

Cette délibération est l'occasion pour nous de montrer la pertinence de notre modèle métropolitain. En effet, nous savons désormais qu'allier les compétences d'une Communauté urbaine, notamment ses compétences économiques, et les compétences d'un Département, notamment les compétences sociales, nous permet d'avoir un anti effet ciseau. Très concrètement, cela signifie que lorsque nos recettes fiscales augmentent d'un point grâce à l'attractivité de notre Métropole, à son développement économique, à la hausse des bases puisque nos taux d'imposition sont fixes, cela nous permet de financer une augmentation de deux points de nos dépenses sociales ; et cela c'est fondamental.

A l'heure où le modèle départemental est en difficulté, notre Métropole, par son modèle et la politique de développement économique que nous menons, parvient à faire face aux besoins de nos concitoyens les plus vulnérables. Le budget consacré à l'allocation personnalisée d'autonomie est augmenté, comme celui des frais d'hébergement pour les seniors mais aussi les budgets consacrés à la protection maternelle et infantile ou encore celui consacré aux mineurs non accompagnés. Dans ce budget, nous améliorons également la prise en charge des mutuelles pour les agents de la Métropole. Nous pouvons innover, mettre en place des expérimentations comme dans le cadre du schéma des solidarités ou encore pour le PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi).

Ainsi, notre Métropole met le développement économique au service du développement humain, et ce de façon concrète et durable. Evidemment, ce cercle vertueux est à préserver, ce qui passe par la poursuite active de notre programme de développement économique. Ce développement économique est notre meilleur atout pour garantir nos politiques sociales et pour améliorer les conditions de vie de tous. Il est important de le rappeler. Nous voyons dans les comptes de la Métropole que c'est comptablement pertinent.

Ce cercle vertueux de développement s'appuie sur une vision urbaine car il n'y a pas de développement économique et de développement social sans développement urbain.

Nous avons entendu ces dernières années des critiques nous reprochant de construire trop d'immeubles de bureaux ou de tours. Pour ma part, je me félicite que nous restions cohérents dans la recherche d'un équilibre entre un taux de vacance suffisamment faible pour garantir une rentabilité aux constructeurs et, en même temps, suffisamment important pour maintenir un prix du foncier compétitif pour les investisseurs.

C'est là une équation complexe à résoudre, une équation sur laquelle notre Métropole travaille activement, et notamment le Vice-Président Michel Le Faou, pour garantir la poursuite d'un développement urbain qui réponde à cet enjeu et à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens. Car notre Métropole gagne chaque année de nombreux habitants par le solde naturel, certes, mais aussi et surtout par l'arrivée dans notre agglomération

de nombreuses personnes venues travailler ou se former. Une Métropole innovante, une Métropole qui avance, c'est une Métropole qui suscite l'espoir et attire ainsi une nouvelle population qui participe à son tour à son dynamisme.

Pour accueillir ces nouveaux habitants dans les meilleures conditions et améliorer le cadre de vie de tous, nous poursuivons l'accomplissement de notre plan d'investissement, l'extension et l'amélioration de nos transports en commun ainsi que la réalisation des grands aménagements comme le déclassement A6/A7 ou la requalification des gares et quartiers de Perrache et Part-Dieu dont nous avons collectivement besoin.

Enfin, ce budget primitif inaugure une nouvelle logique de contractualisation pluriannuelle avec l'Etat, contractualisation qui a deux effets positifs :

- le premier est de permettre à la Métropole d'échanger avec l'Etat et non pas de subir des décisions unilatérales. Dans ce dialogue, elle pourra faire valoir les efforts budgétaires passés et sa bonne gestion historique ;

- le second est de nous donner une visibilité réelle et à trois ans de l'évolution de nos moyens pour mener nos politiques. La visibilité économique et financière est un atout pour l'investissement car elle permet de sécuriser le développement ; et cela est valable pour les collectivités territoriales comme pour les entreprises ou pour les particuliers.

Transparence, dialogue et visibilité sont des points importants qui nous permettront de poursuivre notre mandat en nous concentrant uniquement sur la volonté de mieux faire.

Car, je le rappelle, il n'y aura pas de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales cette année et, si la dotation individuelle de la Métropole diminue de 15 M€, c'est du fait de la péréquation en augmentation notamment. Il est à noter que cette péréquation bénéficiera à de nombreuses Communes de la Métropole qui perçoivent la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ou la dotation de solidarité rurale, dotations de l'Etat qui sont toutes deux en augmentation et nous nous en félicitons. Je précise également que la baisse de la taxe d'habitation sera mise en œuvre par un dégrèvement et que la recette est sécurisée.

Maintenant, toutes les collectivités territoriales dont le compte administratif dépasse les 60 M€ devront maîtriser leurs dépenses de fonctionnement dans le cadre de ce contrat. Nous le faisons déjà mais nous améliorerons encore notre suivi d'exécution budgétaire afin de nous en assurer tout au long de l'année.

Pour conclure, je rappellerai la gestion sérieuse de notre collectivité : notre endettement est maîtrisé avec une dette une nouvelle fois réduite. Notre plan marges de manœuvre se poursuit. Il nous permet aussi une hausse de notre capacité d'autofinancement. 2018 sera une année d'investissement intense et de cela aussi nous nous réjouissons.

Nous abordons donc cette année 2018 avec sérénité et détermination et nous voterons ce budget primitif avec la plus grande conviction.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. La Conférence des Présidents a retenu huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Je demanderai simplement une suspension de cinq minutes, s'il vous plaît, de manière à pouvoir projeter quelques slides, cinq en l'occurrence. Comme vous ne nous avez pas accordé cette possibilité, j'ai demandé aux personnes qui sont habilitées à le faire de distribuer auprès de nos collègues ces cinq slides de manière à ce que notre expression puisse être compréhensible. Je vous remercie de nous accorder ces cinq minutes.

M. LE PRESIDENT : Pour distribuer des documents ? Vous ne voulez pas commencer à parler en même temps ?

M. le Conseiller COCHET : Non. Le sujet est extrêmement important et cela demande beaucoup de travail en amont.

M. LE PRESIDENT : Vous pouvez les donner après.

M. le Conseiller COCHET : Une demande de suspension de séance est de droit.

M. LE PRESIDENT : Monsieur Cochet, il y a une Conférence des Présidents, moi je veux bien être aimable, je veux bien être dans la facilité et être facilitateur mais je ne veux pas non plus qu'on me prenne pour un "mou" et, comme je ne suis pas un "mou", vous m'avez demandé, il y a quelques jours, si je pouvais vous donner

l'autorisation de projeter des slides, je vous ai expliqué que ce n'était pas possible pour ne pas rallonger le débat, sinon ce ne sont pas des séances de six heures, ce sont des séances de douze heures. Chaque groupe pourrait aussi diffuser des slides de la même façon. Vous auriez pu avoir l'amabilité –la règle du jeu est assez bonne entre nous– de me demander au préalable l'autorisation de distribuer ces documents. Je vous demande de prendre la parole comme cela a été prévu et d'en rester là. Cela me paraît assez simple.

M. le Conseiller COCHET : Il n'est pas question de prendre au piège qui que ce soit. La demande de suspension est de droit. Donc je vous demande cinq minutes de suspension, s'il vous plaît, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais vous donner cinq minutes de suspension de séance mais pas pour distribuer des documents. Prenez cinq minutes de suspension de séance et vous distribuez à l'entrée. Je vous remercie.

(Suspension de séance à 14 heures 43).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de redémarrer et de rejoindre vos places.

(Reprise de la séance à 14 heures 48).

Nous écoutons le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : J'espère simplement que le quorum est là. Monsieur le Président et chers collègues, le budget primitif 2018 présente un intérêt tout particulier après les adaptations liées aux transferts de compétences et à la fixation des périmètres de nos politiques ; il se fonde sur la réalité de l'exécution des dépenses.

Je tiens d'abord à vous remercier, monsieur le Président, pour l'attention et l'écoute qui ont été les vôtres jusqu'à ce Conseil et ces instances qui viennent de se passer, ainsi que monsieur Richard Brumm, Vice-Président aux finances, et j'associe les agents de l'administration.

Au-delà de la forme que nous avons bien comprise d'exercice d'autosatisfaction qui est le vôtre, qualifié d'ailleurs de démagogique –la langue a fourché de la part de monsieur Brumm–.

Effectivement, monsieur le Président, il y a dans ce budget des points positifs qui peuvent être soulignés : une forte dynamique fiscale, une épargne brute en hausse, une dette sécurisée et quasiment sans risque.

Comme vous le voyez, on aurait presque pu faire l'article de votre budget à la place du groupe La Métropole en marche qui, finalement, s'est exprimé plusieurs fois aux travers de groupes qui sont eux-mêmes en marche.

Mais, monsieur le Président, comme nous sommes dans l'opposition, nous ne nous sommes pas contentés de vos explications. Et, s'il y a des points positifs, il y a aussi des points négatifs. Nous mettrons l'accent sur trois constats qui sont contestables car ils se basent sur vos propres chiffres : des dépenses de fonctionnement en hausse constante, une épargne nette en forte baisse, un programme d'investissement insincère.

Concernant le premier point, des dépenses de fonctionnement en hausse –c'est dommage, le slide aurait été assez visuel et intéressant–, cette hausse se constate facilement en 2018 puisque nous sommes à isopérimètre où vous utilisez le maximum autorisé par l'Etat, soit 1,2 %. Il apparaît que cette hausse n'est pas liée à la hausse des prestations sociales puisque l'APA baisse et le RSA est stable. Il y a donc un choix politique de ne pas limiter la dépense de fonctionnement.

Comment financez-vous ces hausses ? Par la fiscalité, dont la dynamique est dilapidée en charges récurrentes et, pire, sur la baisse du financement des politiques publiques ; l'aménagement du territoire perd, chers collègues Maires, 7 M€ et l'action économique, chers responsables économiques, 1 M€.

Le deuxième constat négatif est la forte baisse de l'épargne nette –là aussi le schéma eût été intéressant–. L'épargne nette se dégrade de 61,7 M€ à 18,7 M€. Je rappelle que l'épargne nette se calcule sur la base de l'épargne brute à laquelle sont retirés les remboursements de capital dû. Alors que vous vous félicitez de l'augmentation de l'épargne brute, comment expliquez-vous une telle baisse ? Car, cette année, vous intégrez un remboursement de 75 M€, à valoir pour cette année et uniquement cette année, au partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon. On comprend donc mieux votre empressement à améliorer l'épargne brute. Un peu de cosmétique comptable pour préserver l'équilibre budgétaire.

Le dernier point négatif est le programme d'investissement que nous n'hésitons pas à qualifier de "trompeur". L'investissement se finance par l'autofinancement et par l'emprunt. Or, si nous calculons vos prévisions budgétaires pour 2018, notre capacité de désendettement bondirait à 8,12 années –là aussi le slide eût été très intéressant–.

Si l'on s'en tient au seul budget principal :

- l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est de près de 1,8 milliard d'euros ;
- l'emprunt que vous prévoyez à l'article 16 du budget est de 331 M€ ;
- le remboursement d'emprunt prévu est de 215 M€ ;
- la dette progresserait de presque 116 M€, soit une variation de + 6,5 %.

Si on divise ce montant par l'épargne brute, on constate bien une capacité de désendettement de 8,12 années.

Pourtant, ce n'est pas ce que vous affichez car, comme nous l'a confirmé le Vice-Président Brumm en commission des finances –je le cite– : "Pensez-vous !" –s'est-il exclamé–."On ne fera jamais tout cela !"

Oui, vous ne le ferez jamais et c'est bien cela que l'on vous reproche. Vous ne ferez pas les emprunts car vous ne dépenserez pas la totalité des investissements de 2018 et, de plus, vous attendez les restes à réaliser de 2017 car, pour cette année passée non plus, vous n'avez pas fait tous les investissements.

C'est en cela que votre présentation est insincère. Vous inscrivez des dépenses d'investissement dont vous savez déjà aujourd'hui que vous ne les réaliserez pas. Pourquoi les inscrire alors ? Car inscrire un projet dans le budget, c'est le vendre politiquement, c'est en faire parler dans la presse et dans l'opinion, c'est faire patienter des Maires et des populations.

Monsieur le Président, votre budget est donc celui d'une gestion plan-plan. On s'enrichit en dormant, donc on dépense toujours un peu plus pour la vie courante mais en faisant attention, trop même, pour les dépenses d'avenir.

Notre groupe souhaite vous proposer un petit changement de cap. Pour adapter la deuxième Métropole de France à la situation nouvelle des finances des collectivités, revenir à l'essence même de ce que devrait être notre collectivité, c'est-à-dire créer les conditions du développement des territoires communaux au profit des habitants de la Métropole.

Pour cela nous vous proposons un ajustement mineur, certes, mais équilibré financièrement et crédible, loin de toute doctrine partisane. Deux objectifs sont à remplir : la maîtrise des dépenses de fonctionnement qui améliore mécaniquement l'autofinancement et l'augmentation des dépenses d'investissement.

Maîtriser les dépenses de fonctionnement, c'est décider d'un objectif simple : ne pas dépenser plus en 2018 qu'en 2017 tout en tenant compte des obligations légales et celles non imputables à la collectivité. Pour cela, nous vous proposons de réduire de 17 685 232 € les dépenses réelles de fonctionnement.

Votre question c'est où faire ces économies ? Je vous l'ai dit, tout simplement en décidant de vivre en 2018 sur le train de vie de 2017, année où il nous semble que la Métropole n'était pas sous-administrée. Cette baisse se traduit ainsi sur quatre postes de dépenses pour lesquels nous proposons seulement de revenir aux chiffres de 2017 :

- charges à caractère général - 5 543 593 €,
- charges de personnel et assimilés - 1 516 410 €,
- atténuation des produits - 9 508 574 €,
- charges de gestion courante - 1 116 655 €.

Que faire alors de ces 17 685 232 € ? Là encore, nous vous proposons une affectation simple mais immédiatement utile –la projection des slides aurait tout de même facilité ce genre de choses mais ceux qui l'ont sur leur bureau peuvent suivre–, à savoir

- un tiers de cette somme, soit 5 895 077 €, à l'action économique. Cette somme permettra de créer une aide à l'investissement des entreprises pour l'extension de leur production ou la modernisation de leur outil industriel. La contrepartie serait la création ou le maintien d'emplois, avec une prime pour le respect d'une clause sociale pour l'emploi de bénéficiaires de prestations sociales versées par la Métropole ;
- deux tiers, soit 11 790 155 €, iraient abonder un fonds inscrit en aménagement des territoires et servirait à subventionner la construction, l'extension ou la rénovation des équipements communaux d'intérêt métropolitain. Ce fonds serait fondé sur la notion de charge de centralité, il s'inscrirait dans la programmation pluriannuelle d'investissement et il viendrait être un pendant du fameux tiers de dépenses réservé à Lyon/Villeurbanne.

Voilà, monsieur le Président, notre proposition d'amendement que je dépose au nom du groupe Les Républicains et apparentés devant l'assemblée. Si celui-ci devait être accepté, notre groupe voterait favorablement la nouvelle proposition budgétaire.

(Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés –VOIR annexe 2 page 128–).

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Brumm, vous voulez dire quelques mots ? Je reviendrai sur cela tout à l'heure.

M. le Vice-Président BRUMM : Oui, je vais répondre brièvement aux observations qui ont été faites par les différents groupes et je pense pouvoir les rassurer.

En ce qui concerne les dépenses sociales, je précise et je rappelle que l'augmentation des dépenses de fonctionnement qui nous est autorisée avec ces 1,2 % représente sensiblement entre 28 et 29 M€; C'est le maximum de ce que nous pouvons dépenser en plus cette année. Je précise que, sur ces 28, 29 M€, ce sont 20 M€ que nous consacrons aux dépenses sociales. Nous consacrons ainsi les deux tiers de notre capacité à dépenser à un secteur qui ne représente en lui-même qu'un tiers de notre budget. Donc aucun souci, les dépenses sociales sont loin d'être négligées. Je pense ainsi rassurer madame Cochet, monsieur Artigny, monsieur Geourjon, monsieur Genin, monsieur Bret, puisque ce sujet, apparemment, les inquiétait beaucoup.

En ce qui concerne le souci de monsieur Geourjon sur la faible mutualisation, je dirai simplement que nous avons tout de même effectué, en 2017, une grande mutualisation dans le cadre du rapprochement des Centres communaux d'action sociale et des Maisons de la Métropole.

En ce qui concerne le SYTRAL, on me reparle sans cesse de la baisse de 3 % des sommes qui lui sont attribuées. Je rappelle que cette baisse résulte d'un accord passé en 2015 ; chaque année, c'est - 3 % que nous retirons des subventions au SYTRAL. Mais là encore je rappelle –et je suis content que la nouvelle Présidente l'ait fait également– que ce ne sont pas ces 4 M€ qui sont enlevés au SYTRAL qui vont remettre en cause la capacité financière de cette entité qui, fort heureusement, se porte bien ; j'allais dire elle se porte presque mieux que nous, c'est tout dire !

Pour le reste, que pourrais-je dire ?

Je pourrais vous dire que, pour le souci de Max Vincent concernant la contractualisation avec l'Etat, elle doit être signée avant la fin du premier semestre 2018. Pour information, les hauts fonctionnaires de notre Métropole ont rendez-vous déjà à la Préfecture mercredi prochain. Vous voyez que c'est un sujet qui n'est pas non plus négligé.

En ce qui concerne le souci de monsieur Genin de voir des postes supprimés, c'est vrai qu'il y a une suppression de 35 postes. Mais il faut savoir tout de même que nous créons beaucoup d'autres postes dans le cadre des nouveaux équipements. En fait, la balance entre les suppressions et les créations est positive.

Je voudrais vous rassurer tous enfin sur cette augmentation maximum de 1,2 % de nos dépenses de fonctionnement qui nous est imposée et dont on a parlé à plusieurs reprises : nous nous donnerons les moyens de l'appliquer et nous y parviendrons sans casse : cet aspect des choses est bien géré par notre collectivité.

Voilà ce que je pouvais dire rapidement.

En ce qui concerne monsieur Cochet, je dois dire que je n'ai pas eu le temps de prendre connaissance de l'amendement qu'il vient de déposer, je ne ferai donc pas d'observation pour l'instant, si vous le voulez bien.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brumm. Pour la bonne marche de nos affaires et pour que chacun prenne le temps, je vais d'abord intervenir sur les différentes interventions, cela laisse le temps au service –si cela n'a pas été déjà fait mais c'est en cours– de déposer devant chaque pupitre l'amendement proposé par les Républicains et, bien évidemment, j'en donnerai à l'issue quelques commentaires.

Tout d'abord, merci de vos différentes interventions et quelques mots sur le budget de manière très synthétique ; Richard Brumm a répondu, en partie, à un certain nombre d'éléments, je vais éviter la redite.

Ce budget, comme tous les budgets, est dicté par des nécessités et par des choix politiques.

Les nécessités –vous l'avez indiqué–, c'est le respect des règles qui nous sont données et, en particulier, l'évolution de 1,2 % sur les dépenses de fonctionnement. C'est bien sûr une contractualisation à venir et qui reste encore– vous avez raison– à discuter avec l'Etat et par l'intermédiaire du Préfet, qui nous permettra sans aucun doute un suivi et un contrôle toujours plus rigoureux de nos dépenses publiques, ce qui nous mettra en position de bien suivre notre budget et le suivre de mieux encore.

Les choix politiques, je crois qu'ils ont été indiqués à travers le budget et, surtout, à travers les séances de présentation que nous avons faites. Je les résumerai :

- premièrement, consolider nos politiques d'attractivité, de développement économique mais, dans le même temps, dans une Métropole qui se doit d'être sociale, solidaire et écologique et bien sûr qui se doit –et j'y reviendrai tout à l'heure– de financer notre PPI jusqu'à son terme ;

- deuxièmement, réaliser bien sûr ses choix politiques dans la contrainte mais en même temps sans augmenter la fiscalité. C'est un engagement qui avait été pris pendant la campagne, qui avait été pris lors de la première année du mandat et qui sera tenu jusqu'à l'issue ;

- enfin, bien sûr, un autre objectif –et j'y viendrai tout à l'heure– sur la masse salariale : maintenir et améliorer le service public, le service au public, par une politique RH adaptée dans toute notre Métropole.

Alors pourquoi on peut assurer finalement –entre guillemets– "sereinement", tout en restant concentrés bien évidemment, l'évolution des 1,2 % ?

D'abord, parce que –Richard Brumm l'a dit et je crois qu'en partie, vous avez la réponse– la bonne gestion ici des comptes publics n'est pas une nouveauté ; elle avait été initiée dès le premier budget en 2002 : des dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées ; des dépenses d'investissement qui, de fait, sont élevées ; une dette sereine, une dette sans risque –Richard Brumm l'a indiqué– et un recours à l'autofinancement plutôt qu'à l'emprunt.

La méthode gouvernementale –vous l'avez dit– a changé : c'est d'abord, une responsabilisation des collectivités et encore plus une vision pluriannuelle qui va nous donner des perspectives, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

Je voudrais insister –et j'ai eu l'occasion de le dire aux Présidents des groupes quand je les ai rencontrés– sur l'originalité même de la Métropole et si certains s'interrogeaient sur la pertinence de la création de cette Métropole, si on pouvait y voir une seule raison –il y en a bien d'autres–, la seule raison c'est qu'aujourd'hui, à la différence sans doute des Départements, non pas par mauvaise gestion mais parce que les faits s'imposent à nous, pour éviter ce qu'on appelle "l'effet ciseaux", nous allons l'éviter parce que nous avons en même temps –et c'est ce qu'a indiqué Richard Brumm et ce qui est présenté– bénéficié d'une dynamique fiscale qui n'est pas liée à une augmentation de la fiscalité mais liée à une dynamique du territoire : c'est plus d'entreprises, ce sont des entreprises qui fonctionnent bien et qui génèrent aussi de la fiscalité ; c'est plus de ménages ; c'est plus de transactions, ce qui nous permet effectivement non pas simplement de briller dans des classements –ce n'est pas mon obsession, effectivement– d'assurer nos politiques publiques et, en particulier, nos politiques sociales et d'assurer aussi l'investissement sans avoir trop recours à l'emprunt. Les chiffres ont été donnés sur l'action sociale, je n'y reviendrai pas.

Ceci se traduit par des choix.

Tout à l'heure, une intervenante évoquait la nécessité d'améliorer les séjours. L'augmentation des frais de séjours n'est pas liée simplement à une automaticité de leur augmentation, elle est liée à une volonté que nous avons de créer un certain nombre de places pour faire face à notre obligation légale mais aussi –et je l'ai dit ici souvent, je l'assume comme tel– à notre obligation morale ; c'est cela aussi afficher des choix politiques.

C'est aussi le débat sur la péréquation : ce qui joue, ce n'est pas la baisse, c'est simplement une solidarité accrue et la péréquation, c'est la solidarité territoriale que nous appelons régulièrement de nos vœux ici. Elle s'applique à nous parce que cette Métropole est considérée comme une Métropole riche qui peut dégager un certain nombre de facteurs qui permettent de faire cette péréquation et qui "profite" –avec beaucoup de guillemets– à 42 Communes sur notre Métropole, 31 Communes sur la dotation de solidarité rurale, 11 communes sur la dotation de solidarité urbaine, politique de la ville.

Je voudrais dire quelques mots sur les interventions.

Monsieur Geurjon a pointé cinq points qui, quelque part, symbolisaient son désaccord ou en tout cas sa volonté de voter contre. J'allais dire qu'à l'évocation de ces points, cela pourrait être presque une abstention positive parce que, pour la faible mutualisation, cette mutualisation est en cours et je crois qu'elle est partagée par l'ensemble mais ce n'est pas quelque chose qui se fait –et celles et ceux qui ici sont Maires dans leurs Communes le savent– par un claquement de doigts mais par un processus assez long. Ce processus est engagé, la volonté est engagée, la volonté est partagée par les Communes et par la Métropole.

Vous avez évoqué la baisse de 3 % du budget du SYTRAL. Je crois que la Présidente du SYTRAL ici a donné des éléments de réponses. Elle les a donnés ici mais elle les donne aussi dans sa gouvernance du SYTRAL et dans un certain nombre de sujets qui sont déjà engagés avec un certain nombre de Communes, depuis qu'elle en a pris la présidence. Ceci avait déjà été engagé par Annie Guillemot dans le précédent mandat et nous avons acté que cette baisse du budget du SYTRAL n'obérait en rien des décisions qui pourraient être prises par le SYTRAL pour être à l'écoute, réalisées avec un certain nombre de Communes et bien nécessaires.

Vous avez évoqué les grandes infrastructures et, quand on parle des infrastructures, je suis toujours frappé d'entendre parler uniquement de la voiture. Les grandes infrastructures, demain, après-demain, ce n'est pas simplement la voiture de grand-papa telle qu'on la connaissait ou qu'on la connaît encore aujourd'hui, ce sont les nouvelles mobilités, ce sont les nouvelles motorisations, c'est le covoiturage, ce sont de nouvelles lignes de transports. Il faudra bien que, dans tous les cas de figure, ces nouvelles mobilités circulent quelque part. Les

grandes infrastructures sont peut-être aussi à la disposition de ces nouvelles mobilités. Nous y viendrons peut-être tout à l'heure dans les débats qu'il ne manquera pas d'y avoir sur l'Anneau des sciences.

Monsieur Genin, j'ai répondu tout à l'heure sur la baisse des dotations, plutôt sur la version solidarité avec les territoires et solidarité avec les Communes. Vous le savez, parce que vous avez dirigé une Commune en son temps qui a –entre guillemets– "bénéficié" de cette péréquation, qui continue à le faire –et c'est bien normal–, ainsi que la Commune de Vénissieux que vous connaissez bien, madame Picard.

Question sur la PPI : je pense que la question est posée et il nous faut effectivement tout mettre en œuvre pour réaliser la PPI dans de bonnes conditions. Il ne faut pas s'interdire des initiatives novatrices, bien évidemment dans un rapport qui doit rester équilibré entre les Communes et la Métropole, une démarche qui doit être du gagnant-gagnant ; j'ai indiqué –je l'ai indiqué à Jean-Paul Bret, je l'ai indiqué à Marc Grivel en son temps, je l'ai indiqué à d'autres– que, bien évidemment, nous allons ouvrir ce chantier dans le respect des équilibres entre les Communes et la Métropole. Mais rien ne nous interdit de faire mieux et d'être novateurs en la matière et c'est le chantier que nous souhaitons ouvrir. Nous l'ouvrons en transparence, y compris par la tenue –je l'avais dit– d'une prochaine réunion sur la PPI, telle qu'avait été initiée la précédente, je crois, au mois d'octobre.

Je voulais dire que, finalement, la Métropole concilie le développement économique et l'attractivité. Elle le concilie non pas pour briller, elle le concilie parce qu'il en va, à mon avis, de la nécessité absolue de mener nos politiques, et en particulier nos politiques sociales, de manière ambitieuse ; et nous ne pourrions pas le faire au mépris de ce développement économique. Il en va aussi des questions d'emploi, bien évidemment. On le fait dans un sérieux budgétaire et je voulais remercier Richard Brumm et les services de veiller à ce sérieux, qui est d'ailleurs reconnu et partagé par l'ensemble des groupes.

L'ambition que nous avons, c'est que ce budget puisse préparer et construire l'avenir dans l'ensemble des domaines de nos interventions sans le compromettre d'un point de vue financier.

Voilà ce que je voulais vous dire très rapidement en matière d'interventions.

Monsieur Brumm, vous avez la parole. Ensuite, l'amendement, pour que nous puissions avancer.

M. le Vice-Président BRUMM : J'allais parler du contenu de l'amendement, si vous le voulez bien. Indépendamment du fait que je pense que ce n'est pas une bonne méthode de donner au dernier moment des documents avec des chiffres qu'on peut difficilement vérifier –mais je ne suis pas là pour donner des leçons–, notre Directeur des finances, qui est à côté de moi, a rapidement analysé une partie des chiffres qui sont dans cet amendement et ces chiffres nous surprennent.

En ce qui concerne la diminution des charges de personnel que l'on ferait un peu "à la serpe" en enlevant 1,5 M€, cela représente tout de même environ 50 postes ; donc un coup de serpe : 50 postes ! Et, plus surprenant, la ligne suivante : on parle de 17 M€ au départ, dont 1,5 M€ d'économie sur le personnel –je viens d'en parler– et 9,5 M€ d'atténuations de produits. Si je comprends bien, on nous demande de réduire de 9,5 M€ l'attribution de compensation aux Communes et la dotation de solidarité communautaire. Je n'ai pas l'impression que c'est ce que monsieur Cochet voulait demander. En tout cas, c'est très surprenant et on ne peut faire d'autre analyse en quelques secondes.

J'avais l'impression que le Directeur des finances, que vous avez couvert de lauriers tout à l'heure, maîtrisait bien les chiffres. Je ne pense pas qu'il se trompe. Je voulais simplement redire que ce n'est pas une bonne façon de procéder.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Nous allons passer aux opérations de vote.

Dans un premier temps, pour que les choses soient bien claires, nous allons nous prononcer sur l'amendement. Je ne rajouterai pas plus de choses que ce qu'a ajouté Richard Brumm, si ce n'est que cette proposition est un nouveau budget en quelque sorte et l'adopter consisterait à adopter un nouveau budget contraire à celui que nous vous proposons d'adopter.

Je voudrais d'abord vous faire voter sur l'amendement.

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; M. Uhrich (Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés) ;

- contre : Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- abstentions : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés (sauf M. Uhrich qui a voté pour).

M. LE PRÉSIDENT : Il est rejeté. Je vous remercie.

(L'amendement est rejeté).

M. LE PRÉSIDENT : Ensuite, nous allons passer au rapport numéro 2018-2557 : budget primitif 2018 - tous budgets :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (non-inscrit) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Le rapport numéro 2018-2558 : budget primitif 2018 - révision des autorisations de programme et d'engagement :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (non-inscrit) ;

- abstentions : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2535 - Compte-rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de la délégation de principe accordée par les délibérations n° 2017-1710 du 30 janvier 2017, n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 et n° 2017-2369 du 6 novembre 2017 - Période du 1^{er} au 30 novembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : L'émotion des hommages tout à l'heure m'a fait oublier –et vous m'en excuserez– de présenter le compte-rendu des décisions prises.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2017 en vertu de la délégation d'attributions accordée au Président et qui font l'objet du dossier numéro 2018-2535.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD

N° 2018-2559 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2018 de la taxe d'habitation - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2559. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait au taux 2018 de la taxe d'habitation. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, dans la continuité du BP, nous nous abstenons sur cette délibération, même si nous prenons acte de

la stabilité du taux 2018 de la taxe d'habitation. Nous attendons la suite, par contre, des annonces parfois contradictoires des membres du Gouvernement en matière de fiscalité locale. Alors, comme l'on dirait à l'ADERLY où j'ai constaté en commission que l'on adore une forme de novlangue ou de franglais parfois incompréhensible, je dirai *wait and see* et nous attendons un prochain *feedback*. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : *Thanks a lot!* Merci beaucoup. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2560 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2560. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Il s'agit d'un rapport qui a trait au taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Une minute pour monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Casola. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Je ne prendrai pas quatre minutes. Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, j'ai inclus mon propos sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères dans mon intervention sur le budget primitif, je ne développerai donc pas. Je préciserai simplement que mon groupe s'abstiendra sur le taux 2018 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, comme nous l'avons fait pour le budget primitif mais comme nous l'avons fait aussi lors des exercices des années précédentes. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, en fin d'année civile 2017, deux rapports, l'un du Conseil économique, social et environnemental et l'autre de Terra Nova pointaient la nécessaire articulation Etat-territoire pour agir vite et dans tous les secteurs d'activités en faveur de la transition écologique et sociale. Concrètement, il était question de faire comprendre à nos Députés et Sénateurs l'intérêt de flécher une partie de la contribution énergie-climat de la fiscalité nationale vers les collectivités.

Hélas, et malgré les propos du Président de la République à l'occasion du One Planet Summit qu'il avait organisé le 12 décembre dernier, –je cite ses propos : "Ce qui sauvera le climat, ce ne sont plus des grands sommets diplomatiques, c'est une mobilisation de tous les jours, c'est l'ensemble des composantes de la société" –fin de la citation–, hélas, à ce jour, rien ne s'est passé !

Si, à l'échelle nationale, nous n'avons pas encore réussi à mobiliser plus et mieux le levier fiscal vers des investissements utiles pour amplifier les dynamiques de transition écologique et sociale au niveau local, alors soyons exemplaires ici, à la Métropole de Lyon.

Pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts, c'est le chemin que prend la Métropole de Lyon ce jour en allouant dans son budget primitif plus de moyens à la réduction des déchets ménagers et assimilés, en particulier pour le soutien aux dynamiques de compostage partagé, à l'accompagnement au tri et au développement d'une économie circulaire territoriale. C'est ce que vous a indiqué Richard Brumm dans son propos, avant même le vote du budget.

Plus de fonds publics dédiés à ces actions, ce sera :

- pour cette année 2018, moins de dépenses car, par exemple, la qualité et la quantité du tri s'amélioreront ; la qualité du tri se dégrade à l'heure actuelle et c'est un vrai coût pour la collectivité ;
- pour les années à venir, un retour sur investissement en fiscalité locale a minima si nous accompagnons des entrepreneurs et acteurs du zéro déchet zéro gaspillage qui répondent vraiment aux besoins et envies croissants des habitants de notre territoire.

Ces fonds publics fléchés sur ces actions de maximisation de réduction des déchets et de recyclage matière proviennent d'une taxe locale dont il est question, à savoir la taxe des ordures ménagères et assimilés –le "assimilés" est important–. La fiscalité pour les écologistes est un outil au service d'un projet et ce projet est celui d'un territoire sobre en ressources.

Nous voterons ces taux de cette taxe locale car une plus grande partie des recettes envisagées sont clairement fléchées pour la transition écologique que nous appelons.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller PETIT : Monsieur le Président, chers collègues, une petite remarque suite au vote du budget, puisque j'ai la parole, dans la foulée, juste pour m'étonner que lorsque l'opposition critique vertement le budget, vous dites que l'on n'est pas constructif et lorsque l'on fait des propositions chiffrées, en gros, vous cherchez toutes sortes d'artifices pour dire que vous n'avez pas le temps de regarder, que les chiffres sont faux, etc. Cela n'est pas très sérieux et cela frise la mauvaise foi.

En ce qui concerne la TEOM, la délibération classique sur le taux prend cette année une dimension toute particulière du fait des décisions des juges administratifs d'annuler non seulement les taux votés par la Métropole mais surtout leur refus de substituer le dernier taux voté légalement, entraînant de ce fait une ouverture juridique au remboursement des contribuables des taxes collectées sur les taux illégaux.

Chers collègues, nous sommes tous des élus responsables. Personne ici ne peut se réjouir que la Métropole doive faire face à des situations juridiques complexes qui pourraient l'entraîner dans une impasse financière.

Nous sommes des élus responsables, c'est la raison pour laquelle, lors du dernier Conseil de la Métropole, nous avons fait une proposition de travail que je me permets de vous répéter mot pour mot car j'ai souvenir qu'un certain nombre de nos collègues, dont le Vice-Président –mais ce n'est pas le seul– n'étaient alors plus là :

- confier au groupe de travail déchets l'étude du financement global du service ;
- donner à ce groupe les informations fiables et les chiffres de l'ensemble des coûts et des recettes ;
- permettre une réflexion libre qui puisse envisager l'impact d'un budget annexe, la mise en place d'une redevance et toute autre opportunité ;
- enfin, préparer une programmation annuelle des investissements à venir afin de mettre des chiffres réels sur les dépenses futures.

En somme, nous vous proposons ni plus ni moins que de faire le travail demandé par les juges administratifs et au-delà par nos concitoyens afin de parvenir à une position consensuelle politiquement et conforme juridiquement, pour protéger les intérêts de la Métropole.

Nous n'avons pu que regretter votre réponse, monsieur le Président, qui, en plus du dédain fait à des élus métropolitains, confortait ce sentiment d'impunité. C'est bien ce qui ressort de cette délibération qui propose de voter un taux identique à ceux déjà plusieurs fois annulés par le juge administratif sans apporter de réelle réponse aux arguments qui ont fondé la condamnation de la Métropole.

Par ailleurs, ce travail de transparence aurait été particulièrement utile au moment où un organe de presse a lancé une enquête à charge contre la gestion des déchets par la Métropole. Je sais, monsieur le Président, que vous avez fait part à notre Président de groupe de votre accord pour engager cette démarche de travail collectif. Nous attendons avec impatience le passage des paroles aux actes.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Philip, vous vouliez dire un mot.

M. le Vice-Président PHILIP : Simplement pour dire que le passage aux actes a lieu le 5 février à 12 heures 30. Le groupe de travail déchets est convoqué, dans lequel nous pourrions regarder en détail toutes ces questions sans aucun problème. Il y aura d'autres points à l'ordre du jour mais il n'y a pas de difficulté.

Si nous votons des taux identiques, c'est parce que nous avons délibéré sur la base –comme je l'ai expliqué la dernière fois– de la comptabilité analytique qui s'appuie sur une proposition de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) sur laquelle nous n'avons rien inventé. Nous avons strictement appliqué la recommandation de l'ADEME. Nous avons tous les moyens de démontrer que nous avons raison et nous n'avons pas fait appel jusqu'ici. Nous n'avons jamais eu l'occasion de le démontrer. Cette fois-ci, on fait appel parce que le Tribunal administratif a modifié sa conclusion et n'a pas reporté cela sur un taux précédent. Nous sommes en appel et je vous expliquerai un jour en long, en large et en détail pourquoi nous pensons que nous devrions arriver à convaincre la juridiction administrative.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Philip. Monsieur Brumm.

M. le Vice-Président BRUMM : Je vais compléter avec quelques mots d'ordre judiciaire. Nous avons eu plusieurs décisions défavorables –certains s'en sont réjouis– concernant cette TEOM mais nous avons toujours estimé que l'argumentation que nous allons développer nous permettrait d'obtenir de la juridiction une décision plus favorable. Nous sommes donc restés toujours au niveau du premier degré de juridiction du Tribunal administratif.

Pour la première fois, fin 2017, nous avons décidé de saisir la juridiction supérieure qui est la Cour administrative d'appel. La jurisprudence, c'est plutôt celle des Cours d'appel ou du Conseil d'Etat que celle du Tribunal administratif. Cette fois-ci, nous sommes pour la première fois devant la Cour administrative d'appel. Nous allons développer notre argumentation avec peut-être plus de recherche, plus de conviction que cela avait pu être fait dans le passé. Nous estimons –comme je l'ai dit tout à l'heure dans mon exposé– que nous sommes actuellement dans les normes et nous avons bon espoir d'obtenir satisfaction devant la Cour d'appel administrative.

Comme de toute façon ce genre de procédure fera l'objet d'un recours au Conseil d'Etat, nous aurons dans quelques années, deux ans ou peut-être trois, une jurisprudence qui cette fois-ci s'imposera à tous. Si nous avons tort, ce que je ne veux pas croire, nous nous inclinons. Dans le cas contraire, toutes les contestations de notre façon de procéder seront considérées comme sans effet et sans objet.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Brumm. Je pense que nous allons continuer le travail, monsieur Petit, sans dédain car, là, si vous cherchez des angles d'attaque sur moi, je ne crois pas que ce soit le bon, je crois que vous vous trompez ; il en va même de votre crédibilité, c'est pour cela que je me permets de vous le dire avec beaucoup d'empathie et beaucoup de bienveillance.

Sur cette affaire de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je veux simplement dire deux choses. D'abord, bien évidemment, monsieur Thierry Philip a indiqué le travail qui va être mené, tel que je l'avais indiqué et que j'ai pu l'indiquer aussi à monsieur Cochet. Rappeler ensuite que la collecte avec la TEOM, c'est bien sûr la collecte mais pas simplement : c'est le traitement et le recyclage. Et ce que l'on va faire aussi comme démonstration, au-delà de cet équilibre de la TEOM, c'est notre politique volontariste, une politique ambitieuse en matière de traitement des déchets, en matière de prévention et de gestion des déchets –et c'est ce qu'a esquissé tout à l'heure Emeline Baume dans son intervention–.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; M. Casola (non-inscrits) ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2569 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Prestations de télésurveillance et interventions sur les bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Kabalo a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2569. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, le rapport est relatif au fait que la Métropole de Lyon est propriétaire de nombreux biens. Ces biens sont de différentes natures :

bureaux, locaux industriels, logements ou terrains nus. La destination de ces biens répond aux diverses opérations d'aménagement, de programmes de logements sociaux, voiries, collèges, etc.

Le portage de ces biens dure quelques mois, voire quelques années et, dans ce cadre, nous avons besoin de sécuriser nos biens et nous disposons d'un panel complet de moyens de sécurisation :

- le premier d'entre eux est la mise à disposition de locataires moyennant un loyer. Cela peut être des entreprises ou des particuliers :

- le deuxième est la mise à disposition à diverses associations caritatives ou culturelles ou enfin à des gérants de logements sociaux ou logements d'urgence.

Enfin, lorsque les biens ne peuvent être mis à disposition ou reloués du fait soit de l'imminence de la mise en place de projets, soit pour leur vétusté ou leur dangerosité, nous les protégeons par divers moyens : soit physiques, avec un marché ; c'est l'objet du rapport : il s'agit de la signature d'un marché à bons de commande ; soit de mise en place de blindage sur tous les ouvrants de ces bâtiments ; soit permettant des rondes et visites régulières des biens inoccupés ou enfin pour la mise en place d'alarmes ou de télésurveillance de ces biens.

C'est un marché à bons de commande de deux ans, dont le montant global est de 1,5 M€.

Voilà, monsieur le Président, pour la présentation de ce rapport. J'attends les questions.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Kabalo. Quatre minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les élus, vous nous proposez un accord-cadre pour mettre en œuvre un système de vidéosurveillance des bâtiments et immeubles inoccupés de la Métropole de Lyon. Ce dossier amène de notre part deux remarques et deux questions.

Une première remarque qui est de l'ordre du constat : notre Métropole est propriétaire de bâtiments vacants. Notre groupe souhaite avoir une photographie début 2018 qui permette de constater l'état de cette vacance du patrimoine métropolitain avec le nombre de sites concernés, leur localisation, l'origine de la vacance et sa durée, l'état et la valeur de ce patrimoine vacant, sa destination à terme si elle est connue.

La deuxième remarque porte ensuite sur le traitement de cette vacance. La bonne réponse n'est certainement pas de vidéo-surveiller les locaux publics vacants mais plutôt de faire en sorte qu'il n'y ait pas de locaux publics vacants. Le GRAM partage votre souci de protection du patrimoine et de bonne gestion mais, justement, nous considérons que la meilleure manière de protéger un bâtiment est de l'occuper et de lui donner une utilité, même temporaire. Plutôt que de consacrer 1,5 M€ HT, soit 1,8 M€ TTC à surveiller des salles vides, il serait plus responsable pour notre Métropole sociale, écologique et solidaire de mettre ces salles à disposition d'associations, de collectifs, d'entrepreneurs qui s'engagent dans les nouvelles économies, d'artistes, etc. Parmi les associations, je pense évidemment à toutes celles qui recherchent aujourd'hui des locaux à tarif abordable et qui ne les trouvent pas, notamment à Lyon car le marché privé ne leur est pas accessible. Je pense aussi bien sûr aux besoins internes d'hébergement d'urgence, dont on connaît l'ampleur sur notre territoire.

Il se passe souvent plusieurs années avant qu'un bâtiment ne trouve un acquéreur ou fasse l'objet d'un projet politique ou même qu'ensuite, ce projet se mette en route le temps d'instruction des permis de construire, des appels d'offres, etc. Dans ce laps de temps, il est tout à fait possible de conventionner avec des occupants sur la base d'une convention d'occupation temporaire. L'occupant est connu et responsable, le bâtiment est donc assuré, il ne se dégrade pas, ne perd pas de valeur et il est utile socialement.

Deux questions maintenant :

- les images issues de la vidéosurveillance feront-elles partie des images envoyées par la Métropole au Ministère de l'Intérieur comme en a décidé la Commission permanente le 4 décembre dernier ?

- deuxième question : la délibération estime à 1,8 M€ TTC le coût de cette surveillance mais il n'y a pas d'engagement de commande ni minimum ni maximum. C'est évidemment surtout le maximum qui nous préoccupe. Aussi, parce qu'il n'y a pas de plafond, je souhaite que nous ayons un suivi régulier des dépenses issues de cette mauvaise décision que notre Conseil prendra peut-être ce soir.

Pour notre part, nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je me baserai sur le rapport qui nous a été transmis ainsi que sur les échanges que nous avons eus en commission finances.

Effectivement, le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés a été surpris de prendre connaissance de ce rapport qui prévoit de financer à hauteur de 1,8 M€ TTC un dispositif complet de vidéosurveillance pour surveiller des bâtiments vides.

En ces temps où nous devons toutes et tous nous interroger sur les politiques publiques que la Métropole de Lyon doit mener de façon à rester sous les fourches caudines que nous impose l'Etat et alors même que nous rencontrons de grandes difficultés à trouver des logements pour des personnes en grande précarité (migrants, sans-abris, etc.), nous trouvons que cette dépense est surprenante et qu'elle serait bien mieux utilisée à des actions sociales et environnementales.

A cet égard, les élus d'Europe Ecologie-Les Verts privilégieront toujours l'emploi de personnes, notamment en insertion sociale, plutôt que de financer de grands groupes comme Securitas. Par ailleurs, de nombreuses associations, telles qu'Antenne logement, Alynea et bien d'autres, sont aujourd'hui à la recherche de locaux pour loger même temporairement des personnes en situation difficile. Nous pourrions dès lors mettre en œuvre avec ces associations des conventions temporaires pour accueillir des migrants ou des sans-abris, notamment les familles qui sont encore sous tente sur l'esplanade Mandela.

En commission, il nous a été répondu que ces bâtiments sont destinés soit à la destruction, soit à la réhabilitation mais sans qu'un délai ne soit précisé. Nous serions dès lors favorables à travailler sur une liste exhaustive de ces immeubles pour qu'une partie de ce 1,8 M€ soit utilisée pour réhabiliter en locaux d'accueil les bâtiments pour lesquels cela est possible.

En l'état, les élus d'Europe Ecologie-Les Verts voteront contre ce rapport.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots sur ce rapport pour montrer qu'il n'y a pas foncièrement de grandes contradictions entre ce qui se dit et ce que l'on fait.

Pour dire que, bien sûr, c'est toujours le même principe : on protège et on évite les squats dans les bâtiments et le patrimoine de la Métropole. Là-dessus, pas de discussion, en tout cas à mon niveau, c'est un principe que je continue à appliquer et que je continuerai à appliquer pour plusieurs raisons.

D'abord parce qu'un certain nombre de ces bâtiments ou de ces tenements –mais vous l'avez esquissé tout à l'heure– sont destinés, dans l'avenir, non pas à être indéfiniment vides mais portent des projets, quelquefois des projets d'équipements publics, quelquefois des projets d'aménagement, y compris de proximité, quelquefois des collèges, des logements sociaux, enfin un certain nombre de réalisations prévues en lien avec les Communes concernées.

Pour autant, et cela a été déjà le cas puisqu'un certain nombre de bâtiments, par exemple à Cusset –nous l'évoquions avec le Maire de Villeurbanne–, qui aujourd'hui sont squattés ont été, dans le passé, conventionnés avec des associations pour faire de l'hébergement d'urgence–, nous travaillons simplement cela en lien étroit avec la Préfecture qui gère les hébergements et nous répondons, avec la Préfecture, à un certain nombre de besoins mais en s'assurant d'un certain nombre de critères : bien évidemment, l'accompagnement –parce que, quand on héberge, on héberge avec un accompagnement– d'un certain nombre d'associations qui ont la responsabilité d'accompagner celles et ceux qui sont hébergés et c'est le travail qui est mené ; des assurances sur le planning –je reviens à notre affaire mais il y a des projets après, donc à quel moment cela commence et à quel moment cela finit, il faut calibrer tout cela– ; enfin, s'assurer aussi –et cela demande quelquefois des aménagements– de la sécurité de celles et ceux qui sont hébergés. Donc il n'y a pas de contradiction entre ce que vous venez de dire et ce que je suis en train de dire ici.

Dernier point, juste pour rectifier les choses : il y a bien évidemment de la vidéosurveillance –on parle plutôt d'ailleurs de télésurveillance, pour ne pas qu'il y ait d'approximation, même si, dans le rapport, figure la vidéosurveillance qui est plutôt de l'anti-intrusion, c'est-à-dire de la volumétrie ; ce sont des alarmes qui se déclenchent si des gens rentrent à l'intérieur, ce n'est pas de la vidéosurveillance telle qu'on peut la connaître dans nos rues. C'était simplement une précision technique.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

N° 2018-2543 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Convention de coopération décentralisée entre le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville (Vietnam), la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon pour la période 2018-2020 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2543. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a donné un avis favorable dans le cadre de la coopération décentralisée avec la Ville d'Hô Chi Minh Ville, la Métropole de Lyon et la Ville de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Vincent. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Le GRAM apporte son soutien à cette décision de la Métropole de Lyon et de la Ville de Lyon de poursuivre la coopération avec le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville dans le cadre d'une convention triennale, ceci malgré le désengagement de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, désengagement qui a malheureusement entraîné la fermeture du Paddi, le centre de formation aux métiers de l'urbain. Nous sommes heureux que le retrait de la Région ne signe pas la mort de ce partenariat qui se poursuit entre la Ville, la Métropole et le Comité populaire d'Hô Chi Minh Ville, même s'il se poursuit sur de nouvelles bases. Nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain, monsieur Millet.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de rendre hommage, à l'occasion de cette délibération pour une convention avec la Ville d'Hô Chi Minh, à ce grand héros communiste des luttes pour l'indépendance nationale du siècle dernier. (*Rires*).

M. LE PRESIDENT : Est-ce qu'on peut écouter monsieur Millet ? Merci beaucoup.

M. le Conseiller MILLET : Peut-être savez-vous qu'il est passé comme étudiant à Lyon et qu'il a été un des fondateurs du Parti communiste français, défendant au congrès de Tours la motion Cachin, celle qui refusait la guerre et prenait conscience du choc historique de la première révolution ouvrière victorieuse, la Commune de Paris ayant été écrasée dans le sang.

J'étais adolescent pour les dernières années de la guerre du Viêt Nam et je suivais dans *L'Humanité* les cartes du Front et les avancées de l'armée de libération jusqu'à la défaite finale des USA à Saigon. Hô Chi Minh était déjà mort mais ces cartes étaient affichées devant mon bureau à côté de sa photo et c'était mon premier engagement internationaliste.

Avant Angela Davis ou Nelson Mandela, Hô Chi Minh fait partie de ces noms qui forment une génération militante, dans les batailles contre le racisme, contre les guerres coloniales et leurs atrocités, pour la paix et la solidarité des peuples.

Comme Fidel et Lénine, Hô Chi Minh ne voulait pas du culte de la personnalité et avait demandé que ses cendres soient répandues au-dessus du pays, du nord au sud. L'histoire en a décidé autrement mais son nom restera dans la mémoire des peuples bien après que les dernières traces de l'agent orange déversé partout par l'armée US auront enfin été éliminées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2018-2544 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2544. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le tourisme est un secteur à part entière qui se développe d'année en année dans notre Métropole avec, à ce jour, près de 30 000 emplois recensés. Sur l'année 2017, c'est une progression de près de 4 %, résultat d'une programmation événementielle professionnelle toujours très soutenue et d'un développement notable du tourisme d'agrément. Pour la première fois, l'aéroport de Lyon a dépassé le chiffre record de 10 millions de passagers sur 2017. Cet effort en faveur de l'attractivité touristique de notre agglomération mérite d'être poursuivi, ce qui nous amène à vous proposer un soutien, au travers de ce rapport, à l'Office du tourisme. Avis positif de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, le directeur général de l'Office de tourisme et ses équipes nous ont présenté en commission développement économique le bilan des actions de l'Office ainsi que les perspectives 2018. Cette présentation a été très bien faite et nous reconnaissons la compétence des équipes de l'Office de tourisme, son souci de travailler avec les territoires de la Métropole dans leur diversité et leur singularité.

Nous avons toutefois un regret que nous avons d'ailleurs exprimé en commission : trop souvent, au lieu de parler d'habitants et de citoyens, nous avons entendu parler de clients, nous avons entendu parler d'acteurs. Il nous semble que le défi à relever de notre Métropole est bien de créer chez nos concitoyens un sentiment d'appartenance ; il me semble que la réflexion politique que nous devons avoir avec l'Office de tourisme est de créer les conditions pour que ce sentiment d'appartenance des habitants à notre nouvelle collectivité territoriale puisse se concrétiser, puisse s'affirmer et que nous créions une Métropole qui fasse sens pour les habitants et qui ne soit pas simplement une Métropole qui vend des services ou qui vend son territoire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller GUIMET : Monsieur le Président, chers collègues, chaque année, nous avons à voter une importante subvention en faveur de l'Office du tourisme. Elle est stabilisée cette année à 4 473 000 €. Notre groupe la votera bien sûr sans état d'âme car, avec l'ADERLY, l'Office du tourisme compte parmi les acteurs primordiaux pour la promotion, le rayonnement et le développement de l'emploi de notre Métropole.

En 2017, le tourisme mondial est en pleine croissance : + 7 %. Il connaît une formidable progression grâce, entre autres, au développement très rapide des transports low cost. L'aéroport de Lyon Saint-Exupéry, fort heureusement, est dans la même ligne de progression, enregistrant une hausse de 7 % de son trafic.

L'Office du tourisme, avec ses 74 permanents, est le fer de lance de la promotion de notre Métropole au plan national et au plan international.

Dans ce milieu en forte concurrence, la bataille est rude pour attirer à Lyon des congrès et des visiteurs toujours plus nombreux. Le changement de stratégie qui veut que Lyon ne soit plus un palliatif à Paris mais une destination en soi porte ses fruits. La concurrence entre les Métropoles est de plus en plus vive, qu'elle soit européenne mais aussi nationale, avec Paris ou Bordeaux.

Les Métropoles sont de plus en plus actives sur le Net et incitent à de nouvelles structures d'accueil. Je rappelle qu'en 2016, grâce à l'action de l'Office du tourisme, notre Métropole a été meilleure destination européenne pour les courts séjours urbains, ceux d'ailleurs qui sont maintenant les plus demandés par les touristes.

La stratégie numérique de l'Office de tourisme de plus en plus poussée, souvent considérée comme coûteuse, est couronnée de succès avec un taux d'occupation de 77 %, en progression de deux points. Le chiffre d'affaires de l'hôtellerie a augmenté de 4 % en 2017.

Je rappelle également que nous encaissons une taxe de séjour de 6,5 M€, contre 2 M€ en 2010. Ce chiffre doit être rapproché de la subvention de 4,473 M€ de la Métropole qui, elle, avait baissé de 9,5 % ces deux dernières années. Fort heureusement, nous avons cessé de réduire nos subventions à cet organisme car il est générateur d'emplois et de rayonnement de notre Métropole.

Monsieur le Président, vous qui êtes chef d'entreprise, je vous rappelle que lorsqu'une entreprise doit rééquilibrer ses budgets, il lui est demandé de développer ses ventes en embauchant des commerciaux, tout en réduisant par ailleurs ses effectifs administratifs en les réorganisant.

Administrateur de l'Office de tourisme, je ne prendrai pas part au vote.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère VARENNE : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous apprêtons à voter l'attribution d'une subvention à l'Office du tourisme pour son programme d'actions 2018 et d'un montant égal à celle de 2017.

Comme vous le savez tous, depuis trois ans, cette filière a fait face à un contexte sécuritaire contraignant et l'Office du tourisme a connu une baisse cumulée de près de 10 % des subventions que nous lui allouons. Ces contraintes fortes n'ont pas découragé les équipes de l'Office de tourisme et les acteurs du tourisme de notre Métropole et je salue leur travail qui permet à la Métropole de Lyon d'être une destination européenne incontournable ; preuve en est l'élection en 2016 de Lyon comme meilleure destination week-end en Europe.

Comme il l'a été rappelé, le tourisme, c'est 30 000 emplois sur notre territoire, c'est également un facteur important de rayonnement mais c'est aussi un monde en pleine mutation et qui est très exigeant.

Nous devons maintenir cette dynamique et nous adapter sans cesse aux évolutions du secteur et aux désirs des visiteurs et pour cela :

- proposer des offres de séjours mutualisés, telle que la City Card. En 2018, pour répondre à l'allongement du séjour moyen des visiteurs, une nouvelle City Card" de 4 jours sera proposée –pour l'instant, on en a une de 1, 2 et 3 jours– ;
- développer l'attractivité de la Métropole pour le tourisme d'affaires, et ce grâce à la stratégie mise en place par OnlyLyon Tourisme et Congrès en matière de promotion et d'accueil ;
- adapter nos stratégies de communication en intégrant une forte dimension digitale et en renforçant notre présence sur les plateformes phare du secteur.

Comme indiqué dans le programme d'activités 2018 qui nous a été présenté, cette année est une étape essentielle pour l'attractivité de notre Métropole. En effet, nous préparerons l'ouverture en 2019 de la Cité de la gastronomie et développons les outils pour sa valorisation numérique.

L'ensemble de nos territoires va pouvoir mettre en valeur cette excellence gastronomique qui va bien au-delà de Lyon et qui va générer des retombées sur l'ensemble de nos Communes. Nous pouvons tous avoir en pensée l'énergie de monsieur Paul Bocuse et se souvenir que c'est lui le pionnier qui a su porter les couleurs de notre gastronomie en France et à l'étranger. La gastronomie de Monsieur Paul, c'est l'excellence du produit de nos territoires et du rayonnement de nos territoires également.

En une décennie, Lyon s'est imposée dans différents classements français et internationaux et la Métropole est entrée successivement dans le top 15, puis dans le top 10 des Eurocités de référence ; des résultats que nous saluons et qui nous obligent à maintenir notre excellence et l'attractivité de nos territoires mais également à veiller à ce que cet équilibre que nous défendons ici pour une Métropole solidaire et inclusive.

Une ambition qui nous a conduits à réguler les meublés de touristes lors du dernier Conseil et qui nous amène aujourd'hui, via l'Office du Tourisme, à soutenir l'ensemble des acteurs du secteur.

Je passe la parole à monsieur Romain Blachier pour parler de la communication numérique. Merci.

M. le Conseiller BLACHIER : Je voulais compléter le propos exposé ici par ma collègue, Virginie Varenne, en allant sur un volet qui nous est cher, qui est un volet des plus stratégiques, pourtant souvent délaissé, celui de la communication numérique des collectivités et notamment, en l'espèce justement, d'OnlyLyon Congrès et Tourisme.

Faire la promotion de notre territoire, le représenter, s'en former l'ambassadeur, cela passe bien évidemment par se faire connaître, par assurer la promotion des avantages dans des salons et dans des événements extérieurs ou dans des publicités sur des journaux. Tout cela, ce sont les moyens d'entretien traditionnels de promotion qui sont pratiqués dans la plupart des cités et des métropoles de par le monde.

Mais là où OnlyLyon Congrès et Tourisme est particulièrement en pointe et a fait le choix, judicieux et en fait économique, d'internaliser fortement ses compétences, c'est justement dans ses contenus, c'est dans sa stratégie Internet, c'est dans sa manière de s'adresser à ce qui permet de se faire connaître sur le web, à ce qui fait *buzzer*, à ce qui fait mieux connaître nos territoires au monde entier, à ce qui amène de la notoriété à nos savoir-faire à un coût beaucoup moins important justement que si on passait par une stratégie classique de publicité papier.

Là où la plupart des offices du tourisme se contentent d'un pâle site vitrine avec quelques photos plus ou moins datées et d'un lien vers quelques hôtels et le site du musée local, OnlyLyon Congrès et Tourisme procède par

une stratégie web de pointe : le dialogue et l'opération avec des influenceurs, la rédaction des contenus à forte valeur ajoutée, l'organisation d'événements numériques, un travail de qualité sur les réseaux sociaux où les comptes Instagram, Facebook, Twitter d'OnlyLyon Congrès et Tourisme proposent un contenu de qualité et sont suivis en retour et partagés de façon extrêmement massive et avec aussi des outils de transformation en commercialisation de la plupart des campagnes, parce que c'est très beau de mettre des photos sur Instagram ou sur Facebook mais cela n'a pas vraiment d'intérêt si cela ne se traduit pas en nombre de congrès et en nuits d'hôtel pour la Métropole.

À l'orée des années 2000, nous allions chercher comment nous faire connaître ailleurs en copiant les autres dans la Métropole de Lyon. Aujourd'hui, assurément, notre communication numérique est à rayonnement international, et on vient s'en inspirer d'un grand nombre de cités dans le monde.

Bien évidemment, notre groupe votera cette délibération avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quelques mots très rapides pour rejoindre ce que disait monsieur Guimet : attention de ne pas casser la dynamique, c'est extrêmement important. Effectivement, maintenir la subvention est une première réponse parce que d'autres les ont vu baisser. D'autres éléments, la taxe de séjour –on ne l'a pas évoquée–, plus de 6 M€ qui aujourd'hui –et c'est la règle– sont affectés à des actions de promotion du tourisme, qui doit venir renforcer les actions de l'Office de tourisme et, plus largement, le tourisme sur notre Métropole.

Un enjeu, à mon sens, qui est dans les réflexions de l'Office du tourisme –mais vous le savez puisque vous participez–, c'est comment on partage les données avec l'ensemble des professionnels du tourisme. Peut-être que la Métropole sera amenée à accompagner financièrement et peut-être techniquement –je ne sais pas– avec un outil qui nous permettra de mieux partager ces données et de donner du dynamisme. Il faut veiller à ne pas casser la dynamique. On le verra peut-être tout à l'heure d'ailleurs dans un débat sur le musée des Confluences ; on est exactement dans le même ordre d'idée, je crois.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Alain GALLIANO, Jean-Michel LONGUEVAL, Richard BRUMM, Mme Myriam PICOT, M. Marc GRIVEL, Mmes Fouziya BOUZERDA, Chantal CRESPIY, Emmanuel HAMELIN, Thomas RUDIGOZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme de la Métropole de Lyon, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier et M. Hubert GUIMET n'ayant pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2545 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Attribution d'une subvention pour son programme d'actions 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2545. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : La commission a donné un avis favorable sur l'attribution d'une subvention pour l'année 2018 à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY).

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, je débute cette intervention sur le développement économique par un hommage à Paul Bocuse qui a toujours eu à cœur de mettre son énergie, sa générosité et son art au service du rayonnement et du développement de sa région, dont il était fier et qu'il aimait.

Aujourd'hui, nous nous réjouissons des bons résultats de l'ADERLY en 2017 mais nous nous interrogeons sur l'égalité de traitement entre les différents territoires.

ADERLY est l'acronyme de "Agence pour le Développement Economique de la Région Lyonnaise". Elle est "partenaire et co-pilote" de la Marque OnlyLyon. Naïvement, nous avons pensé que lorsqu'il était question de Lyon, c'était de la Métropole qu'il s'agissait et pas uniquement de la Ville centre.

Or, force est de constater que ce n'est manifestement pas le cas.

Déjà, voici trois ans, Euronews quittait Ecully pour Confluence, sous la pression de Gérard Collomb, pour un nouveau siège qui s'est avéré fort cher, ce qui a entraîné, de fait, bien des difficultés pour cette société. L'ancien site d'Euronews a alors été laissé à l'abandon, Ecully s'est débrouillée seule pour trouver une entreprise qui le reprenne. C'est aujourd'hui le tour de l'EM Lyon de quitter le campus Lyon Ouest pour rejoindre un quartier de la ville cher à l'ancien Maire et Président de la Métropole de Lyon.

Voilà des années que celui-ci fait son marché sur ce campus ou tente de le faire. L'Institut Paul Bocuse a été vivement encouragé à se rendre sur le site de l'Hôtel Dieu et l'Ecole Centrale sur celui de La Doua. Que l'on ne me dise pas qu'il y a une logique de développement de l'école lié à des contraintes immobilières car, honnêtement, je ne vois vraiment pas comment il serait plus aisé de doubler les effectifs sur un site de deux hectares en quittant un site de six hectares.

Dans une interview parue dans *Tribune de Lyon* du 22 juin 2017, l'actuel directeur de l'EM expliquait –je le cite– : "Le principal problème du campus Lyon Ouest Ecully, c'est le manque de connexions en transports en commun". En cela, nous n'avons pas été vraiment aidés par la Métropole puisque la ligne forte A4 prévue par le SCOT en 2010 est repoussée dans le PDU à l'horizon 2025 ou 2030, et ce alors que les écoles du campus Lyon Ouest demandent régulièrement avec insistance que les engagements du SCOT soient respectés.

Face à l'émotion suscitée par le départ de l'EM, vous avez déclaré, monsieur le Président : "Ecully ne deviendra pas un désert de l'ouest lyonnais", ajoutant que "le déclassement de l'A6/A7 contribuera au dynamisme de la Ville". Pourtant, nous nous échinons à vous expliquer, Conseil après Conseil, que le déclassement –auquel nous sommes par ailleurs favorables, tel qu'il est traité, pose plus de difficultés qu'il n'en résout et que ce n'est pas le seul arrêt de la ligne express sur l'A6 au niveau d'Ecully et le petit parc-relais de 150 places à Limonest-Dardilly, avec la suppression de celui de la Sauvegarde, qui va permettre de réduire le passage sur cette ex-autoroute de 115 000 à 50 000 véhicules jour à proximité d'Ecully.

Chers collègues Conseillers métropolitains, je ne me résous pas à faire mon deuil car, par-delà le départ de cette école, c'est la conception même de la Métropole qui est en jeu. Est-ce une Métropole pour tous, avec équité entre les territoires et les habitants, ou une Métropole au service de certains ? Aujourd'hui, c'est Ecully qui est concernée avec le départ de l'EM, demain ce sera peut-être votre Commune ; rappelez-vous de la Commune de Francheville et du devenir du site de l'hôpital Charial, souvenez-vous de la Commune de Vénissieux et de la Fabrique de l'Opéra de Lyon.

Monsieur le Président, nous attendons maintenant que vous teniez vos engagements vis-à-vis des Ecullois et des écoles du campus Lyon Ouest mais aussi que vous garantissiez une Métropole au service de tous et de chacun.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots tout de même pour rééquilibrer votre propos que je trouve un peu caricatural. D'abord parce que l'ADERLY –et celles et ceux qui siègent au Conseil d'administration de l'ADERLY peuvent en témoigner– ne réfléchit pas aux implantations des entreprises avec une consigne précise qui serait de les concentrer sur Lyon. D'ailleurs, la démonstration en est faite par les différentes implantations ; je vous invite à venir quand nous communiquerons avec l'ADERLY, avec la CCI, sur les implantations 2017 et vous verrez par vous-même que votre propos ne tient pas sur ce champ-là.

Je donne juste quelques exemples.

La Vallée de la chimie, l'Appel des 30 ce n'est pas Lyon, c'est l'ensemble des Communes qui constituent la Vallée de la chimie ; les futures implantations et les implantations déjà réalisées, notamment en matière de recherche et de développement, sur la Vallée de la chimie, à ce que je sache, ne concernent pas la Ville de Lyon mais l'ensemble des Communes de la Métropole.

Quand on évoque le Carré de Soie et les implantations des entreprises, à ce que je sache, il n'y a pas de projet que le Carré de Soie soit rattaché à Lyon, il est bien entre Villeurbanne et Vaulx en Velin.

On évoquera tout à l'heure le Vallon des hôpitaux et le développement fort sur le Vallon des hôpitaux ; à ce que je sache, le Vallon des hôpitaux n'est pas dans la Ville de Lyon mais bien sur Saint Genis Laval et Pierre Bénite.

Quand nous discutons à l'ADERLY avec le Maire de Saint Etienne qui a confirmé son attachement à cet outil de développement, il n'a pas, lui, l'impression que l'ADERLY mette des missions pour la Ville de Lyon mais qu'elle les met pour l'ensemble des territoires.

Et quand vous évoquez, madame, l'Ecole centrale, vous vous trompez, peut-être parce que vous n'avez pas pris le temps de regarder et nous le ferons ensemble. Quand nous inaugurons avec l'Ecole centrale, il y a quelques mois, un nouveau laboratoire où la Métropole a investi aussi lourdement, avec la Région, avec l'Etat, avec l'Ecole centrale, c'est bien pour réaffirmer l'ancrage de l'Ecole centrale au sein du campus d'Ecully.

Quand Blédina déménage, elle ne vient pas sur Lyon, elle vient sur Limonest.

Donc ce n'est pas une obsession de l'ADERLY de vouloir attirer impérativement l'ensemble des entreprises sur Lyon.

Je voudrais juste, pour finir, dire une chose : peut-être que monsieur Millet, qui est plus un adepte –peut-être, je mets beaucoup de guillemets– d'une économie plus administrée, pourrait avoir un plaidoyer et il ne le fait même pas, lui, pour que des entreprises aillent là où nous aurions décidé qu'elles aillent. Mais les entreprises, et vous le savez puisque vous connaissez, comme moi, le monde des entreprises, décident seules, ce n'est pas nous qui imposons aux entreprises d'aller là où nous souhaitons qu'elles aillent, c'était dans un autre temps, dans d'autres régimes. Les entreprises décident elles-mêmes de là où elles doivent aller et c'est bien normal puisque c'est elles qui font le développement économique. Nous sommes là pour accompagner, l'ADERLY est là pour accompagner, l'ADERLY est là pour faire des propositions mais jamais dans l'obsession de la ville-centre. L'important pour nous c'est que les entreprises viennent et restent sur la Métropole, tous territoires confondus.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. David KIMELFELD, Mme Fouziya BOUZERDA, M. Alain GALLIANO, Mme Karine DOGNIN-SAUZE, MM. Jean-Luc DA PASSANO, Pascal BLACHE, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2018-2550 - développement solidaire et action sociale - Maison des adolescents (MDA) du Rhône - Approbation de la convention de collaboration - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2550. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui vous est présentée aujourd'hui concerne l'approbation de la convention de collaboration entre la Métropole et la Maison des adolescents du Rhône.

Cette Maison des adolescents est une structure à statut mutualiste, agréée par l'Agence régionale de santé qui assure son pilotage et l'essentiel de son financement, complété par des subventions des Villes de Lyon et Villeurbanne, de l'OCIRP (Organisme commun des institutions de rente et de prévoyance - jeunes orphelins) et de la CAF. Dans le cadre de ses missions, elle offre aux adolescents et à leur famille un espace d'accueil neutre, ouvert, non stigmatisant, adapté aux adolescents avec des prises en charge médico-psychologiques, somatiques, juridiques, éducatives et sociales de courte durée.

La participation de la Métropole se matérialise par l'intervention de deux travailleurs sociaux et médico-sociaux à raison de 0,5 équivalents temps plein chacun. Cette convention a une durée d'un an renouvelable trois fois. Un bilan sera fait à la fin de chaque année.

Cette délibération a fait l'objet d'un avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Laurent. Trois minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Intervention retirée, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère DAVID : Monsieur le Président, chers collègues, l'adolescence, nous le savons, est parfois source d'anxiété pour les parents, elle est redoutée et crainte. La spécificité de cette école de la vie doit toujours être prise en compte car, en son cœur, il y a une constante, c'est le changement, lequel, dans quelque contexte que ce soit, n'est jamais évident.

Ce changement considérable nécessite de notre part lucidité, accompagnement et soutien, ce qui exige de la cohérence entre toutes les politiques sociales menées en direction de la famille et de l'enfant. C'est avec cette ambition que la Métropole s'apprête à signer une convention avec la Maison des adolescents du Rhône. Ce lieu de soins et d'accueil des adolescents est en effet un dispositif complet qui permet une prise en charge globale : médicale, psychologique et socio-éducative. C'est un espace qui permet de répondre à des jeunes en souffrance, en amont de la pédiatrie hospitalière et de la pédopsychiatrie. C'est également un outil de prévention en lien avec les différentes structures du territoire. Toutes les problématiques sont accueillies et les jeunes sont ensuite, si nécessaire, accompagnés avec les dispositifs médicaux intra ou extrahospitaliers. Accueil, dépistage, prévention, accompagnement sont les principales activités de la Maison des adolescents.

En 2016, 801 nouvelles demandes ont été enregistrées et au total ce sont 1 270 adolescents qui ont bénéficié du suivi des professionnels de la MDA. Des chiffres malheureusement en hausse chaque année démontrent la nécessité de ce lieu sans équivalent qui s'adresse aux jeunes mais aussi à leur famille. L'augmentation de ces demandes et l'intensité de l'activité sont aujourd'hui traitées par une équipe presque surchargée. Afin que la MDA puisse poursuivre son travail d'accueil et de prise en charge mais aussi développer ses collaborations avec l'Éducation nationale et renforcer son action sur les thématiques actuelles que sont la prévention de la radicalisation, les violences et le décrochage scolaire, il est nécessaire qu'elle parvienne à renforcer ses équipes et à construire des partenariats solides avec nos institutions.

Dans le cadre du projet métropolitain des solidarités que nous avons récemment adopté, et plus particulièrement de ses volets famille et protection de l'enfance, la Maison des adolescents a un rôle essentiel à jouer. En croisant nos pratiques, en nourrissant nos réflexions, nous pourrions avancer ensemble et apporter à la souffrance et au mal-être de certains jeunes les réponses appropriées.

C'est pourquoi nous approuvons sans réserve cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame David. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2018-2551 - éducation, culture, patrimoine et sport - Conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) des collèges Alice Guy et Simone Lagrange - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2551. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit d'un rapport qui concerne la désignation, dans nos deux nouveaux collèges, Alice Guy et Simone Lagrange, de représentants du Conseil.

M. LE PRÉSIDENT : Merci.

**Désignation de représentants au sein des Conseils d'administration
des établissements publics locaux d'enseignement (EPL)
des collèges Alice Guy et Simone Lagrange**

(Dossier n° 2017-2551)

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Alice Guy situé à Lyon 8° et deux représentants titulaires et deux représentants suppléants pour siéger au sein du Conseil d'administration du collège Simone Lagrange à Villeurbanne. Je vous propose les candidatures suivantes :

- pour le collège Alice Guy à Lyon 8° :

** titulaires -*

- M. Christian COULON
- M. Eric DESBOS

** suppléants -*

- M. Stéphane GUILLAND
- Mme Sandrine RUNEL

- pour le collège Simone Lagrange situé à Villeurbanne :

** titulaires -*

- M. Stéphane GOMEZ
- M. Eric DESBOS

* *suppléants* -

- M. Damien BERTHILIER
- M. Jean-Wilfried MARTIN

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2553 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges publics - Dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures - 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2553. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, le rapport suivant concerne les dotations pour le transport des élèves vers les demi-pensions extérieures pour l'année 2018, sachant que nous avons encore onze collèges qui n'ont pas de demi-pension.

Bien évidemment, les nouveaux collèges ont tous des demi-pensions, dont les deux collèges qu'on vient de citer précédemment mais nous avons encore onze collèges qui n'ont pas de demi-pension, pour lesquels on amène les élèves souvent en car dans des établissements qui sont, soit des collèges, soit des lycées, afin qu'ils puissent déjeuner.

Simplement, pour rappel, sur ces onze collèges, deux sont peut-être en voie de solution, en particulier le collège Jean Mermoz où nous avons des discussions avec la Ville de Lyon pour que les élèves ne déjeunent plus à Vénissieux mais puissent déjeuner sur place à Mermoz où il y a tout de même beaucoup de places dans des établissements à proximité, dont l'école primaire du huitième arrondissement et de Jean Mermoz. On a aussi une solution qui est en train de se dessiner concernant le collège Vendôme pour lequel il y aura effectivement une demi-pension qui existera incessamment sous peu.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

Mme la Conseillère CROIZIER : Monsieur le Président et monsieur le Conseiller délégué, la délibération que vous nous proposez sur les frais de transport des élèves de collèges ne possédant pas de demi-pension me permet de revenir sur le dossier de la cantine du collège Vendôme. L'investissement pour une demi-pension au collège Vendôme est bien inscrit à la PPI de la Métropole, et ce, effectivement, Eric Desbos vient de le confirmer.

Mais, depuis de longs mois, la mairie du sixième, la direction du collège, les associations de parents d'élèves, les enseignants attirent l'attention sur le fait que les études actuelles réalisées par la Métropole répondent certes à la commande mais en aucun cas n'apportent de solution aux difficultés, rencontrées sur les deux sites, de conformité, d'accessibilité, de gestion des personnels, d'économie de coûts d'exploitation, de sécurité... Et je pourrais vous détailler beaucoup plus longuement que mes quatre minutes.

La solution proposée va même amplifier certaines de ces difficultés. Je sais qu'effectivement, le choix n'est pas simple et, comme nous avons abordé ensemble rapidement et récemment cette problématique, je ne détaillerai pas cet après-midi l'ensemble de ce dossier mais vous réitère juste notre demande d'un point spécifique dans les meilleurs délais.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Nous nous sommes effectivement rencontrés il y a quelques jours sur le sujet. Je vous ai dit que nous allions nous réunir pour partager nos éléments avec le Maire de Lyon ou son représentant, monsieur le Maire du sixième et messieurs Eric Desbos et Michel Le Faou pour prendre une décision rapide, en évitant bien sûr de caricaturer les positions des uns et des autres ou les études menées par les uns et les autres. Je pense qu'il en va de l'intérêt des collégiens du sixième arrondissement tout simplement. Nous allons donc mener ce travail très rapidement parce qu'il faut qu'on tranche avec les contraintes, y compris avec les contraintes financières inscrites à la PPI que nous avons, que vous avez rappelées et que nous avons bien en tête.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2555 - éducation, culture, patrimoine et sport - Bron - Edition 2018 de Fête du livre de Bron et l'organisation du prix des lecteurs - Attribution d'une subvention à l'association Lire à Bron - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2555. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, la délibération propose une subvention de 48 421 € à l'association Lire à Bron pour l'organisation de la Fête du Livre à Bron du 7 au 11 mars prochain. Créée en 1987, la Fête du Livre de Bron s'est imposée comme un événement incontournable en matière de littérature contemporaine avec plus de 30 000 visiteurs de tous les âges et 75 auteurs invités. Elle annoncera son programme ce mercredi à l'occasion d'un grand entretien avec Pierre Lemaître.

Le Directeur de la Fête du Livre, Yann Nicol, a conçu cette 32^e édition autour de parcours thématiques pour mieux rendre compte de la diversité de la création littéraire française et internationale. Mais nous retrouverons les incontournables qui ont fait le succès de l'événement, la transversalité entre les genres littéraires et les univers artistiques jusqu'au cinéma et au théâtre, sans oublier une intrigante sieste littéraire et acoustique, ainsi que l'organisation d'une journée dédiée aux professionnels avec la présence de 12 librairies indépendantes de la région et de nombreux éditeurs.

Autre nouveauté de 2018, la Fête du Livre renforce sa dimension métropolitaine en créant un Prix des Lecteurs qui sera remis par la Métropole en ouverture du week-end. Cinq auteurs ont été présélectionnés. Jusqu'à l'événement, ils se déplacent dans des bibliothèques de notre territoire en association avec les cercles de lecture. Plus de la moitié de nos 57 médiathèques et bibliothèques se sont lancées dans cette aventure. Je vous rappelle que nous avons adopté en décembre notre politique de lecture publique. Ce Prix des Lecteurs de la Métropole est un très bel exemple d'action culturelle pour faire vivre la littérature dans nos Communes.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Picot. Quatre minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Je réitère mes remerciements, monsieur le Président. Fi de l'opposition entre le livre numérique et le livre papier ! On sait que le premier n'est pas encore en situation de supplanter le second. Et l'essentiel, quel que soit l'outil, ne réside-t-il pas dans le goût de la lecture, l'approche que l'on en fait, l'ouverture d'esprit qu'elle suscite, la part de connaissance qu'elle apporte, le développement de l'imaginaire qu'elle engendre ?

Nos politiques publiques doivent adopter des orientations qui favorisent la liberté de création et ses diversités, préservant la pluralité des expressions et des genres attachés au livre. Ils sont nombreux les auteurs en tous genres : auteurs de fiction, poètes, scientifiques, essayistes, biographes, traducteurs, sans oublier les créateurs de bandes dessinées.

On observe combien les ateliers d'écriture et de lecture, réciproquement imbriqués, fleurissent. L'école évidemment est le lieu privilégié de ce travail d'appétence à la lecture et, déjà dans les crèches, c'est pur ravissement que de voir un très jeune enfant toucher un livre, s'émerveiller à le regarder ou écouter la lecture qu'on lui en fait. En fait, nous portons tous cette responsabilité (parents, grands-parents, enseignants, bibliothécaires, animateurs, élus) de pourvoir à cet éveil à la lecture et à la pérennisation de sa pratique.

Quant à la trame sociale qui peut être tissée par le biais d'échanges, de discussions, de transmission, elle est précieuse, précieuse pour les lecteurs, précieuse entre auteurs. La Fête du Livre de Bron remplit ce rôle

absolument et, par l'intérêt qu'elle suscite, elle contribue au rayonnement culturel de notre territoire qui, par ailleurs, n'est pas sans répercussions économiques.

Certes, notre Métropole est bien inspirée de soutenir cet événement d'envergure. Une collectivité qui, d'ailleurs, dans son pacte de cohérence métropolitain, prévoit la mise en œuvre de coopération entre les bibliothèques de son territoire afin de promouvoir la lecture publique.

Au-delà des avantages immatériels et intellectuels que la Fête du livre produit et qui voit collaborer entre elles des Communes, notamment par l'intermédiaire de leur bibliothèque, se glisse un aspect non négligeable de soutien aux métiers du livre et de l'édition par effet ricochet. Si tout porte à croire que la filière économique du livre est la première des industries culturelles en France, mieux par exemple que le cinéma, il semble qu'après de meilleurs résultats en 2015, les librairies aient enregistré un certain tassement de leur activité avec des retours chez les éditeurs en 2016, tandis que 2017 aurait enregistré un déclin.

Aussi, notre engagement doit-il se manifester sans faillir en matière de lecture, ce qui implique entre autres un niveau acceptable de financement. Après deux baisses successives de la participation de la Métropole en 2015 et 2016, nous nous satisfaisons cette année de la reconduction du montant de notre subvention. Permettez-moi, madame la Vice-Présidente, monsieur le Président, de me réjouir de l'intérêt porté par notre collectivité à la lecture, un des fondements majeurs de la connaissance.

On ne peut évidemment évoquer la Fête du livre sans saluer la part considérable que prend depuis trois décennies l'association Lire à Bron dans son organisation toujours plus nourrie, plus élargie à des destinataires divers (lecteurs, auteurs, professionnels et en devenir). Nous attendons impatiemment la programmation de la Fête du livre.

Notre groupe votera évidemment avec plaisir et conviction cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup madame Hobert. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL : Merci, monsieur le Président. Merci pour ces belles choses que vous avez dites sur la Fête du livre, je n'ai plus rien à dire après vous.

Simplement, permettez-moi de vous dire quelques mots sur cette grande fête des littératures contemporaines, le plus grand festival de l'agglomération, de France, d'Europe –n'ayons pas peur des mots–, un très beau festival des littératures contemporaines qui a lieu à l'hippodrome de Parilly –certains d'entre vous le connaissent déjà–, qui est loué à la Société des courses, une Fête du livre qui a 30 ans.

Cette année, comme chaque année, nous accueillerons des écrivains de grande renommée, pour en citer quelques-uns : Lydie Salvaire, Prix Goncourt 2014, Régis Jauffret, Eric Vuillard, Prix Goncourt 2017, Yannick Haenel, Prix Médicis 2017. Comme vous l'avez dit, c'est plus de 75 écrivains, des critiques, des musiciens, des comédiens.

Une fois n'est pas coutume, je voudrais vous citer les librairies associées, des librairies indépendantes : Decitre, La Procure-Léo, Expérience, Passages, A Titre d'Aile, Terre des Livres, La Voie aux Chapitres, Vivement Dimanche, Ouvrir l'œil ou encore Inter-Fun. Je pense que ces librairies sont connues de l'assemblée.

Je ne vous rappelle pas les objectifs du projet qui sont les mêmes depuis 30 ans : créer une manifestation littéraire de qualité et aussi proposer une grande librairie originale avec les libraires indépendants. Je dois vous dire que cette fête accueille chaque année plus de 35 000 visiteurs en trois jours, plus de 12 000 personnes qui ont assisté à des rencontres, des lectures, des dédicaces, tout cela en accès libre.

C'est une manifestation –vous l'avez dit– organisée par l'association Lire à Bron et la médiathèque de Bron, fortement soutenue par la Ville de Bron puisqu'elle amène de notre part –vous l'avez vu dans les tableaux de financement– un budget de près de 240 000 € sur chaque édition.

Alors, bien sûr, je me réjouis que la Métropole poursuive son soutien à cette fête. Cette année –vous l'avez dit, c'est important– un nouveau rendez-vous, le Prix des Lecteurs, est créé, à l'initiative effectivement aussi de la Métropole, de madame la Vice-Présidente. Je crois qu'il est important de dire ici que 29 des médiathèques de notre Métropole y participent avec des grandes villes (Lyon 8° mais aussi Oullins, Décines Charpieu, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière) mais aussi beaucoup de médiathèques de bon nombre de Communes de l'ouest, des Monts d'Or au Val de Saône. Chacune de ces médiathèques s'est engagée, à travers un comité de lecture, à lire les cinq romans proposés par l'équipe de la Fête du livre et à voter pour son titre préféré et je crois que ce sont plus de 300 lecteurs dans les différentes médiathèques qui ont participé.

Je ne vous recite pas les livres sélectionnés pour ne pas être trop long, beaucoup sont connus. L'ensemble de ces romans nous invitent à –je vais simplement vous citer ce que disent les organisateurs– "Autant de voyages immobiles... et d'aventures intérieures, preuves de l'incroyable puissance de la fiction qu'exaltait le grand Umberto Eco dans l'une de ses célèbres formules : "Celui qui ne lit pas aura vécu une seule vie. Celui qui lit aura vécu 5 000 ans. La lecture est une immortalité en sens inverse".

Je voulais vous dire aussi qu'au-delà du prix et des nombreuses médiathèques qui ont participé cette année et qui participent au rayonnement de la Fête du livre dans notre Métropole, il y a aussi des rencontres dans différents lieux avec les auteurs : une rencontre le 13 janvier, qui a eu lieu à la médiathèque du Bachut ; une ce samedi à la médiathèque de Bron ; une prochaine le lundi 5 février à l'amphi culturel de l'Université Lyon 2 ; le 7 février, une rencontre au Centre culturel de Neuville sur Saône portée par l'intercommunalité du Val de Saône réunissant 17 Communes et, vendredi 9 février, à Champagne au Mont d'Or, en partenariat avec la médiathèque de Dardilly.

Pour conclure, le prix sera remis à l'occasion d'une table ronde en présence des 5 auteurs le vendredi 9 mars à 17 heures et bien entendu, avec Myriam Picot, nous avons le plaisir de vous y inviter tous. Cette remise de prix sera suivie de l'inauguration de la 32^e édition, toujours le vendredi 9 mars à 18 heures 45 à l'hippodrome.

Et, pour ceux qui le souhaitent, vous pouvez venir aussi voir l'ambiance tout le week-end puisque, le vendredi soir, c'est l'ouverture mais là où je crois que l'on mesure bien l'ambiance de la Fête du livre, c'est quand on a à la fois les rencontres, à la fois les publics en librairie, à l'heure de grande affluence le samedi et le dimanche.

Voilà, je voulais faire un clin d'œil à notre conseillère littéraire qui a commencé à la Fête du livre, Brigitte Giraud, que vous connaissez, qui a fait partie des 15 écrivains sélectionnés au Goncourt en 2017.

Cette initiative de grand Prix des Lecteurs, qui participe grandement au rayonnement culturel de Bron et de la Métropole, a demandé un travail conséquent aux équipes de la Fête du livre, elles s'y sont investies. Je pense que vos médiathécaires et vos responsables de médiathèques le noteront, la dimension métropolitaine vient se renforcer ; elle était déjà forte à travers le nombre de Grand Lyonnais, de métropolitains qui venaient à notre Fête du livre, elle était déjà forte avec la journée professionnelle le vendredi toute la journée, qui accueillait les professionnels du livre de la Métropole.

On note le soutien et l'important investissement de notre équipe. Pour la Fête du livre, il y a des partenaires comme Télérama, France culture, le Centre national du livre, la société des intérêts des auteurs, la SOFIA, la Région qui soutient la Fête du livre et la Métropole qui continue son soutien.

Merci pour ce soutien à cette Fête du livre.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Longueval. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-2556 - éducation, culture, patrimoine et sport - Musée des Confluences - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2018-2020 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2018-2555. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de la convention d'objectifs et de moyens du Musée des Confluences pour les trois prochaines années. Cette convention vient rappeler les ambitions que nous partageons ensemble, Métropole et Musée.

L'établissement doit épouser nos grandes politiques métropolitaines, au-delà de sa vocation culturelle. C'est en effet un musée au service de l'attractivité et du rayonnement, notamment par ses collaborations avec le monde universitaire, avec l'univers de la recherche ou avec des équipements de médiation scientifique comme le Planétarium de Vaulx en Velin. Le Musée des Confluences apportera également son expertise à la Cité internationale de la gastronomie.

C'est aussi un levier d'émancipation et de lien social. Le Musée a signé la convention métropolitaine de coopération culturelle. Il va développer sa participation aux actions de sensibilisation des collégiens (classes culturelles numériques et dispositif collèges au cinéma). Les liens sont évidents avec notre schéma de lecture publique qui pourrait faire dialoguer un objet issu des collections avec un livre dans les médiathèques.

Enfin, le Musée des Confluences a déjà démontré sa capacité à s'inscrire au cœur d'un réseau culturel en accueillant nos grandes manifestations internationales (Nuits de Fourvière, Biennales d'art contemporain et de danse) mais aussi en programmant ou en coproduisant des expositions et des événements avec les institutions culturelles de la Métropole.

Nous pouvons nous réjouir de la réussite de notre Musée des Confluences. En trois ans, je vous rappelle qu'il est devenu le premier musée hors Paris.

Si les autres établissements similaires ont tous connu une baisse après leur ouverture, dès la deuxième année, de 30 à 40 %, le Musée, lui, a su conquérir son public et n'a connu qu'une baisse très relative. En 2017, il a accueilli plus de 723 000 visiteurs alors que nous avions effectué une prévision prudente de 600 000 visiteurs. Surtout, la satisfaction des visiteurs s'élève à 95 % et la qualité de ses expositions est largement reconnue.

Plus encore, son propos qui embrasse toutes les disciplines attire vers la culture un nouveau public. Plus de 20 % des visiteurs ont moins de 18 ans et une personne sur trois n'a visité aucun autre musée dans l'année.

De même, son excellence scientifique et culturelle permet d'enrichir ses collections. Il y a quelques jours, Antoine de Galbert, le fondateur de la Maison rouge, a ainsi annoncé la cession de sa collection de coiffes.

Pour autant, sa réussite reste fragile. Le retrait unilatéral du Conseil départemental est lourd de conséquences. Le Musée des Confluences a perdu 10 % de son financement public, soit 1,4 M€ chaque année. Si l'établissement a engagé un travail d'optimisation de ses charges, si le planning de location des espaces réceptifs affiche complet, il nous appartient de garantir la qualité de sa programmation. C'est pourquoi la convention prévoit une participation de 13,9 M€ en 2018, puis 14,4 M€ en 2019 et 2020. Le financement de la Métropole revient ainsi au niveau qui était inscrit dans le budget primitif 2015.

En contrepartie, le Musée s'engage à consacrer au moins 13 % de ses charges à sa programmation, à maintenir un montant minimal de recettes de billetterie de 3 M€, à développer les recettes de privatisation et de mécénat.

Je voudrais conclure en vous conviant aux temps forts qui vont rythmer l'année 2018 ; dès le mois d'avril, c'est l'oeuvre de Hugo Pratt que nous pourrons redécouvrir ; en juillet, le Japon s'invitera au Musée ; octobre puis décembre, enfin, offriront deux voyages singuliers auprès du peuple Kalash et dans l'univers des coléoptères.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Casola, une minute.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, chers collègues, la Métropole se veut un acteur majeur de la politique culturelle locale. Cependant, en 2017, elle a surtout brillé par sa passivité pour sauver le Musée des Tissus. Elle a ainsi prouvé son total désintéressement pour la sauvegarde de notre patrimoine culturel. En conséquence, je ne voterai pas ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération aborde un axe culturel fort de notre Métropole : le soutien au Musée des Confluences.

Nous profitons de cette belle occasion pour nous féliciter du travail exemplaire accompli par le Musée depuis son ouverture avec plus de 700 000 visiteurs par an.

Le parcours permanent permet à chacun, averti ou béotien, de s'interroger notamment sur les origines de l'humanité, sur la variété des espèces du vivant, sur l'empreinte de l'homme sur le théâtre des sociétés.

Des expositions temporaires très variées permettent aussi au Musée d'être en phase avec son objectif de devenir un lieu de diffusion des savoirs. Elles donnent en effet à approcher des domaines en général assez inconnus du grand public, de manière ludique mais aussi professionnelle : les venins, l'Afrique, les chaussures, l'Antarctique, etc., sans oublier les trésors de l'ex-Musée Guimet que nous aimerions d'ailleurs voir sortis des réserves plus souvent.

Ces expos temporaires sont le fruit d'un travail pluridisciplinaire remarquable, mêlant scénographies et nouvelles technologies pour favoriser une réelle immersion de chacun et chacune dans des univers si éloignés de notre quotidien. Elles ont aussi le grand mérite de se déplacer dans d'autres musées et c'est ce point particulier que nous souhaitons mettre en exergue car, d'une part, cette activité est une source importante de revenus et participe au meilleur équilibre financier du Musée, dans un contexte d'abandon de soutien du Conseil général du Rhône. Mais, d'autre part, si au début le transfert de ces expositions était sous-traité, le Musée a effectué un

beau travail d'internalisation de cette activité qui mérite d'être souligné : des parcours RH spécifiques ont pu être proposés à des membres du personnel qui ont pu ainsi évoluer dans leur poste.

Notre groupe Lyon Métropole Gauche Solidaires se félicite et est fier que ce Musée porte haut les couleurs de Lyon et de la Métropole tout en offrant des opportunités de carrière intéressantes et motivantes à ses agents. C'est là, à notre sens, le cœur même de l'action métropolitaine de joindre l'humain aux actions.

Nous souhaitons bonne suite à toute l'équipe du Musée, menée avec brio par sa talentueuse et passionnée directrice, madame Lafont-Couturier.

Nous voterons avec enthousiasme cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ROUSTAN : Monsieur le Président, chers collègues, à l'occasion de ce dossier, nous souhaitons saluer la qualité de la programmation réalisée par l'équipe du Musée. Nous apprécions sa capacité à mettre en valeur les collections du Musée, tout en éclairant les questions contemporaines.

Je citerai deux exemples :

- tout d'abord, le travail réalisé avec des lycéens et l'association de jeunes ingénieurs Avenir climatique à l'occasion des négociations climatiques internationales, la COP 21. Les lycéens ont reproduit des négociations climatiques, chacun devant s'approprier le rôle d'un pays, pour mieux comprendre les enjeux dans les négociations réelle ;

- ensuite, une exposition à venir sur la fertilité des sols : une question écologique à la fois déterminante et bien trop peu appropriée. Au niveau mondial comme au niveau local, la fertilité des sols diminue et nous sommes au-devant de sérieux problèmes agricoles et alimentaires si rien n'est fait pour restaurer la qualité des sols. Le programme de travail du Musée est donc bienvenu sur cette question.

L'origine des collections du Musée vient des cabinets de curiosité du XVII^e siècle, c'est-à-dire de la découverte du monde et de sa diversité. Ces cabinets de curiosité ont joué un rôle important dans notre histoire scientifique.

Malheureusement, nous traversons une époque où la certitude scientifique est remise en cause par des théories complotistes de toutes natures, comme par exemple la remise en cause de la théorie darwinienne. L'apprentissage par les enfants d'une connaissance scientifique du monde, d'une relation au monde réel marquée par la raison et non pas par les mythes est d'une importance cruciale pour notre avenir.

Les collections et les expositions du Musée ont une importance considérable également pour l'apprentissage de la citoyenneté. Tous les enfants de notre agglomération doivent avoir accès au Musée pour y développer leurs connaissances, leur curiosité, leur esprit critique et leur conscience écologique.

Donner des moyens de travail suffisants aux équipes du Musée est une question qui va bien au-delà des questions de rayonnement de notre agglomération, c'est d'abord et avant tout une question citoyenne.

Nous voterons cette convention d'objectifs.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller FORISSIER : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous nous associons pleinement aux félicitations faites pour le fonctionnement de ce Musée et nous approuvons le rapport de madame Myriam Picot, la Vice-Présidente, qui nous a présenté ce sujet. Je dirai simplement que deux millions de visiteurs entre son inauguration fin décembre 2014 et mai 2017, c'est la preuve éclatante de la réussite.

Cependant, force est de constater que si l'attractivité du Musée des Confluences ne fait plus de doute, l'accessibilité de ce dernier reste un problème pour l'avenir. En effet, les chiffres démontrent que plus de la moitié des visiteurs viennent en voiture. Actuellement, des solutions de parking provisoires sont en place mais ne vont pas perdurer, les terrains étant affectés à des constructions futures. Nous pouvons craindre, pour cette raison, une baisse de la fréquentation du Musée. L'équipe, à mon avis, est très inquiète et je pense qu'il faut trouver des solutions.

À l'origine, un parc de stationnement de 274 places était prévu sur le premier permis de construire du Musée en 2004. Dès 2006, ce nombre de places passait à seulement 31 qui seraient réservées au personnel et aux institutionnels. Cette décision était assumée puisque, après différentes rencontres (Département, Ville de Lyon,

Métropole), la construction d'un parking public était envisagée dans un second temps dans le cadre du projet Confluence. Aujourd'hui, nous l'attendons. À ma connaissance, pour l'instant, rien n'est prévu.

À titre de comparaison, le Mucem de Marseille dispose d'un parking de 640 places. Même à Paris, où la part modale de la voiture particulière est bien plus faible que dans notre agglomération, le Musée Branly dispose d'un parking de 508 places.

Aujourd'hui, il y a une évidence : pour le bon fonctionnement du Musée, il faut un minimum de parkings pour la pérennité des activités économiques et le bon fonctionnement du quartier aussi.

Cependant, la réalisation des places de stationnement ne doit pas empêcher de se pencher sur les solutions d'accessibilité en transports collectifs qui existent. La logique étant de communiquer sur les moyens existants avec la fin du parcours pour les visiteurs venant en véhicule privé par un plan d'accessibilité du dernier kilomètre, voire des cinq derniers kilomètres.

Certes, les solutions existent ; il faut cependant, en urgence, aborder sereinement cette réflexion, sinon nous handicaperions la fréquentation du Musée et la conséquence aurait un impact négatif sur les résultats financiers qui sont déjà très difficile à tenir –madame la Vice-Présidente a exposé les efforts qui ont été faits–.

À l'occasion de ce rapport, monsieur le Président, je m'autorise –et vous me le pardonnerez, j'espère– à évoquer le quartier de la Part-Dieu pour tirer la sonnette d'alarme et souhaite vous entendre sur les solutions que vous envisagez de mettre en place pour un minimum d'accessibilité tout au long de l'évolution de ce grand chantier. Pour l'instant, c'est loin d'être satisfaisant. Certes, ce n'est pas chose facile mais il y a nécessité d'obtenir une amélioration de la situation existante, sinon nous allons à l'asphyxie.

Je vous remercie, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Forissier. Monsieur Le Faou, quelques mots sur le parking et peut-être sur la Part-Dieu. Je dirai un mot aussi.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président, quelques éléments de réponse suite à l'intervention de notre collègue Michel Forissier concernant les modalités de stationnement sur le secteur de la Confluence et, plus précisément, pour la desserte du Musée des Confluences.

Actuellement, le Musée fonctionne avec un parking provisoire qui a été réalisé très rapidement à l'arrière de la station-service existante sur le secteur de la Confluence. Comme l'a indiqué Michel Forissier, ce secteur de la Confluence que l'on appelle "le Champ" est voué prochainement à l'urbanisation ; il sera à la fois bâti et végétalisé au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet Confluence.

Comme il a été rappelé, sur le secteur de la Confluence, deux parkings sont envisagés : un de 822 places qui sera bientôt livré –en février/-mars–, au nord de la Confluence, le long du quai Perrache, dans le tréfonds du futur îlot A1/A2 ; un second parking de stationnement il est envisagé le long du quai Perrache, un peu plus au sud.

Parallèlement à cela, pour répondre aussi aux besoins des entreprises et aux besoins du Musée, un investisseur privé envisage la construction d'un parking de stationnement en superstructure en lieu et place du parking existant situé le long d'Euronews. Sur ce secteur de la Confluence, là où se trouvent à la fois GL Events, Euronews et un certain nombre d'entreprises qui occupent les locaux existant à cet endroit, il y a aujourd'hui un parking de stationnement aérien mais dont les capacités ne répondent pas de façon suffisante aux besoins des entreprises existantes.

Pour pouvoir répondre en même temps aux besoins futurs du Musée lorsque le parking de secours existant sera réutilisé, il est prévu de construire en superstructure un parking d'une capacité de 650 places, qui sera porté par un investisseur privé et dont nous espérons qu'une partie de la gestion puisse être assurée par un opérateur de stationnement public très présent sur notre territoire –tout le monde aura compris de qui il s'agit–. Cette solution permettra, je pense, de satisfaire à la fois aux besoins des entreprises et aux besoins de desserte du Musée des Confluences, sachant que ce Musée est situé à quelques minutes à pied –moins d'une dizaine de minutes– du passage Magellan qui a été livré il y a peu de temps.

N'oublions pas que, de l'autre côté du Rhône, en empruntant le pont Raymond Barre, il est aussi possible d'utiliser le parking LPA de la Halle Tony Garnier qui permet de se rendre de façon très agréable, en cheminant le long des berges du Rhône puis en traversant le Rhône par le pont, directement au Musée des Confluences. Cela offre aussi une solution alternative de stationnement qui mêle les modes doux au travers du parc de Gerland et la traversée du Rhône en utilisant le pont. Je pense que c'est aussi une solution très agréable.

En tout cas nous avons bien à l'esprit un certain nombre de solutions qui permettront de répondre à l'ensemble de ces besoins.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Forissier, vous avez raison, on partage le constat, un travail est à engager assez rapidement parce qu'il faut aller vite –je parle de la Part-Dieu puisque Michel Le Faou a répondu sur le Musée–. Pour l'amélioration de la circulation, il faut que l'on trouve quelques solutions, même s'il y a de grandes contraintes. Au bout d'un moment, les contraintes s'imposent à nous et la communication, l'explication de ce que l'on est en train de faire, c'est important aussi. Certes, les contraintes existent mais il faut expliquer ce que l'on est en train de faire, cela ne saute pas toujours aux yeux de celles et ceux qui passent et, en particulier, de celles et ceux qui sont bloqués. Un travail s'engage et nous aurons l'occasion d'en reparler très rapidement.

Sur le Musée, je voulais juste saisir l'occasion –on a beaucoup parlé de tourisme et d'attractivité– pour dire que c'est un exemple concret de renfort de l'attractivité et rendre hommage à cette équipe très engagée qui travaille beaucoup, qui s'engage aussi à trouver des solutions et qui n'attend pas tout de la collectivité, puisque aujourd'hui nous sommes seuls, en quelque sort, à accompagner le Musée. Cela se traduit notamment –Myriam Picot l'a évoqué– par des donations extrêmement importantes qui vont renforcer encore l'attractivité et qui montrent à quel point ce Musée et son équipe sont très professionnels, en France mais aussi en Europe, c'est important. Il faut que l'on continue à les accompagner, notamment dans la recherche de mécénats ; nous nous y sommes engagés lors du dernier Conseil et nous allons le faire de manière importante.

Voilà ce que je voulais dire très rapidement. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, M. Casola (non-inscrit) ayant voté contre.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2018-2570 - proximité, environnement et agriculture - Lyon - Contrat de délégation de service public de distribution d'électricité et de vente aux tarifs réglementés - Avenant de prolongation - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2570. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CRIMIER, rapporteur : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, il s'agit, par cette délibération qui a reçu un avis favorable de la commission, d'approuver l'avenant de prolongation du contrat de délégation de service public (DSP) de distribution d'électricité et de vente aux tarifs réglementés sur le territoire de la Ville de Lyon conclu avec les sociétés Enedis et Electricité de France. Il s'agit de décliner localement le modèle de cahier des charges national discuté avec la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) et France urbaine. La négociation de cette concession est fortement encadrée par l'Etat. Cette déclinaison permettra aussi de faire converger les synergies pour le schéma directeur des énergies en cours et d'étudier la complétude éventuelle sur l'ensemble du territoire de la Métropole de Lyon. C'est un sujet que je suivrai bien sûr avec Pierre Abadie et Gérard Claisse dans le cadre des DSP. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Crimier. Quatre minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Vice-Président CHARLES : Monsieur le Président, chers collègues, notre groupe votera cette délibération qui a pour objectif de rapprocher la fin du contrat de DSP (délégation de service public) de distribution d'électricité de la Ville de Lyon et celui des autres Communes de notre Métropole.

Nous sommes en effet dans une situation paradoxale où notre Conseil n'examine que la situation de la Ville de Lyon alors que les DSP de distribution de l'électricité et du gaz des autres Communes du territoire sont gérées par le SIGERLY.

Comme il serait absurde que les DSP des Communes soient traitées différemment, nous approuvons ce rapprochement qui permettra une négociation conjointe des nouveaux contrats en déclinant les orientations du schéma directeur des énergies que nous aurons adopté d'ici là.

Mais cette délibération nous permet de poser quelques enjeux. Les réseaux, électricité ou gaz, sont des éléments essentiels pour une transition écologique de notre territoire. Ils sont aussi un élément oublié par la loi de transition énergétique de 2015. Il appartient donc aux collectivités territoriales (Communes, intercommunalités ou Métropoles) de se saisir des enjeux posés par les réseaux dont elles sont propriétaires, même si elles l'ont souvent et largement oublié. En effet, les collectivités sont face à deux entreprises monopolistiques : GRDF pour le gaz et ici Enedis pour l'électricité qui, en réalité, dictent leurs volontés à nos collectivités. Or, l'intérêt de l'entreprise et l'intérêt de la collectivité ne coïncident pas toujours.

Citons quelques enjeux sur lesquels nous devons être vigilants pour le renouvellement de la DSP :

- en premier lieu, la question des provisions pour renouvellement : ces provisions ont été constituées pour le renouvellement du matériel du réseau. Elles ont été payées sur la facture de chacun des usagers que nous sommes. Aujourd'hui, Enedis demande aux collectivités l'abandon des provisions non utilisées. Cela représente, pour l'ensemble des collectivités territoriales françaises, une somme de 3 milliards d'euros ;

Si nous voulons introduire les énergies renouvelables et intermittentes dans le réseau, nous avons besoin d'un investissement fort pour rendre les réseaux intelligents, ce qu'on appelle les smart grids, c'est-à-dire pour passer d'un réseau centralisé à des réseaux communicants et interconnectés. Si nous laissons partir ces provisions, nous paierons en réalité deux fois le changement de structure du réseau ;

- autre question, celle des colonnes montantes : pour Enedis, le réseau public s'arrête à l'entrée des immeubles et non pas au compteur électrique. Cela représente aussi quelques centaines de millions d'euros d'enjeu ;

- enfin, nous devons être décisionnaires sur le rythme, le montant et la localisation des investissements, ce que l'entreprise refuse aujourd'hui. Je voudrais dire un mot sur les négociations qu'il y a eu avec France urbaine et Enedis auxquelles j'ai participé ; ces négociations n'ont pas du tout été satisfaisantes et il s'agit aujourd'hui d'un compromis mais d'un compromis qui, en réalité, a marqué la position de faiblesse des collectivités par rapport à l'entreprise.

Bref, nous devons nous réapproprier notre rôle d'autorité concédante et la renégociation des contrats de DSP pour 2019 doit le permettre. Il s'agit de veiller à ce que l'intérêt des usagers de la Métropole et la transition énergétique vers les renouvelables soient bien les priorités du concessionnaire.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président et chers collègues, cette délibération prolonge donc de 20 mois le contrat de concession existant, permettant ainsi de conduire les études nécessaires à son prochain renouvellement, en lien avec le SIGERLY (syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise) pour les concessions des autres Communes –comme vient de le dire Bruno Charles–.

Nous voterons cette délibération en insistant sur un enjeu déjà évoqué dans cette assemblée : le caractère national du service public des réseaux de transport et de distribution de l'électricité ERDF, dont nous regrettons le changement de dénomination pour Enedis imposé par la réglementation européenne.

Ces concessions reposent sur la loi de 1906 confiant aux Communes le service public des réseaux d'électricité qui s'installent sur ou sous la voirie et constituent donc un bien public dont la gestion peut d'ailleurs être faite en régie –cela existe dans quelques endroits– ou concédée historiquement à EDF.

Un premier sujet concernant la Métropole qui a pris cette compétence en 2015 mais sans en assumer un aspect important qui reste à la charge des Communes : la participation au financement des extensions de réseau. L'article L 342-11 du code de l'énergie stipule, dans son alinéa 1, que ce financement est dû "par la Commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent pour la perception des participations d'urbanisme". Certes, la loi du 10 février 2000 sur l'électricité prévoit "la prise en charge financière des travaux d'extension par la collectivité qui délivre l'autorisation d'urbanisme". On sait que Gérard Collomb a pesé personnellement comme Sénateur pour que la compétence des concessions électriques devienne métropolitaine. Il n'a évidemment pas agi pour en tirer les conséquences sur le code de l'urbanisme.

Nous considérons que la situation actuelle doit logiquement pousser à donner toute la compétence des réseaux électriques à la Métropole –ce qui pourrait conduire à une clarification législative– mais en tout cas doit être un des sujets de négociation dans les futurs contrats de concession.

Le deuxième sujet concerne la dimension géographique de ces réseaux qui ne sont évidemment pas métropolitains et dont le maillage technique traverse les découpages administratifs. Le réseau électrique est historiquement une construction nationale dans un contexte de service public. Les débats sur la gestion de ces concessions révèlent d'ailleurs la nature du débat sur les territoires, contre ou dans la République.

Yannick Régnier, sur le blog des territoires à énergie positive, cite le géographe Laurent Davezies pour dénoncer le principe de la péréquation tarifaire : "Les territoires sont différents, inégaux et le seront plus encore dans les années qui viennent mais ils ne sont que des supports et des instruments au service de l'égalité des droits et des chances pour les individus, et c'est cette dernière seule qui compte".

On comprend bien que ce qui compte, ce n'est pas l'égalité réelle mais seulement l'égalité des chances. Après, à chacun selon sa situation locale. D'ailleurs, à plusieurs reprises, j'ai souri de l'expression "territoires à énergie positive" car cette invention marketing a du mal à masquer que le réalisme aurait dû en rester à "territoire autonome". Mais autonome, cela renvoie à tous les débats sur les indépendances et les Français savent bien que

la solidarité nationale est au cœur du principe républicain, de l'impôt redistributif comme de la péréquation tarifaire. C'est bien ce que disent les droites catalane, piémontaise ou flamande qui revendiquent l'indépendance et nous disent que leur vérité des territoires c'est ne pas payer pour les autres.

Ce n'est pas une question théorique. Prenons l'exemple de l'île de Sein, géographiquement séparée du continent et donc, dans les faits, effectivement autonome énergétiquement, pour l'instant par le moyen de groupes au fuel. Bien sûr, les projets ne manquent pas : éoliennes, solaire, smart grids. La loi de transition énergétique pour la croissance verte a fixé, pour l'île de Sein, un objectif d'autonomie énergétique pour 2030, sauf que les études montrent qu'il faudrait une production renouvelable équivalente à trois fois la consommation –dont on gaspillerait donc les deux tiers– et 800 batteries de 170 kWh, soit 6 400 Renault Zoe ou 2 400 Tesla model S. Je le note pour ceux qui rêvent de lisser l'intermittence des ENR (énergies renouvelables) avec du stockage automobile, il faudra prévoir de très grands parkings. Au total, le modèle économique de cet objectif d'autonomie en 100 % ENR est plus qu'incertain et en tout cas très coûteux.

Mais cela souligne justement l'enjeu de la péréquation tarifaire. Que ce soit avec des ENR et des batteries, ou en passant du fuel au gaz, ou par une usine marémotrice, ou encore même par un raccordement au continent, le coût en production et en distribution est prohibitif pour les rares habitants de l'île l'hiver. Il est donc heureux, pour ces îliens, que le service public national de distribution assure le droit à l'accès au réseau pour tous.

C'est pourquoi nous considérons que nous devons chercher des contrats qui assurent la transparence sur la qualité de service, le niveau de maintenance et de qualité du service public, l'économie du réseau mais en défendant et en inscrivant ces contrats dans le cadre du service public national, c'est-à-dire dans des logiques géographiques qui dépassent la Métropole et dans des enjeux d'équilibre régionaux et nationaux.

Oui, contrairement à tous les libéraux qui en veulent pour leur argent, nous défendons le principe du droit à l'accès pour tous et donc d'un réseau national républicain, ce qui suppose, avec la péréquation tarifaire, la solidarité du financement des investissements.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Monsieur Crimier.

M. le Vice-Président CRIMIER : Je souhaite dire un mot sur les sujets évoqués. L'île de Sein, c'est effectivement très important, c'étaient les premiers Français libres durant la Deuxième Guerre mondiale. On va revenir un peu à la Métropole mais il fallait rappeler ce fait d'histoire. Les sujets qui sont évoqués sont ceux qui nous préoccupent aujourd'hui, notamment le paiement des investissements qui impactent aussi nos finances communales indirectement et il faut les prendre en compte dans cette concession sur laquelle nous serons très attentifs. C'est bien pour cela que nous nous donnons 20 mois pour arriver à un accord équilibré. Merci, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CRIMIER.

N° 2018-2571 - proximité, environnement et agriculture - Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) - Programme de résorption des points noirs du bruit - Convention tripartite entre l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), le Département du Rhône et la Métropole de Lyon - Règlement des aides pour les propriétaires de logements le long des voiries métropolitaines et issues du Département du Rhône - Prolongation - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Charles a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2571. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et chers collègues, les élus EELV voteront bien évidemment ce rapport qui s'inscrit dans l'amélioration du bien-être de nos concitoyens habitant à proximité des grands axes de circulation. Par ailleurs, nous avons noté que ces aides pour le traitement acoustique peuvent être cumulées à celles que nous proposons dans le cadre de notre politique d'éco-rénovation thermique des bâtiments.

Toutefois, si nous sommes en débat sur une délibération qui évoque la réduction des points noirs du bruit, force est de constater que les projets qui nous sont proposés, tant pour les voies départementales que pour les rues de Lyon, ont pour objectif de traiter les conséquences et non les causes de ces nuisances sonores dont l'essentiel provient des véhicules à moteur thermique.

Pour les routes départementales, la réduction de la vitesse à 80 kilomètres/heure devrait contribuer à réduire le niveau sonore. Pour les rues de notre Métropole, la même stratégie de réduction de la limitation de vitesse en vue de partager l'espace public entre tous les modes de mobilités devrait apporter les mêmes bénéfices.

Mais pour aller plus loin, il nous faudra certainement aussi porter une réflexion globale –comme vous l'avez d'ailleurs signalé tout à l'heure en début de session– pour agir localement en travaillant sur des revêtements, des ralentissements, des choix de motorisation électrique pour les transports en commun, le développement de commerces et de services de proximité, etc.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Six minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère REVEYRAND : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots pour dire que nous sommes ravis de ce rapport, non pas parce qu'il concerne des habitations du territoire villeurbannais mais parce qu'il répond à une demande émise depuis longtemps dans cet hémicycle. En effet, encore en mars 2017, lors de la présentation du plan bruit de la Métropole, j'avais souligné le fait que les voies ex-départementales devaient pouvoir bénéficier des mesures de ce plan.

Le bruit est –on le sait aujourd'hui– source de stress, voire de dépression, facteur de pathologies plus graves comme des maladies cardiovasculaires et des troubles endocriniens à l'origine de surpoids et de diabète. Longtemps absente des études, l'analyse économique et financière des impacts sur la santé des choix urbains devient incontournable, en particulier celle sur le bruit en ville, non pas celle des pics de bruits mais du bruit de fond, sujet de ce rapport.

Le bruit est inégalitaire. Il n'y a bien souvent que les populations en fragilité sociale qui se sont vu offrir, au cours du temps, des logements le long de telles voies. Elles n'ont pas le choix. Logement créé là ou voirie créée là, la question est un peu la même.

Les murs anti-bruit des années 1970 semblent insuffisants à proposer une qualité de vie aux habitants en directe proximité de ces voies rapides, d'autant que nos valeurs limites sont loin de celles de l'OMS (à 50 décibels) sur ce point.

Les sujets de travail pour nous sont multiples : dispositifs sur le bâti en lien avec la rénovation thermique des bâtiments, nouveaux revêtements de voies –cela a été cité précédemment–, nouveaux pneus –Acoucity travaille actuellement sur ce sujet avec l'entreprise Michelin–, écrans acoustiques innovants permettant aussi de limiter l'effet des polluants de l'air –que l'on propose de mettre en œuvre en bordure de la D 383, avec des financements du programme d'investissement d'avenir "Ville solidaire et durable"– et, enfin, voiries accueillantes permettant une circulation apaisée et une mobilité active, marche et vélo, répondront à cet objectif de réduction du bruit.

Il est certain qu'à l'avenir, cette question du bruit sera un peu plus présente dans nos budgets quand on aura pris la bonne mesure du poids du bruit sur la santé. Encore une fois, il nous faut faire de la santé environnementale une priorité politique partagée.

Le groupe la Métropole autrement votera bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de la société Alliade Habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2018-2574 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Longueval a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2574. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission. Il s'agit de la désignation d'un représentant suppléant au conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA). En fait, cela concerne quatre Communes de notre Métropole sur l'ouest : Givors, Grigny, Lissieu et Quincieux.

M. LE PRESIDENT : Merci. Madame Fautra, vous devez avoir votre micro ouvert

**Désignation d'un représentant suppléant au sein du conseil d'administration
l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

(Dossier n° 2018-2574)

M. LE PRESIDENT : Nous devons désigner un représentant suppléant et je vous propose la candidature de monsieur Xavier ODO. Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

N° 2018-2575 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 1^{er} – Lyon 2° - Rives de Saône - Ventilation des autorisations de programme - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2576 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 1^{er} – Lyon 2° - Lyon 4° - Lyon 5° - Rives de Saône - Aménagement du débouché de la passerelle du Palais de Justice - Aménagement de la promenade du Défilé de la Saône - Avenants n° 1 aux conventions de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2577 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 1^{er} – Lyon 2° - Rives de Saône - Projet d'art public - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2575 à 2018-2577. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de délibérations ayant trait au projet des Rives de Saône. Il s'agit de trois délibérations de gestion du projet pour permettre à la fois les évolutions des budgets et des conventions de maîtrise d'ouvrage associées. Ce projet des Rives de Saône comprend l'aménagement notamment des places Saint Nizier et d'Albon, la reconfiguration du quai Saint Antoine nord en lien avec la réalisation d'un parking de stationnement souterrain et la réalisation, à l'issue de la démolition du parking Saint Antoine existant, du bas-port qui sera aménagé en jardin fluvial. Avis favorable de la commission pour ces trois délibérations, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, mesdames, messieurs les élus, les délibérations que vous nous proposez montrent que le projet d'aménagement des Rives de Saône à hauteur du quai Saint Antoine avance, même s'il est tributaire du planning des travaux du nouveau parc de stationnement Saint Antoine sous la maîtrise d'ouvrage de LPA.

Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, à ce sujet, je vous propose que nous fassions, avec vous, avec le Président de LPA, avec le Maire du deuxième arrondissement, avec moi-même, une visite de terrain auprès des commerçants sur le tronçon concerné et de le faire prochainement. Je pense que les commerçants qui vivent les travaux et leurs contraintes depuis plusieurs années maintenant apprécieraient de nous sentir ensemble à leur écoute et à leurs côtés.

Concernant l'opération des Terrasses Presqu'île, la mise en œuvre des aménagements est annoncée en plusieurs étapes –comme l'a présenté ainsi monsieur Le Faou–, au fur et à mesure de la libération des emprises

chantier du nouveau parc de stationnement. La délibération annonce ainsi des premiers travaux d'aménagement pour 2019, place Saint Nizier d'abord, quai Saint Antoine ensuite avec la place d'Albon et enfin, fin 2022, le quai bas. Elle précise que nous sommes en phase d'établissement des dossiers de consultation des entreprises.

À ce stade d'avancée du dossier, nous vous réitérons l'intérêt que portent les élus du premier arrondissement aux propositions faites par le CIL (Comité d'intérêt local) Centre Presqu'île. Ce CIL vous a remis ses propositions en octobre 2016, monsieur Le Faou et, par courrier du 23 décembre 2016, les élus du premier arrondissement vous avaient signalé leur intérêt pour ce travail très bien argumenté, avec un fort niveau d'expertise et une parfaite connaissance du fonctionnement du secteur. Le Maire et les élus du deuxième arrondissement avaient fait de même.

Il est important de rappeler que le CIL ne remet pas en cause le projet et l'approuve même. Le dossier qu'il nous propose et qui a été présenté en séance publique du Conseil du premier arrondissement dernièrement a pour avantage, à notre sens, d'améliorer l'aménagement de la place d'Albon en s'inspirant du traitement de l'espace qui s'étend devant le Palais de Justice, de l'autre côté de la rivière.

Les modifications des sens de circulation automobile proposées par l'association pourraient permettre un apaisement des déplacements dans le secteur et ainsi améliorer le bien-être et la qualité de vie. Bref, vous avez devant vous deux Maires d'arrondissement et un CIL qui s'accordent à penser que ces propositions méritent étude et attention pendant qu'il est encore temps.

À notre demande, nous devons rencontrer prochainement monsieur Le Faou à ce sujet et je l'en remercie.

Mais j'aimerais que nous puissions élargir le périmètre d'une rencontre prochaine –et à l'occasion de votre venue, pourquoi pas– pour rencontrer les commerçants du quai Saint Antoine. Nous pourrions aussi, monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, rencontrer ensemble (Métropole, mairies d'arrondissements) les représentants du CIL et échanger autour de leurs propositions.

Je vous remercie par avance.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés, monsieur Broliquier.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, monsieur le Vice-Président, ces trois rapports ont pour objet les Rives de Saône en général et les Terrasses de la Presqu'île en particulier, des dossiers qui ont incontestablement une dimension d'agglomération mais qui sont ancrés dans des territoires, en l'occurrence quatre des arrondissements de Lyon.

La première fois que nous avons vu des esquisses du projet Terrasses de la Presqu'île, c'était –si mes souvenirs sont bons– dans les documents électoraux de Gérard Collomb. Ce projet n'était donc pas issu du terrain, des élus locaux, de la démocratie participative mais il arrivait tout droit d'en haut et, de projet électoral, il est devenu in extenso –était-ce bien légal ?– projet municipal, sans plus d'information, concertation ou discussion ; si, je me rappelle d'une réunion dans le bureau de monsieur Le Faou, une réunion d'information il y a environ deux ans avec quelques élus et des techniciens. Et depuis, plus rien ; rien, c'est-à-dire pas une réunion, pas un papier, pas une information. On ne sait absolument rien de l'avancée du projet. A-t-il évolué ? Quels changements apportera-t-il à l'environnement ?

Nous avons demandé avec madame le Maire du premier arrondissement à ce qu'il soit présenté, discuté, éventuellement amendé et nous ne voyons toujours rien venir. Alors il y a encore un tout petit peu de temps entre maintenant et l'arrêt définitif du projet. Mais nous imaginons le moment où, comme d'habitude, vous viendrez nous dire que le temps des discussions possibles est malheureusement terminé en prenant de tristes mines mais en rigolant intérieurement.

Alors je profite de ces dossiers qui passent aujourd'hui en assemblée pour réclamer publiquement et solennellement l'association des acteurs locaux des premier et deuxième arrondissements à la définition du programme définitif des Terrasses de la Presqu'île et de ses conséquences.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, suite à l'intervention de nos deux collègues sur ce sujet, un certain nombre d'éléments de réponses.

Comme il a été souligné, c'est un projet d'envergure qui avait été annoncé par Gérard Collomb à la fin de la mandature précédente et qui a fait l'objet d'une inscription dans son programme électoral. Comme Gérard

Collomb a été élu, il l'a mis en oeuvre et je pense que c'est une bonne chose que l'on respecte les promesses électorales. Il ne faut pas s'en offusquer.

Ensuite, c'est vrai, nous nous sommes rencontrés en 2016 sur ce sujet, je dirai à l'amorce d'un certain nombre de réflexions et d'études qui permettront la réalisation de ce projet, en lien parallèlement avec la réalisation du parking –qui était et qui est toujours sous la maîtrise d'ouvrage de Lyon Parc Auto–, avec les difficultés que nous avons rencontrées –et vous les connaissez toutes– liées à la découverte inopinée d'un certain nombre de galeries qui n'étaient pas inventoriées dans les registres, notamment de l'archéologie municipale, ce qui a conduit à des retards.

Le programme va se livrer de façon séquencée avec, d'ici la fin du mandat, la livraison d'un certain nombre d'espaces publics et, ensuite, le quai haut du quai Saint Antoine, en lien avec la livraison du nouveau parc de stationnement souterrain, qui permettra de stationner je dirai en dehors des contraintes des crues de la Saône, ce qui n'est pas le cas actuellement avec le parc Saint Antoine existant puisque, lorsqu'il y a des crues de la Saône, l'utilisation de ce parc de stationnement est fortement contrainte ; ainsi, on se libèrera de ces contraintes. Enfin, pour terminer, en 2022, la livraison du jardin fluvial.

Concernant la rencontre entre moi-même, les services de la Métropole, les services de la Ville, les deux mairies d'arrondissement concernées par ce projet, sachez qu'un rendez-vous circule déjà, je crois ; enfin, une date de rendez-vous est soit programmée, soit en instance d'être programmée, à mon sens, dans les semaines qui viennent. J'ai vu cela à mon emploi du temps. Le sujet est déjà dans les tuyaux et, bien évidemment, nous aurons l'occasion d'évoquer tous ces dossiers avec vous-mêmes, en ma présence, pour faire le point sur les différentes observations que vous avez pu formuler. Bien évidemment, nous nous rendrons sur place pour prendre contact aussi avec les commerçants, sachant qu'ils sont aussi suivis dans cette période par LPA qui les accompagne durant cette phase de chantier.

Enfin, concernant les observations qui ont été formulées par le CIL, elles sont de plusieurs ordres, notamment la suppression de la rue des Bouquetiers qui coupe en deux la place d'Albon, de faciliter aussi la traversée du quai au droit de la place d'Albon et, enfin, d'allonger le belvédère sur le sud. Tous ces éléments ont été étudiés par les services de la Métropole et nous serons en position d'apporter une réponse aux membres du CIL ; nous allons les rencontrer dans les jours ou semaines qui viennent parce que nous avons des éléments de réponse sur l'ensemble de ces questions et nous serons en mesure d'y répondre de façon très concrète et de façon très étayée avec, à l'appui, notamment des études menées en lien avec la circulation à l'échelle de la Presqu'île. Cela permettra d'avoir une réponse étayée et argumentée sur ces points. Certaines observations peuvent être prises en compte, d'autres non ; il faut aussi tenir compte de la réalité des choses à l'échelle de la Presqu'île et, en tout cas, nous démontrerons que nous avons été à l'écoute du CIL Presqu'île, en ayant étudié l'ensemble des observations qu'il a formulées.

Nous aurons l'occasion d'échanger avec vous sur ce sujet, lorsque la réunion programmée se tiendra, en lien aussi avec LPA que j'ai oublié de citer tout à l'heure.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Madame Perrin-Gilbert, monsieur Broliquier, vous pourrez dire aux habitants, je crois, que le dialogue bat son plein sur ce sujet et on n'oubliera pas d'inviter à cette visite le Maire de Lyon et l'adjointe au commerce de la Ville de Lyon qui connaît bien le secteur. Ainsi, nous serons les uns et les autres sur le terrain pour présenter les choses.

Je mets ces trois dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2581 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 8° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Mermoz sud - Approbation du projet d'aménagement des espaces publics en vue des études de maîtrise d'oeuvre, des acquisitions foncières et des frais de maîtrise d'ouvrage - Individualisation complémentaire d'autorisation d'engagement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2581. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une délibération concernant la ZAC Mermoz sud, projet qui va aborder une phase importante suite à la réussite de l'opération engagée sur Mermoz nord, pour laquelle des résultats concrets sont observés. Nous souhaitons bien

évidemment prolonger ce projet en direction du sud. Il sera conduit en lien avec plusieurs partenaires : l'Etat, l'ANRU, la Ville de Lyon, la Métropole ainsi que Grand Lyon habitat en tant que bailleur.

Comme inscrit dans la délibération, il s'agit d'un projet ambitieux qui rendra à l'entrée est de la Ville de Lyon toute la qualité attendue d'une grande ville et de sa Métropole avec, à la fois sur les parties nord et sud de Mermoz, une ambiance urbaine renouvelée qui constituera cette véritable entrée est de la ville, avec une avenue Jean Mermoz qui sera revalorisée avec l'arrivée de la future ligne de tramway T6 qui sera livrée dès la fin de l'année 2019 et, enfin, avec une offre renouvelée de services et de logements de qualité pour tous et avec un certain nombre de résultats déjà tangibles sur Mermoz nord qui ont permis une nette diminution de l'offre locative conventionnée et de faire en sorte, au travers de l'offre en accession libre abordable ou sociale, on puisse avoir une plus grande diversité et mixité de population sur ce quartier. Cette attractivité aujourd'hui est reconnue au niveau du marché de l'immobilier : quand on examine les tarifs de l'immobilier sur Mermoz nord, on note une remontée significative de ce marché immobilier.

Nous souhaitons faire en sorte que, sur le sud, au travers de l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain qui sera réalisée, on puisse connaître les mêmes résultats, tout en tenant compte de la place des familles modestes au sein de ce quartier qui sera préservée via la conservation d'un certain nombre de logements conventionnés qui seront réhabilités dans le cadre de ce projet. C'est donc tout l'objet de cette délibération, avec une précision à la fois en termes de calendrier, de moyens budgétaires afférents.

Avis favorable de la commission sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, chers collègues, la transformation du quartier Mermoz continue et entre dans sa deuxième grande phase avec l'opération Mermoz sud. Notre groupe se félicite de cette délibération qui engage concrètement notre collectivité, aux côtés du bailleur social Grand Lyon Habitat, à transformer ce quartier à l'image de ce que nous avons déjà réalisé au nord de l'avenue Jean Mermoz.

Pour comprendre le sens de cette opération, il suffit de se remémorer ce quartier il y a encore quelques années : qui reviendrait aujourd'hui sur la démolition du fameux autopont, sur la rénovation urbaine réalisée sur la partie nord qui offre aujourd'hui un habitat de qualité, mixte et avec une urbanité plus accomplie à ses habitants ?

L'idée est bien d'étendre cette réalisation sur la partie sud et de muter ainsi totalement ce quartier marqué par l'architecture fonctionnaliste des Trente Glorieuses et qui connaît une série de difficultés. La ville mixte que nous défendons requiert un rééquilibrage de l'offre sociale sur l'ensemble du territoire, un nécessaire rééquilibrage dans quelques territoires surdotés, où l'offre libre doit s'épanouir pour apporter de la diversité et de la mixité. Un quartier de 21 immeubles ne peut être uniquement social.

Le classement du quartier parmi les territoires prioritaires au titre de l'ANRU nous encourage et nous accompagne dans cette mutation. La politique de la ville est une chance que nous saisissons à la Métropole de Lyon pour transformer nos quartiers : les réalisations de la Duchère, de Vaulx en Velin ou encore de Vénissieux montrent que nos quartiers peuvent se transformer afin d'apporter une meilleure qualité de vie dans des espaces longtemps délaissés. Ce travail ne se fait pas seul et je tiens à saluer l'ensemble de nos partenaires, entre autres bien sûr, les collectivités comme les acteurs privés qui nous accompagnent dans la réalisation de ces opérations.

Mermoz sud s'est doté des outils nécessaires pour accompagner sa mue. La ZAC, que nous avons votée au mois de décembre nous donne les moyens de bâtir cette ambition pour un quartier plus équilibré, avec une offre commerciale accrue et déjà bien dynamisée par le projet sur le site des Galeries Lafayette, avec une réhabilitation des espaces publics comme par exemple la place Latarjet et, enfin, avec une offre d'habitat mixte et une baisse de la part sociale qui est aujourd'hui à 100 % pour intégrer une offre libre et intermédiaire dans un quartier –vous l'avez dit, monsieur Le Faou– idéalement placé en entrée de ville et connecté par une ligne forte, par le métro et bientôt par le tramway T6 à notre hypercentre. 900 logements supplémentaires sont prévus, répondant ainsi au besoin de notre agglomération de loger ses habitants.

Nous avons souvent parlé de Mermoz nord et de Mermoz sud comme deux entités distinctes. Aujourd'hui, l'accomplissement du projet vise aussi à remettre du lien entre ces deux quartiers faisant partie d'un tout. D'un point de vue urbanistique, travailler les connexions entre ces quartiers afin de réduire la rupture qu'a représenté historiquement l'avenue Mermoz est essentiel. L'arrivée du T6 sur l'avenue permettra de faire de cet axe un espace de convergence plus qu'une frontière. Retisser des liens urbains, c'est retisser à terme des liens humains. Favoriser les passages par des axes apaisés perpendiculaires à l'avenue et moins agressifs pour le piéton, c'est favoriser une meilleure appropriation de son quartier par l'habitant.

Mermoz sud, c'est aussi travailler les équipements publics, avec notamment une piscine et deux écoles de quartier.

Sur la construction de toutes ces opérations, nous pouvons nous féliciter que des opérations de cette envergure puissent voir le jour. Il faut saluer le travail de l'ANRU qui accompagne les territoires dans la réalisation de tels projets lourds et complexes. Le doublement du budget de cette agence est une preuve des résultats obtenus mais surtout du travail qui reste à accomplir aux côtés des collectivités.

La politique de la ville est un sujet important pour de nombreux territoires urbains. Corriger les effets de concentration de populations fragiles dans un habitat dégradé prendra encore du temps mais c'est un chantier d'absolue nécessité pour notre cohésion sociale.

Concernant cette délibération, la transformation de Mermoz sud est bien enclenchée et nous avons hâte de voir les chantiers démarrer. Notre groupe votera –vous l'aurez compris– favorablement pour ce dossier.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés. Monsieur Guiland.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, je ne reviendrai pas sur les qualités que peut avoir aujourd'hui ce quartier, sur le fait que, pour une fois, on a une ZAC assez simple à imaginer, il suffit de regarder de l'autre côté de la rue Mermoz au nord pour voir et pour imaginer ce que pourrait être Mermoz sud. Effectivement, l'arrivée du T6, la présence du métro ou le projet sur les Galeries Lafayette ne peuvent que participer à la transformation notable de ce quartier sous l'impulsion de l'ANRU –vous l'avez dit, madame la Députée–.

En revanche, sur ce sujet de Mermoz sud, j'ai déjà exprimé une vraie crainte et, dans l'intervention tant de Michel Le Faou que de madame Brugnera, je ne l'ai pas entendue. C'est dommage, on nous a présenté des beaux slides en commission, dans lesquels on voyait au milieu le groupe scolaire Pasteur, l'école Olympe de Gouges, le centre social –qui, je le rappelle, sont hors périmètre de la ZAC et ne sont pas concernés par ces travaux–. Ces équipements sont vétustes, datent des Trente Glorieuses –comme vous l'avez dit–, inadaptés et –vous m'excuserez l'expression, monsieur le Président– d'un autre temps ; pour ceux qui en douteraient, je vous convie à aller les visiter. Demain, dans le cadre de cette ZAC, ce seront de véritables verrues urbaines posées au milieu d'un quartier neuf, des bâtiments qui sont les modulables de l'époque, il ne faut pas l'oublier.

Au-delà de ces verrues urbaines, ce qui me gêne le plus c'est le signe que l'on envoie à notre jeunesse. Aujourd'hui, dans ce quartier, on leur construit un quartier neuf, commerçant, connecté par le T6, par le métro et on leur laisse des écoles qui datent d'un autre temps, du passé. Je trouve que c'est dommage de ne pas investir dans la jeunesse de ces quartiers, qui méritent tout autant, si ce n'est plus, que les autres.

Cela, monsieur le Président, c'est une intervention que l'on peut mettre dans un cadre plus large des équipements publics. Aujourd'hui, les politiques de développement de la Métropole, que ce soit dans le cadre du logement ou dans le cadre de la rénovation urbaine, montrent des lacunes dans le domaine des équipements publics. On est ici sur de la rénovation d'équipements publics mais c'est exactement la même problématique. Aujourd'hui, nos collectivités ont du mal à suivre le développement initié par l'attractivité de notre Métropole et c'est dommage.

Si je puis me permettre un vœu, monsieur le Président, c'est que, lors de la présentation de la prochaine étape de cette ZAC Mermoz sud, qui sera la présentation des équipements publics en 2019, nous puissions, avec le Maire de Lyon et le Maire du huitième arrondissement, réfléchir à intégrer ces trois équipements (l'école Pasteur, l'école Olympe de Gouges et le centre social) dans cette rénovation de quartier et que l'on évite d'envoyer un signal négatif à la jeunesse de ces quartiers qui n'en a pas besoin.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Guiland. Monsieur Le Faou, vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Très rapidement, pour rassurer notre collègue Stéphane Guiland, notamment sur l'aspect des équipements publics, sachez que cette préoccupation est au cœur de nos réflexions et qu'elle sera bien évidemment intégrée et l'a déjà été dans le dossier que nous avons déposé devant le comité d'engagement de l'ANRU que j'ai eu l'occasion de soutenir l'été dernier.

Qui plus est, Action logement, qui finance en grande partie le programme du renouvellement urbain, est aujourd'hui très exigeant sur la qualité, notamment d'un certain nombre d'équipements publics qui doivent contribuer à renforcer l'attractivité d'un certain nombre de quartiers qui font l'objet de cette intervention au titre du renouvellement urbain, financé au travers de l'ANRU mais financé aussi par Action logement. Ils sont bien évidemment très attentifs à la qualité des investissements qui seront réalisés par les collectivités, notamment les équipements scolaires ou socio-culturels.

Dans le cadre du dossier que nous avons déposé à l'ANRU, cette préoccupation est au centre de notre dossier, parallèlement à la reconfiguration du quartier sur son aspect urbain et nous avons demandé l'inscription, dans ce dossier, du financement de la démolition-reconstruction d'un groupe scolaire et de l'équipement socio-culturel ; sachant que, pour le deuxième groupe scolaire, cela se fera probablement en dehors de la période de la convention mais c'est aussi au cœur de nos préoccupations si l'on veut faire en sorte que l'attractivité du quartier de Mermoz, qui ne se dément pas aujourd'hui au nord, puisse être demain une réalité au sud.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2582 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville – Lyon 9° - Duchère - Bilan de la concertation préalable unique portant sur la réduction du périmètre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Duchère et sur le lancement de l'opération d'aménagement de la Sauvegarde - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs sur le quartier de la Sauvegarde - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2582. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne le quartier de la Duchère, notamment le bilan de la concertation préalable qui a été effectuée entre septembre et novembre 2017 et il vous est demandé de l'approuver tout simplement. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère IEHL : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. La Conférence a retenu cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le Président, chers collègues, le réaménagement du quartier de la Duchère fait partie de ces projets de longue haleine que nous portons au sein de notre Métropole dans le souci constant d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

Lancé en 2003, ce projet transforme chaque jour un peu plus ce qui était un quartier de "banlieue" aux conditions de vie difficiles en un éco-quartier de qualité, réalisé pour et avec ses habitants. Il est important d'en parler encore aujourd'hui alors qu'une des dernières phases du projet s'annonce car le défi que nous avons relevé sur ce dossier était colossal. Colossal mais pas impossible et cela montre que notre agglomération est capable, par son savoir-faire allié à une détermination forte, de corriger les erreurs du passé et de trouver des solutions pour apaiser les souffrances d'un territoire et de sa population pour l'ouvrir à nouveau sur la vie de notre cité.

Ces résultats n'ont pu être atteints qu'avec le souci permanent d'inclure l'habitant, l'humain au cœur de notre réflexion politique de réhabilitation. Par l'écoute, l'accompagnement, la compréhension, la prise en compte des attentes et la concertation.

Depuis maintenant 14 ans, nous avons réhabilité le quartier en détruisant plus de 1 700 logements sociaux, en en construisant 1 800 nouveaux et en réhabilitant lourdement, faisant ainsi passer la part des logements sociaux du quartier de 80 % à 54 % et en introduisant une réelle mixité sociale ainsi qu'une mixité d'usages en permettant l'implantation de commerces de proximité et de l'activité économique pour dynamiser la création d'emplois locaux. De même, le renforcement des équipements publics et l'installation d'une maison de santé permettent aux habitants de bénéficier, dans de bonnes conditions, des services dus à chacun.

Nous avons ouvert le quartier sur la ville en le rendant plus accessible par les transports en commun et les modes doux, tandis que la préservation de l'environnement et l'amélioration des conditions de vie étaient au cœur de nos préoccupations.

Nous devons aujourd'hui étendre cette belle réussite du Plateau aux secteurs de la Sauvegarde et du Château où les habitants attendent de nous l'amélioration de leurs conditions de vie. Forts de l'expérience et des enseignements acquis sur le Plateau, nous pouvons aujourd'hui poursuivre notre mission sur ce territoire. Les études préalables sont en cours et celles de la Sauvegarde approchent de leur terme et nous permettent d'approuver aujourd'hui le lancement de l'opération d'aménagement qui consiste là encore à :

- désenclaver le quartier par la requalification des voies existantes pour renforcer le maillage de transports en communs, la suppression des impasses, l'aménagement de parcours modes doux ;
- améliorer et diversifier l'habitat en démolissant près de 300 logements sociaux et avec la construction de 400 à 500 nouveaux logements introduisant plus de mixité ;
- enfin, améliorer les conditions de vie dans ce secteur en valorisant les espaces végétalisés, en requalifiant les squares et les espaces verts de proximité et en soutenant le maintien et l'implantation de commerces et de nouvelles activités économiques.

Ces projets importants sont très attendus par les habitants. C'est donc sans réserve que notre groupe approuvera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2591 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape - Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) - Opérations urgentes de démolition du protocole de préfiguration - Subventions d'équipement à Dynacité et à la SEMCODA - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2591. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit ici d'une délibération concernant la Commune de Rillieux la Pape et plus précisément d'un engagement de financement à l'égard de deux bailleurs sociaux, Erilia et Semcoda, dans le cadre de ce projet de renouvellement urbain. Avis favorable de la commission sur ce projet.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, la ville nouvelle de Rillieux est un des 14 sites nationaux retenus par l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) pour le nouveau plan de renouvellement urbain sur le territoire de la Métropole. Cette délibération porte sur la démolition de 64 logements dans le quartier des Allagniers, appartenant à deux bailleurs, Dynacité et Semcoda.

Comme nous l'avons déjà exprimé, nous ne contestons pas le principe des démolitions de certains logements, soit pour des raisons de coûts de réhabilitation lourde –quand ils sont plus chers que la démolition–, soit pour permettre un projet de requalification urbaine avec de nouveaux espaces publics ou des voies de désenclavement et la construction de logements en accession. Les logements à démolir sont néanmoins souvent à bas loyers, à des niveaux qu'on ne retrouve pas aussi bas dans la reconstitution de l'offre, même en PLAI (prêt locatif aidé d'intégration). C'est pourquoi nous pensons que l'on peut diversifier l'offre tout en limitant le nombre de logements à démolir.

Dans ce projet sur les Allagniers, les premières démolitions de logements urgentes visées par cette délibération seront suivies de nombreuses autres, dans le quartier des Allagniers ou du Mont Blanc notamment, et concerneront aussi de nombreux équipements publics :

- le groupe scolaire au sud des logements visés, où une école sera reconstruite orientée différemment pour laisser place à de nouveaux immeubles –mais pourquoi une démolition partielle n'aurait-elle pu suffire ?– ;
- sur la place au nord de l'avenue de l'Europe seront démolis la Maison pour tous, une crèche, une école, la Maison de la Métropole, les locaux de la Caisse d'allocations familiales et la place, là aussi pour densifier et y construire de l'accession à la propriété.

Si nous sommes favorables à la diversification de l'habitat pour plus de mixité dans les quartiers, nous ne sommes pas convaincus par le projet présenté.

De plus, selon nos informations, il n'y a pas eu de retour fait aux habitants rencontrés il y a plus de deux ans sur le projet urbain, sur les démolitions et sur les relogements.

Enfin, nous pensons qu'un projet urbain tout aussi ambitieux pour la diversification de l'offre aurait pu être élaboré dans une démarche plus volontaire en termes de concertation et de co-construction avec les habitants, comme cela est souhaité par la loi Lamy et les conseils citoyens.

Nous souhaitons donc attirer votre attention sur ces différents points et tout particulièrement vous, monsieur le Vice-Président à la politique de la ville et monsieur le Maire de Rillieux, et sommes prêts à y travailler avec vous.

Cette délibération ne portant pour l'instant que sur les premières démolitions, nous la voterons.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Vincendet, vous vouliez une petite intervention mais une minute.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Très rapidement, je suis extrêmement ravi que quelqu'un qui n'habite pas Rillieux et qui ne connaît pas le sujet puisse s'exprimer là-dessus. J'inviterai madame à venir habiter au quartier des Allagniers et je vous paierai sur mes deniers personnels, si vous le voulez, une semaine dans un logement de ce quartier qui est extrêmement dégradé, extrêmement enclavé et qui est aujourd'hui un des plus dégradés de la Métropole. Pourquoi ? Parce que notamment quelqu'un issu de votre famille politique et qui a été pendant très longtemps, notamment en 2003, l'adjoint à l'urbanisme n'a pas fait en sorte, avec l'équipe en place à l'époque, de pouvoir mener une rénovation urbaine d'ampleur, parce que Rillieux la Pape a été le parent pauvre de la rénovation urbaine de l'ANRU.

Ce que nous travaillons aujourd'hui –et pourtant je siége dans l'opposition–, ce que je travaille aujourd'hui notamment avec monsieur Michel Le Faou, le Président de la Métropole et toutes leurs équipes, c'est un projet ambitieux pour cette Commune, un projet ambitieux de rénovation urbaine, de désenclavement. Vous dites qu'on démolit mais, justement, il n'y a pas de transversale nord-sud, il va falloir travailler sur le désenclavement, les coutures urbaines, faire en sorte qu'un quartier 100 % logement social se transforme. Il va falloir qu'on travaille sur la mixité de l'habitation, la mixité de peuplement, les nouveaux équipements. Nous allons reconstruire des écoles, nous sommes en train de retravailler sur des nouveaux équipements publics : un nouveau cinéma vient de sortir, un centre-ville est en train de prendre vie, des futures écoles seront mises en place et inscrites dans la future convention PNRU (programme national pour la rénovation urbaine).

Tout cela, c'est un projet ambitieux que nous portons ensemble et il en va non seulement du bien-être des habitants de pouvoir travailler sur des logements de qualité parce qu'aujourd'hui, on peut être stigmatisé en fonction du logement ou du quartier où on habite si celui s'est dégradé ou enclavé et, au-delà de cela, c'est travailler aussi sur l'égalité des chances puisque les personnes qui vivent dans ces quartiers –vous ne les connaissez pas, moi je les connais– demandent aujourd'hui une chose : que l'on s'occupe de leur quartier, de leur habitation et qu'elles vivent dans des quartiers dignes et décents.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincendet. Vous me devrez deux minutes lors d'un prochain Conseil.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2018-2536 - déplacements et voirie - Liaison autoroutière A89/A6 - Rétablissement des voies de l'axe ex-A6 reclassées dans le domaine public routier métropolitain et impactées par le projet de construction et d'aménagement de la liaison autoroutière A89/A6 - Approbation de la convention avec la société concessionnaire des Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2536. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chacun le sait, les travaux de construction de la liaison autoroutière A89/A6 entre La Tour de Salvagny et Limonest se terminent. Ce nouveau tronçon de 5,5 kilomètres doit être mis en service début février. Cette liaison aboutira sur l'A6 qui –comme vous le savez– a été déclassée entre l'échangeur de la Garde et le tunnel de Fourvière et a quitté, le 1^{er} novembre dernier, le patrimoine de l'Etat pour entrer dans celui de la Métropole.

Des travaux complémentaires à la construction de la liaison A89/A6 sont nécessaires sur une longueur de 1,5 kilomètre sur ce tronçon déclassé, au niveau des Communes de Limonest et Dardilly. Ils seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage APRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône) et financés intégralement par ce concessionnaire. Cependant, ils doivent faire l'objet d'une convention qui est jointe à cette délibération et que je vous propose d'accepter. Avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Deux minutes pour monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, la liaison A89/A6 est logique et nécessaire afin d'obtenir une continuité autoroutière et de fluidifier le trafic sur la nationale 489 et faciliter le flux est-ouest. Cependant, une des

conséquences de ce raccordement va être l'augmentation du trafic sur l'A6 et, au final, sur la rocade et le périphérique. Encore une fois, ce sont les Communes de l'est lyonnais qui vont subir les effets de l'augmentation du trafic routier. La perspective paraît encore plus alarmante pour ces Communes si on rajoute la future transformation d'une partie de l'A6/A7 en boulevard urbain et la mise en place de l'Anneau des sciences. Le contournement autoroutier de Lyon par l'ouest devient donc une urgence afin de soulager ces Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Merci. Monsieur le Président, cette première délibération sur les grandes infrastructures offre l'occasion de nous féliciter de la prochaine ouverture en février –c'est ainsi que notre collègue Da Passano vient de l'indiquer– de la liaison entre l'A89 et l'A6.

Cette liaison vient en quelque sorte réparer l'erreur initiale de l'A89. Son raccordement aux autres réseaux routiers n'avait pas été anticipé. Il faut penser les déplacements d'une manière globale dans une approche en réseau. Cela signifie que si on bouge d'un côté, on bouge aussi de l'autre ; et si on bouge sur l'A89, on bouge aussi sur l'A47 ou le projet d'A45. À ce titre, notre assemblée s'était insurgée à l'époque contre ce barreau nord qui vient s'intégrer trop près du cœur de l'agglomération. Il ne faudrait pas renouveler cette erreur plus au sud.

Notre groupe se félicite malgré tout de ce raccordement qui va constituer un vecteur de développement important pour toute la vallée de l'Azergues. C'est un outil pour rapprocher la Métropole de ses territoires voisins et favoriser le développement de ces deux territoires. C'est le cas aussi pour le nord du département de la Loire et le Roannais qui vont pouvoir accroître leurs échanges avec l'agglomération lyonnaise.

Malgré notre soutien, notre groupe reste vigilant vis-à-vis des fragilités de ce projet. Nous l'avons déjà dit, nous étions favorables à un raccordement plus au nord en face de l'A466 ; bien que plus compliquée techniquement, une telle arrivée aurait sans doute limité le report du trafic de transit au cœur de l'agglomération. Il faudra juger sur pièce pour évaluer les conséquences de cette nouvelle liaison sur l'évolution du trafic de transit. Une telle observation sera sans doute aussi utile pour envisager les reports éventuels du trafic de transit à la suite du déclassement de l'A6 et de l'A7.

Une deuxième remarque : ce raccordement vient corriger la lacune originelle de l'A89, cette autoroute qui "atterrit dans les champs" –pour reprendre la formule consacrée–. Comme pour le déclassement de l'A6/A7, nous restons attentifs à ce que gommer une erreur n'en produise pas de nouvelle. C'est pourquoi nous nous interrogeons aussi sur l'intérêt de l'A45. L'A89 montre bien l'importance du raccordement d'une autoroute au reste du réseau, au-delà même de la question de son tracé. En l'état actuel du projet, celui de l'A45 n'est pas acceptable. De plus, avec cette nouvelle voie qui s'ouvre plus au nord entre la Loire et l'agglomération lyonnaise, quel va être l'intérêt d'une nouvelle autoroute, sœur jumelle de l'A47 ?

Pour conclure, notre groupe votera cette délibération en soulignant les avancées du barreau de raccordement de l'A89 mais nous restons aussi attentifs à ce que ce projet, dans son histoire comme dans son avenir, nous serve de leçon pour les futurs projets structurants de notre agglomération.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, aujourd'hui, nous constatons cette liaison. Les Maires du secteur n'ont jamais été pour, nous avons dénoncé ce tracé qui a véritablement –je dirai– porté atteinte à l'environnement de nos Communes et à l'environnement de la Métropole. Je constate que, depuis 20 ans –ou même 30 ans puisque je le suis depuis plus de 30 ans–, ce dossier a été mal géré, que ce soit les Gouvernements de gauche, du centre, de la droite, avec des élus qui nous ont menés en bateau ; j'ai connu 20 ministres des transports, certains n'en avaient rien à faire –je peux le dire, je pourrais apporter certains témoignages–.

Aujourd'hui, nous sommes devant le fait accompli. Ceci étant, nous serons extrêmement vigilants concernant l'aménagement routier pour éviter tout de même que les flux qui seront indirectement bloqués ne viennent transiter par nos voies secondaires.

L'aménagement de la route maintenant devenue métropolitaine, l'ancienne RN6, entre la Chicotière et la Maison carrée, devra aussi faire l'objet de la plus grande attention, après une étude sérieuse et en constat des différents flux qui auront été évalués avec cette nouvelle infrastructure ; je rappelle que vous avez les flux qui viennent –comme vous l'avez dit– de la Vallée d'Azergues, vous avez les flux qui viennent aussi de toutes les Communes de l'ouest, les flux qui viennent du nord et des flux qui viennent de la Côtière de l'Ain, des Communes de l'Ain. Là encore, il est urgent de faire le diffuseur de Quincieux. Il serait nécessaire de faire un diffuseur aux Chères. On va assister à une sorte de thrombose parce qu'on bloque indirectement la circulation.

Avec l'aménagement de l'A89/A6, qui est une bonne chose, nous aurons malheureusement à gérer ces flux de circulation. C'est pourquoi nous allons parler, dans le prochain rapport, de l'Anneau des sciences. Il nous paraît indispensable que l'Anneau des sciences se fasse le plus rapidement possible parce que nous arriverons à des complications. Donc j'insiste là-dessus.

Je sais que lundi, le Préfet nous réunit à ce sujet concernant la liaison A89/A6 avec les différents aménagements ; j'aurai l'occasion, avec mes collègues de Dardilly, de La Tour de Salvagny et de Lissieu, de dire ce que nous avons à dire par rapport à tous ces aménagements. Mais sachez que nous serons extrêmement vigilants et je regrette qu'on n'ait pas eu une vue d'ensemble de nos infrastructures sur toute l'agglomération, suite à des politiques totalement divergentes entre les différents Gouvernements successifs, nous ne pouvons que le regretter.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Monsieur Da Passano, vous n'aviez rien à ajouter ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Quelques mots pour dire que je suis assez d'accord avec tout ce qui a été dit et que notre assemblée a toujours dit à l'époque : si on voulait séparer le trafic de transit du trafic local, il convenait de faire une liaison entre l'A89 et l'A6 plus au nord et dans le prolongement de l'A466. Mais la porte n'est pas fermée aujourd'hui pour que cette deuxième liaison se réalise et je dirai même que le Secrétaire d'Etat, monsieur Vidalies avait lancé l'idée que les deux solutions pouvaient être faites l'une après l'autre ; je pense que c'est un dossier à suivre, dans cet esprit toujours de séparer le trafic de transit du trafic local.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2537 - déplacements et voirie - Anneau des Sciences - Missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2537. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Nous partons plus au sud, sur le dossier de l'Anneau des Sciences ; c'est la suite de ce dossier. Je rappelle que le 6 mars 2017, nous avons voté ici la réalisation des reconnaissances et études préliminaires en vue de préparer l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet. Ces reconnaissances et études préliminaires consistent en l'assistance à notre mission Anneau des Sciences en matière de management du projet et de conseil stratégique, et aussi la réalisation et la coordination d'études préliminaires et d'expertises pluridisciplinaires.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée pour l'attribution de l'accord-cadre relatif à ces missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage et notre commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 1^{er} décembre 2017, a choisi l'offre du groupement d'entreprises Setec ALS/Egis Villes & Transports/SELAS ADAMAS Affaires publiques/Ernst & Young/Gautier + Conquet. Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer cet accord-cadre pour un montant global minimum de 2 M€ HT et un montant maximum de 6 M€ HT pour une durée ferme de quatre ans.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM)

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, avec cette délibération, notre Métropole s'entête dans sa volonté de créer une nouvelle voie rapide routière traversant l'ouest lyonnais au moyen de plusieurs tunnels.

Nous voterons contre cette délibération, dont l'objet précis est de prévoir un accord-cadre afin de mener de nouvelles études préalables à la DUP et à la caractérisation détaillée du projet Anneau des Sciences pour un démarrage des travaux annoncé dans la délibération à l'horizon 2022.

Nous voterons contre, d'une part, parce que nous avons du mal à comprendre pourquoi de nouvelles études sont encore nécessaires. Vraiment, à écouter votre prédécesseur, monsieur le Président, si sûr de son fait et à rejeter toute proposition, nous n'avions pas l'impression que de nouvelles études étaient nécessaires. Et nous nous étonnons de l'amplitude de l'accord-cadre avec une fourchette allant de 2 M€ HT à 6 M€ HT ; comment un écart de un à trois est-il possible à ce niveau de responsabilité et à ce niveau d'avancement du dossier ?

D'autre part, nous voterons contre parce que nous continuons à penser que l'Anneau des Sciences va à contresens d'une Métropole écologique, durable et multipolaire. Si l'Anneau des Sciences peut en effet soulager certains axes d'un trafic de transit, les voies d'accès au futur périphérique ouest vont, elles, accueillir un trafic nouveau. Dans une Métropole, la méthode consistant à construire des autoroutes ou des voies rapides pour diminuer le trafic ailleurs ne fonctionne pas sur le long terme et il n'est pas vrai que cette nouvelle voie routière favorisera le report vers d'autres modes de déplacements.

À ce sujet, si l'objectif était vraiment de regagner de l'espace public au profit des transports en commun, de la marche et du vélo, par exemple, la construction pour le même budget de nouvelles lignes de métro serait clairement plus efficace. On sait par exemple que les stations de métro attirent entreprises, services et commerces de proximité, logements qui profitent des flux piétons. Cela signifie que les quartiers ainsi desservis se structurent et s'organisent autour de ces nouvelles lignes. Pour le même investissement, il serait ainsi possible d'envisager un vrai scénario de transition sur 15 ans pour l'ouest lyonnais. Ce scénario passerait par la construction de ces nouveaux métros, le développement des déplacements cyclistes et piétons et serait enfin la concrétisation de la Métropole multipolaire.

La Métropole est sur une voie prometteuse en déclassant l'A6/A7 pour y ajouter des voies bus, voies qui rendent véritablement attractive l'offre de transports en commun, même s'il faudrait se montrer plus ambitieux dans le rythme des aménagements, ainsi que l'a souligné tout à l'heure Christophe Geourjon lors du débat sur le budget. En revanche, le choix de l'Anneau des Sciences revient à décider que ce virage vers les mobilités urbaines ne concerne que le centre de Lyon et pas l'ouest lyonnais. Ceci n'est pas notre conception de la Métropole multipolaire, cette Métropole que Max Vincent justement appelait d'ailleurs de ses vœux tout à l'heure lors du vote du budget.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Une minute pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Monsieur le Président, chers collègues, cette solution est vraiment une fausse réponse à une vraie question. La vraie question c'est la mobilité, les déplacements pour notre Métropole. Notre groupe votera contre cette délibération parce que ce projet, imposé sans discussion possible dans le PDU –vous l'avez remarqué–, est aujourd'hui largement dépassé. Il ne répond pas du tout aux enjeux de la lutte contre le réchauffement climatique.

Ce projet, en fait, on pourrait le résumer à dépenser, à terme, 3 milliards d'euros pour, et là je vais citer le journal *Les Echos* du 17 janvier dernier –que je ne lis pas tous les jours mais là je suis bien tombé– qui dit que : "Le projet est de dévier la totalité du flux indésirable de 44 000 véhicules par jour vers un grand contournement autoroutier, loin du cœur de l'agglomération".

Il y a, oui, un vrai enjeu pour la Métropole à maîtriser les déplacements sur tout son territoire. La loi d'orientation sur les mobilités trace déjà des pistes et des possibilités nouvelles, à nous de nous en emparer.

Si on y regarde bien, d'ici 2030, ce sont 4 000 conducteurs auto-solistes par an qu'il faudrait amener à changer de comportement, à accompagner au changement, tout en assurant le droit à la mobilité pour tous. Voilà un challenge qu'on pourrait largement réussir et notre question est : Pourquoi ne pas mettre aussi 2 à 6 M€, ou 4 à 6 M€, pour l'étude d'un appel à projet alternatif ? Parce que 3 milliards d'euros rapportés à 44 000 véhicules, au final, monsieur le Président, cela nous fait du 75 000 € par véhicule. On doit pouvoir faire moins, moins cher et bien mieux.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Monsieur le Président, à lire ce rapport, l'Anneau des Sciences non seulement bouge encore mais il semble même avancer. Les élus UDI et apparentés s'en réjouissent. Vous le savez, nous avons toujours pensé, contrairement aux deux interlocuteurs précédents, que cet équipement était indispensable à notre agglomération pour assurer sa croissance, son équilibre territorial et le bien-vivre de ses habitants.

Nous ne comprenons toujours pas d'ailleurs la non-teneur de la promesse faite par plusieurs politiques pendant trois décennies au sujet de cet équipement qui devrait déjà être en service. Les historiens se pencheront peut-être un jour sur cette question. Mais en attendant, ce qui nous importe aujourd'hui c'est que ce projet avance dans la durée ; et question durée, nous avons deux inquiétudes à ce sujet.

La première –et elle est majeure–, c'est celle du financement. Nous l'avons dit, nous le répétons, le planning prévisionnel ne sera pas tenu car nous n'avons pas le financement nécessaire au chantier. Nous savons tous que le concessionnaire ne peut pas payer la totalité de la facture, que le financement de l'Etat ne sera pas totalement au rendez-vous, que la Métropole n'aura pas la capacité d'autofinancement suffisante en un seul mandat et que l'emprunt sera trop lourd pour notre collectivité.

La sagesse aurait voulu qu'on provisionne pour cet équipement dès ce mandat. Ce n'est pas votre choix et c'est à notre avis une erreur. C'est dommage. Alors, au lieu d'avoir des plannings hypothétiques, nous voulons avoir un plan de financement. Dites-nous, dites aux habitants de la Métropole comment vous financez ce projet. Si vous ne communiquez pas à ce sujet, nous en tirerons les conclusions et nous affirmerons haut et fort que vous faites des promesses de Gascon –ca, c'est dit !–.

La deuxième –et elle a son importance– concerne l'influence du déclassement de l'A6/A7 sur le projet Anneau des Sciences. À notre connaissance, le projet n'a pas varié d'une virgule après la décision ministérielle du déclassement. Pourtant, le cahier des charges de l'Anneau des Sciences doit intégrer cet élément car il n'est pas neutre. Vous prévoyez qu'à l'ouverture du contournement en 2024, 50 000 véhicules par jour quitteront Fourvière pour passer par la voirie nouvelle. Attention, ce raisonnement semble accréditer le rôle de contournement de Lyon donné à l'Anneau des Science ; cela ne correspond pas au cahier des charges initial, je vous le rappelle.

À l'UDI, nous ne souhaitons pas ce déplacement de véhicules car nous voulons une réflexion beaucoup plus large qui laisse une part au report modal. Ayons dès maintenant une réflexion à ce sujet !

Bien sûr, nous voterons ce rapport mais nous vous demandons dès maintenant la prise en compte des deux préoccupations que je viens d'exprimer au nom des élus du groupe UDI et apparentés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Broliquier. Trois minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

M. le Conseiller MILLET : Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération engage 2 à 6 M€ en hors taxes –c'est un intervalle assez large, comme l'a fait remarquer le GRAM tout à l'heure– de prestations d'assistance stratégique et de coordination des études pour l'Anneau des Sciences, sans expliciter leurs enjeux.

Or, nous avons délibéré en février 2017 sur 13 M€ d'études portant sur :

- l'aménagement des portes et voiries de l'ouest lyonnais au profit des transports en commun et modes doux ;
- les études de mobilité associées et les études de péage d'ouvrage.

Nous ne pouvons que rappeler notre position de principe –que tout le monde semble oublier–, pas de TOP sans COL et nos commentaires de l'époque, de février 2017, et en conclure avec le même vote d'abstention. Car encore une fois il ne s'agit pas de l'Anneau des Sciences mais bien du seul TOP, Tronçon ouest du périphérique. Or, le débat public avait conduit à renommer le "TOP" en "Anneau des Sciences" pour prendre en compte l'anneau dans sa totalité, c'est-à-dire le boulevard Laurent Bonnevey et ses 150 000 véhicules par jour.

Je disais l'an dernier –et nous le répétons aujourd'hui– que si plus de 3 milliards d'euros étaient dépensés pour une infrastructure très qualitative à l'ouest, protégeant les valeurs foncières des populations parmi les plus favorisées et que rien n'était fait à l'est pour sortir de la fracture urbaine et améliorer le cadre de vie des populations, souvent parmi les plus défavorisées, on ne pourrait qu'en conclure que, décidément, l'an dernier comme aujourd'hui, cette Métropole est en marche... à droite toute !

La récente déclaration de la Ministre des transports, Elisabeth Borne, pour le développement des péages urbains le confirme. Il y a bien cohérence entre la majorité métropolitaine et la majorité présidentielle –ce qui ne surprendra pas grand monde– et nous réaffirmons à cette occasion notre opposition au péage du TOP

C'est pourquoi nous renouvelons notre demande que les études soient engagées en même temps sur l'est lyonnais pour répondre à la question clé : comment réduire le flux automobile sur Bonnevey de manière à le rendre compatible avec un boulevard urbain ? Le déclassement de l'A6/A7 devrait conduire à réduire de moitié –j'ai simplifié, j'ai dit de moitié mais, en fait, c'est un peu plus, 110 000 à 50 000, paraît-il– le flux de véhicules sous Fourvière ; fixons-nous le même objectif sur Bonnevey !

Cela conduira sans doute à prendre avec sérieux la proposition que nous avons faite à propos du PDU, un bouclage périphérique en transport en commun lourd et peut être de repenser la nature de cet Anneau des Sciences. Cela permettrait de prendre en compte les habitants de Pierre Bénite qui voient les débats sur les aménagements urbains de la Saulaie ou des Vallons définis par l'impact des échangeurs de l'Anneau des Sciences. C'est pourquoi, si des études de grande ampleur sont nécessaires pour imaginer les conditions du bouclage nécessaire des déplacements d'agglomération de toutes les modalités de la mobilité, nous marquons notre refus de les limiter à l'ouest et aux impacts de la seule mobilité voiture.

Nous nous abstenons donc.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Millet. Cinq minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Vice-Président BRET : Monsieur le Président, nous trouvons cette délibération tout à fait opportune. Lors du dernier Conseil, notre groupe regrettait la discrétion de l'Anneau des Sciences dans la présentation du

calendrier de déclassement de l'A6/A7. Cette discrétion était doublement surprenante puisque la réalisation de l'Anneau des Sciences est toujours présentée comme nécessaire à la réussite du déclassement et qu'il s'agit de l'infrastructure de loin la plus coûteuse.

D'ailleurs, j'ai eu la curiosité de me replonger dans d'anciens documents de la Métropole datant de 2013 sur l'Anneau des Sciences. Il s'agissait d'un calendrier de réalisation du projet qui indiquait qu'à l'issue des travaux prévue en 2025, aurait lieu le déclassement de l'A6/A7.

En dépit de cette inversion, nous voyons bien que le défi reste entier. Le défi est bien celui du développement équilibré de la Métropole.

À ce titre, notre groupe soutient le projet de l'Anneau des Sciences, en rappelant que les objectifs initiaux sont au nombre de trois : décongestionner la circulation automobile à l'ouest de l'agglomération, soulager les centres villes, renforcer aussi –je l'ai entendu tout à l'heure– la multimodalité. Ces trois objectifs participent au développement global de notre agglomération et c'est pourquoi nous les partageons.

La délibération d'aujourd'hui s'inscrit dans la droite ligne de celle du 6 mars 2017 que nous avons votée. Nous soutiendrons –je l'ai dit– cette délibération.

Ceci étant, notre position n'est pas exempte de vigilance. Notre principale interrogation est celle du modèle économique du projet, évoqué par ailleurs par d'autres collègues. C'est une remarque similaire que nous avons déjà posée pour le grand contournement à l'est. Pour l'Anneau des Sciences, si les chiffres varient, c'est bien d'une fourchette de 2 à 3 milliards d'euros dont nous parlons. Sans financement de l'Etat, nous devons nous tourner vers une société concessionnaire et celle-ci se rattrapera forcément sur un péage. Comment s'assurer qu'elle ne pratiquera pas des tarifs prohibitifs qui réduiraient son usage et donc son intérêt ?

Nous souhaitons que les études évoquées aujourd'hui se penchent bien sur toutes les hypothèses. Ce débat –notre collègue a évoqué les Ministres des transports successifs tout à l'heure– est d'autant plus crucial que la Ministre des transports actuelle s'interroge ouvertement sur la pertinence des grands projets d'infrastructures. Il serait aussi souhaitable que cette étude intègre la réflexion sur un péage de transit, tel qu'il a été évoqué dans notre groupe de travail du 30 novembre dernier sur les grandes infrastructures.

Toutes ces questions montrent bien que, malgré un discours dominant sur l'efficacité aujourd'hui, il ne suffit pas de vouloir pour pouvoir. De telles infrastructures nécessitent du temps, des discussions avant de prendre une décision. C'est pourquoi il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir aux différentes implications, d'attendre les résultats des études et aussi de savoir varier les échelles.

Merci de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Bret. Quatre minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Monsieur le Président, je l'ai dit tout à l'heure, il est urgent que ce projet Anneau des Sciences voie sa réalisation. Pourquoi ? Aujourd'hui, on assiste à une thrombose sur le secteur nord-ouest au niveau de la circulation et, avec le déclassement de l'A6/A7, il est indispensable que cette réalisation se fasse. On en est au stade des études, je crois qu'il faut que l'on avance rapidement. Avec ces études, on a la possibilité aussi d'améliorer les transports collectifs, il ne faut pas l'oublier.

Je crois qu'il faut étudier tous les modes de financement nécessaires à cette réalisation. Je regrette que l'Europe ne participe pas, avec les fonds européens, à une telle infrastructure pour une Métropole comme l'agglomération lyonnaise qui est une Métropole européenne. Là encore je crois que nous devrions œuvrer pour obtenir ces financements.

Pour le groupe Synergies, c'est un équipement de première importance et nous voterons bien sûr pour ce rapport.

M. LE PRESIDENT : Merci. Quatre minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est proposée aujourd'hui vise à mettre en place un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'Anneau des Sciences. Cette première étape est symbolique car elle amorce la réalisation d'un projet de grande ampleur, dont notre agglomération a besoin pour garantir un développement équilibré de nos territoires et une accessibilité multimodale apaisée pour tous nos concitoyens.

Rappelons que le tracé dit "court", arrêté à cette occasion, prévoit la construction de 7 portes d'entrées multimodales ; entrées multimodales car cet Anneau des Sciences ne se concentrera pas uniquement sur les véhicules individuels mais prévoit d'offrir une place importante aux transports en commun et au covoiturage, logique qui prédomine également dans la réalisation du déclassement des autoroutes A6/A7, projet auquel il est fortement lié –cela a été dit–.

En effet, déjà nécessaire depuis de nombreuses années –et les difficultés rencontrées pour les habitants de l'ouest lyonnais pour entrer dans le cœur de notre agglomération en témoignent–, ce projet est devenu vital depuis l'obtention, par notre Métropole, du déclassement de ses autoroutes urbaines.

Sans l'Anneau des Sciences, les difficultés de déplacements que nous rencontrons aujourd'hui continueront d'exister et se renforceront avec la poursuite du développement de notre agglomération et des territoires avec lesquels nous entretenons de forts liens économiques et sociaux. De même, il ne serait pas envisageable, à nos yeux, d'accepter l'idée que le trafic circulant aujourd'hui sur l'A6/A7 se reporte sur Laurent Bonnevey ou la Rocade est, lorsque que l'on connaît les difficultés rencontrées par les usagers qui les empruntent et les nuisances subies par les habitants dans leur voisinage direct.

Nous entendons aussi les remarques de ceux qui voudraient que l'on travaille sur une hypothèse misant sur un report intégral du trafic sur les transports en commun, report qui, à leurs yeux, permettrait de se passer de la construction de l'Anneau des Sciences.

S'il s'agit d'une belle idée, nous sommes néanmoins réalistes sur les répercussions d'une telle décision sur notre agglomération. Nos lignes de transports en commun structurantes fonctionnent très bien. La gare de Vaise et le métro D qui y circule accueillent chaque jour plus de 300 000 voyageurs. Pourtant, chacun peut constater que le boulevard périphérique nord continue à être très fréquenté et que, lorsqu'il est fermé, les déplacements deviennent très difficiles dans toute notre agglomération. Les transports en commun et les infrastructures routières sont complémentaires et l'Anneau des Sciences sera à l'image de cette complémentarité en permettant à la fois aux automobilistes de circuler et à de nouvelles offres de transports en commun de se déployer.

Je rajouterai enfin, précision importante, que 90 % des 15 kilomètres du tracé seront enterrés pour limiter au maximum les nuisances pour les riverains, préserver au maximum notre environnement et notre qualité de vie.

Notre groupe soutient ce projet pour poursuivre un développement métropolitain plus apaisé et respectueux de nos habitants et de notre environnement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Peillon. Cinq minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous propose une intervention que je joins à celle sur la délibération numéro 2018-2587 qui concerne le Vallon des hôpitaux. Je n'en ferai qu'une –et ainsi on gagnera aussi du temps– parce qu'à l'instar de ce que je vous avais dit en séance du 6 novembre dernier, ces deux dossiers sont parfaitement liés : l'aménagement du Vallon des hôpitaux et la réalisation de l'Anneau des Sciences ; étant donné qu'un échangeur de l'Anneau des Sciences est prévu dans le cadre de ce projet d'aménagement en face des hôpitaux, il est nécessaire de les aborder ensemble.

Le premier point que je voudrais soulever, c'est le fait que, depuis le 6 novembre, date à laquelle j'avais indiqué que ni la Commune de Pierre Bénite ni la Commune d'Oullins n'avaient été associées à une réunion qui devait avoir lieu mais qui a été annulée, on attendait une nouvelle convocation pour pouvoir débattre de ce sujet. Il n'y a pas eu, à ce jour et à ma connaissance, de nouvelle date de réunion. J'ai noté que, sur Lyon, il y avait des problèmes de concertation et de réunions entre les différents Maires ; j'indique qu'il existe un système qui s'appelle Doodle, qui permet de trouver des dates et de régler ces problèmes pratiques car il est évident que je ne vois pas d'intention particulière de vouloir refuser le débat sur ce sujet. C'est le premier point.

Deuxième point, il n'est pas question pour notre groupe de remettre en cause l'aménagement du Vallon des hôpitaux ; je rassure immédiatement notre collègue de Saint Genis Laval. Je dis simplement qu'il y a un problème de temporalité entre les deux dossiers. Aujourd'hui, vous engagez par deux délibérations pratiquement 10 M€ sur les trois ans qui viennent pour pouvoir réaliser ces projets. Nous ne savons pas quelles sont les dates exactes auxquelles tout cela devrait pouvoir se faire ; singulièrement, la question se pose moins sur le Vallon des hôpitaux qui semble bien engagé et bien calé puisque nous en sommes à des acquisitions foncières et nous sommes plus inquiets en ce qui concerne l'Anneau des Sciences pour lequel, certes, les études d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont décidées ce soir mais la temporalité du projet reste méconnue.

Naturellement, avec cette temporalité des projets –c'est le troisième point qui doit être abordé–, quid du financement ? Également –et je m'associe à tout ce qui a été dit sur ce point au sein de cette assemblée–, les financements aujourd'hui ne sont pas clairs, pas déterminés, en tous les cas incertains, d'une certaine manière ; il faut donc que vous nous clarifiez la situation sur ce point. Il ne sera pas possible de mener tous les projets ensemble en matière d'infrastructures. Il faut donc également, sur ce dossier, que la Métropole ait une position extrêmement précise.

Quatrième point, on ne va peut-être pas relancer le débat de fond dès ce soir mais la question de l'arrivée de l'A45, de sa modification et de son entrée sur la Métropole devra bien être posée à un moment ou à un autre, eu

égard au fait que le projet est en cours et que cette Métropole, à l'unanimité, a toujours refusé l'entrée de cette autoroute sur l'agglomération. Il faut bien se positionner une nouvelle fois clairement. L'aménagement de l'Anneau des Sciences va jouer un rôle sur ce sujet en termes de déplacements –vous l'avez évoqué tout à l'heure–. Je ne rajouterai pas, évidemment, la question du contournement Est de Lyon qui a été abordé ici et pour lequel notre groupe a une position claire.

Dernier point sur lequel je voudrais insister, c'est cet échangeur prévu en face de l'hôpital Lyon sud, qui doit accueillir 22 000 véhicules par jour et peut-être plus, n'est pas sans conséquences sur ce qui va se passer sur les Communes environnantes. Les voies d'accès de Saint Genis Laval sont prévues, évidemment, à ce stade mais les conséquences sur Pierre Bénite et Oullins ne sont aujourd'hui pas étudiées, du moins aucune mesure d'accompagnement n'est annoncée, à ce niveau-là ni même des études de circulation. Ce n'est pas acceptable, dès lors que les choses avancent et avancent rapidement, en tous les cas c'est l'impression que nous avons.

Cela est la position du groupe que je représente et pour lequel je m'exprime ce soir.

À titre strictement personnel, je voudrais insister sur un point : nous avons beaucoup avancé au précédent mandat, avec le Président de la Métropole, pour faire bouger les choses sur l'échangeur qui était prévu sur Oullins. Nous avons discuté, nous avons débattu. Cela nous a permis de trouver un lieu d'arrivée de cet échangeur beaucoup plus conforme à la fois au déclassement de l'A6 et de l'A7 et au développement du quartier de la Saulaie que nous engageons avec vous, monsieur le Président.

J'émetts une réserve –je le redis publiquement parce que je l'ai déjà dit à l'occasion de réunions– sur l'emplacement de l'échangeur des hôpitaux Lyon sud –je vous le dis comme je le pense– : je trouve qu'aller "coller" cet échangeur –si vous me permettez cette expression un peu triviale– au milieu d'un vallon, dans un trou, alors même qu'il pourrait être déplacé de quelques centaines de mètres dans un lieu beaucoup plus adapté, ce qui permettrait une meilleure accessibilité, avec des conséquences de circulation et de gestion bien meilleures et me semblerait plus utile.

Alors, s'il est encore possible, dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage que vous lancez –mais que ce soit compatible avec le projet naturellement défendu par la Commune de Saint Genis Laval–, je pense qu'il est urgent qu'on pose ce problème dans des délais assez rapides.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. D'abord, monsieur Da Passano, si vous voulez dire quelques mots et peut-être monsieur Crimier ensuite.

M. le Vice-Président DA PASSANO : Oui, quelques mots de conclusion. D'une part, j'ai entendu qu'on s'entêtait sur ce projet. On ne s'entête pas, on le poursuit. Quand on annonce un projet clairement et qu'on fait des démarches pour le mettre en œuvre, sachant qu'il s'agit d'un projet qui est forcément très long à réaliser, on ne peut pas dire qu'on s'entête, on peut dire qu'on poursuit. Certains peuvent penser que c'est une erreur, pourquoi pas, mais je ne le pense pas.

Ce qui n'apparaît pas dans certaines interventions et que je voudrais tout de même rappeler, c'est que l'Anneau des Sciences n'est pas uniquement une voirie destinée à accueillir des véhicules mais c'est bien un outil multimodal devant accueillir une voie réservée à des transports en commun en site propre, réservée également au covoiturage et que chacune des 7 portes devrait comporter un pôle d'échanges multimodal tant pour les transports en commun que les véhicules et les modes actifs. Donc c'est vraiment un outil multimodal.

Sur le plan du financement, effectivement, on n'est aujourd'hui pas tout à fait calé, même si on commence à avoir un certain nombre d'idées sur ce financement mais je rappelle, pour ceux qui ont bien regardé le contenu des études pour lesquelles nous votons aujourd'hui, que l'étude du financement et le montage du financement en font justement partie.

J'aurais rappelé à monsieur Brolquier s'il était encore là qu'il a fait une grosse erreur en disant que nous allions éliminer 50 000 véhicules par jour en 2024 alors que c'est 16 000 véhicules par jour. Il s'agit du trafic de transit que nous souhaitons éliminer à cet horizon.

Voilà quelques éléments de réponse.

Sur le tracé, je sais, monsieur Buffet, on n'a jamais été parfaitement d'accord sur le tracé mais il y a tout de même eu un débat public qui s'est déroulé du 10 novembre 2012 au 5 avril 2013, qui a fait l'objet d'une vingtaine de réunions publiques, d'une multitude de contributions. Le tracé a été arrêté et voté en juillet 2013 dans cette assemblée, suite à la publication du rapport de la commission particulière du débat public. Bien sûr, on peut toujours revenir dessus mais aujourd'hui, on est forcé de travailler sur un tracé qui est aujourd'hui arrêté.

Quant aux échéances, nous avons aujourd'hui comme objectif deux ans d'études préalables à l'enquête publique, à horizon 2020. Une enquête publique dure en général à peu près un an, donc 2021. Théoriquement, la construction pourrait commencer en 2022 et se terminer vers 2027-2028, voire 2030 en cas de difficultés mais voilà, en gros, les échéances que nous prévoyons.

Voilà ce que je peux répondre, avec peut-être un dernier petit mot : j'ai entendu tout à l'heure que cet Anneau des Sciences allait soulager Lyon mais pas les autres Communes. Je ne suis pas d'accord parce qu'aujourd'hui, dans le sud-ouest lyonnais, il y a tellement d'embouteillages, notamment sur l'A450, que les automobilistes essaient de s'échapper par toutes les petites voiries de nos Communes –c'est valable sur Saint Genis Laval, sur ma Commune, sur Oullins et sur Tassin la Demi Lune– et cet équipement devrait soulager, à mon sens, toutes les voiries à l'intérieur des Communes, des voiries qui ne sont pas faites pour supporter des trafics comme ceux qu'elles supportent aujourd'hui.

Voilà les quelques mots que je voulais ajouter à ce débat.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Crimier, vous vouliez dire un mot sur le Vallon des hôpitaux.

M. le Vice-Président CRIMIER : Oui, quelques mots sur le Vallon des hôpitaux, au-delà de la Commune de Saint Genis Laval, qui est un projet d'intérêt un peu plus métropolitain. Je voudrais déjà dire simplement que la porte des Hôpitaux n'est pas une porte principale, c'est une porte de desserte des hôpitaux : si on prend l'ensemble des gens qui y travaillent, si on compte les visiteurs et les patients, il y a entre 15 000 et 20 000 personnes qui sont déjà là, c'est-à-dire que les voitures sont là, cela encombre nos voiries, très largement celles d'Oullins, de Saint Genis Laval et de Pierre Bénite.

Ce que je voudrais dire également c'est que, suite à notre demande, nous sommes bien conscients du problème de l'insertion de cette porte à l'échangeur mais, lorsqu'on regarde les derniers plans qui ont été présentés, notamment lors de la visite du Président sur place, il n'y a plus qu'une bretelle d'entrée et une bretelle de sortie. La Métropole a regardé très attentivement ces problèmes d'insertion et de couverture maximum justement pour les échanges liés notamment à l'hôpital.

Je rappelle aussi que rallonger un parcours, c'est toujours le rendre dissuasif et continuer finalement de favoriser le trabouillage par nos voiries communales. On a des voiries maintenant avec 10 000, 15 000, voire 20 000 véhicules par jour sur nos secteurs de nos Communes ; je ne personnaliserai pas parce que je crois qu'on est tous dans la même situation. L'insertion a été bien faite.

J'ai entendu dire que l'Anneau des Sciences est un projet du passé. Non, c'est un projet d'avenir et il permettra la transition justement vers de nouveaux modes de déplacements. Ce sera un peu le Circle Ring de Londres qui fait le tour avec les transports en commun. Cela a été très bien mis en évidence lors du débat national, c'est-à-dire qu'on est dans cette transition, dans cette modernisation et cette évolution des modes de déplacements qui seront tout à fait différents, dans dix à quinze ans, de l'époque actuelle où on voit arriver des véhicules électriques et des camions électriques et l'utilisation également du gaz naturel véhicule. Moi, je suis plutôt dans cette perspective.

L'A45 est un vrai sujet, je n'ai pas tellement entendu d'avis tranché sur la non-arrivée, le débouché actuel qui n'est pas satisfaisant pour l'ensemble du sud-ouest lyonnais mais c'est déjà 45 000 à 50 000 véhicules ; on peut encore en rajouter un peu : ceux qui veulent contourner l'agglomération ; on peut rajouter aussi ceux qui arrivent de la Loire et cela va être un peu plus compliqué pour nos Communes : Irigny, Vernaison, Saint Genis Laval, Oullins et Pierre Bénite.

Voilà, monsieur le Président, les quelques mots que je souhaitais rajouter.

M. LE PRÉSIDENT : Puisque vous avez évoqué cela, tout à l'heure monsieur Millet évoquait le TOP (tronçon ouest du périphérique) : le TOP, c'est tout aérien, l'Anneau des Sciences –sauf erreur de ma part–, c'est 90 % enterré ; le TOP, c'est tout voiture, l'Anneau des Sciences, c'est multimodalité telle qu'elle a été évoquée et esquissée par monsieur Crimier –on l'a évoqué tout à l'heure–, nouvelles motorisations, multimodalité, transports en commun, covoiturage, enfin des choses qui sont devant nous.

Sur Oullins, on continue ce travail de proximité de terrain. Nous étions avec madame Pouzergue, Maire d'Oullins, messieurs Moroge, Da Passano et Crimier le 7 décembre 2017 au Vallon des hôpitaux pour aborder l'ensemble de ces sujets. Nous allons continuer à travailler dans ce sens.

Bien sûr, à un moment donné, il nous faut des réponses précises sur le financement, sur le planning et nous travaillons dans ce sens. Les Assises de la mobilité, différentes rencontres avec la Ministre des transports nous permettent d'envisager des propositions qui verront le jour dans les prochains mois.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés (sauf M. Moroge qui a voté contre) ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : M. Moroge (Les Républicains et apparentés) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2540 - déplacements et voirie - Villeurbanne - Réaménagement du cours Emile Zola - 2° tranche tronçon A-Thiers/Kahn - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2540. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous présente le dossier concernant l'une des voiries les plus importantes à Villeurbanne, à savoir le cours Emile Zola qui se fait en plusieurs phases : une première phase avait été réalisée dans le mandat précédent, là nous sommes dans la deuxième tranche et nous devons approuver l'avenant n° 2 à la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville et la Métropole. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Une minute pour monsieur Casola.

M. le Conseiller CASOLA : Monsieur le Président, je vais voter ce dossier mais, cependant, en tant qu'élu de Villeurbanne, j'aurais souhaité que l'on se penche sur la conséquence de la première phase d'aménagement du cours Emile Zola. En effet, on constate que la circulation s'est simplement déplacée sur les axes à proximité, avec les conséquences que l'on imagine. Circuler à Villeurbanne, ce n'est pas une galère, c'est un enfer. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons de voter les financements de la deuxième tranche du réaménagement du cours Emile Zola, un projet porté par les écologistes de Villeurbanne depuis 2008.

C'est un projet nécessaire pour un meilleur partage de l'espace public entre automobilistes et usagers de modes actifs et la réalisation de la première tranche a montré l'amélioration de la qualité de vie des riverains et la fluidité et de la sécurité pour les piétons et cyclistes.

Bien sûr, les contraintes générées pour les véhicules entraînent aux heures de pointe quelques difficultés d'entrée et sortie de Villeurbanne. Pour amplifier le report de la voiture particulière sur les transports en commun et les modes actifs, il est donc important de réaliser la deuxième tranche, d'augmenter la capacité de la ligne A du métro –notamment la quatrième voiture par rame prévue par le SYTRAL– mais aussi de mettre en place rapidement la zone à faibles émissions pour limiter les véhicules utilitaires et poids lourds les plus polluants, voire les véhicules des particuliers dans un second temps.

C'est l'ensemble des mesures de ce type qui contribueront à améliorer la mobilité pour tous, la qualité de l'air pour tous. C'est bien plus urgent et nécessaire que des projets d'infrastructures nouvelles, vieux de cinquante ans et toujours pas réalisés, parce qu'on sait aujourd'hui qu'ils ne sont plus de leur temps. Toute ressemblance avec un projet de l'ouest serait, disons-le, volontaire.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2542 - déplacements et voirie - Lyon 5° - Mise à disposition de la Ville de Lyon de la rue de Sainte Croix - Convention de transfert de gestion - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2542. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne un transfert de gestion entre la Métropole et la Ville de Lyon pour la rue de Sainte Croix dans le cinquième arrondissement de Lyon. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère GAILLIOUT : Merci, monsieur le Président. Mesdames, messieurs les élus, chers collègues, cette délibération vise à organiser le transfert de gestion de la rue Sainte Croix, voie métropolitaine, à la Ville de Lyon en vue de la réhabilitation de la maison du Chamarier.

Située au cœur du Vieux-Lyon et du site historique inscrit au patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO, la maison du Chamarier est un élément essentiel du patrimoine de la Ville de Lyon. Construite au début du XVIII^e siècle, la maison est la résidence du Chamarier, le détenteur des clés de la cité canoniale. C'est l'une des maisons Renaissance les mieux préservées de notre ville. Elle est composée de quatre niveaux pour une superficie totale de 1 000 mètres carrés. Une splendide cage d'escalier en forme de tour et une galerie mettent en communication les différentes parties du bâtiment.

Après des travaux de restauration de l'extérieur de l'édifice en 2005, l'intérieur de la maison du Chamarier souffre d'importantes dégradations liées à son inoccupation depuis la fin des années 1980. La Ville de Lyon, propriétaire des bâtiments depuis 1907, a choisi de lancer un appel à projets international visant à restaurer les lieux afin de :

- mettre en valeur les décors intérieurs et extérieurs,
- proposer des nouveaux usages et activités durables,
- ouvrir la cour intérieure et la rendre accessible à tous les publics.

C'est le projet porté par le groupement Vista-Immogal qui a été retenu et, par délibération du 20 décembre 2016, la Ville leur a confié la mise à disposition des bâtiments et du terrain par bail emphytéotique.

Le projet prévoit un traitement architectural différencié des différentes façades permettant ainsi une lecture de l'évolution de l'édifice, des logements dans les étages et le maintien d'usage commercial au rez-de-chaussée.

La création d'un atelier de fabrication numérique, un Fab Lab, constitue l'originalité et la spécificité du projet retenu. Conçu comme un véritable lieu de partage des connaissances, des savoirs et des savoir-faire, le Fab Lab permettra de valoriser le caractère patrimonial et architectural de la maison du Chamarier. Le Conservatoire national des arts et métiers et la Société d'équipement et d'aménagement du Rhône seront associés au portage et au fonctionnement de ce futur Fab Lab.

Les premières études de réhabilitation ont cependant relevé plusieurs difficultés techniques en vue de l'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur géothermique. Au regard de la configuration, de l'ancienneté et de l'architecture des lieux, l'implantation de ce système en tréfonds de la rue Sainte Croix apparaît comme la seule option réalisable techniquement.

C'est la raison pour laquelle il est proposé d'opérer ce transfert entre la Métropole et la Ville de Lyon à titre gratuit et pour une durée de 99 ans, ce qui coïncide avec le bail emphytéotique établi entre la Ville et le porteur du projet. La rue demeurera ouverte à la circulation publique et fera l'objet d'une mise à disposition encadrée par convention.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2018-2587 - déplacements et voirie - Saint Genis Laval - Aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux et du métro B - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2587. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il est question à nouveau du Vallon des hôpitaux. En 2023, la ligne B du métro arrivera aux hôpitaux Lyon sud sur le territoire de la Commune de Saint Genis Laval. Ensuite –cela a été rappelé–, c'est l'Anneau des sciences qui arrivera à cet endroit puisqu'il s'agit de l'une des 7 portes faisant de ce site un pôle d'échanges multimodal particulièrement important à l'échelle de notre agglomération.

Parallèlement, le site du Vallon des hôpitaux va faire l'objet d'une importante opération de développement, (habitat, tertiaire, activités, commerces, services, équipements publics). Cette opération doit prendre en compte le pôle d'échanges multimodal ainsi que la création d'une trame viaire structurante tout en garantissant une bonne intégration dans l'environnement, notamment dans le contexte urbain de Saint Genis Laval.

Cette opération doit aussi prendre en compte l'accès au pôle d'échanges multimodal des Communes voisines, notamment –par ordre alphabétique– Charly, Irigny, Oullins, Pierre Bénite et Vernaison. En effet, ce pôle multimodal est appelé à jouer un rôle de porte d'entrée, comme cela a été établi dans le PDU que nous avons adopté en décembre 2017.

Le projet Vallon des hôpitaux devrait être mis en oeuvre sous forme d'une ZAC et la présente délibération vous propose une somme de 2 800 000 € pour mettre en oeuvre cette opération sous forme des études préliminaires.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée. Je précise simplement que le GRAM s'abstiendra sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Centristes et indépendants.

Mme la Conseillère BURILLON : Monsieur le Président, chers collègues, quelques mots simplement pour rappeler que, dans le sud-ouest lyonnais, c'est un nouveau et grand projet urbain qui verra le jour à Saint Genis Laval.

L'aménagement du Vallon des hôpitaux est sans aucun doute l'un des projets emblématiques portés par la Métropole de Lyon avec, à terme, 1 600 logements et 3 000 habitants supplémentaires. Il est une illustration concrète des opérations d'aménagement exemplaires que nous devons privilégier pour le développement de nos territoires, conformément aux orientations du SCOT, à savoir la création d'une nouvelle polarité urbaine sous la forme d'un éco-quartier connecté au réseau de transports et assurant la mixité des fonctions.

Ce secteur va, en effet, être largement redessiné avec pour objectif l'émergence d'un véritable lieu de vie, où logements, commerces, services, équipements publics (école, crèche, locaux associatifs, gymnase, etc.) et entreprises s'intégreront intelligemment dans un cadre préservé. Le Vallon des hôpitaux, ce sont environ 75 hectares, dont 25 occupés par les hôpitaux, 23 constructibles et 22 d'espaces verts.

Ce projet est d'autant plus exemplaire qu'il permettra de constituer un territoire d'expérimentation à la fois sur la ville intelligente et sur la transition écologique et énergétique ; je pense à la récupération de chaleur industrielle des industries voisines, notamment pour le chauffage urbain, la récupération des eaux de pluie, un éclairage public solaire, des bornes électriques de recharge, etc.

La colonne vertébrale de cette opération est bien sûr le prolongement de la ligne B du métro, avec un nouveau terminus Saint Genis Laval Hôpitaux sud qui deviendra un grand pôle multimodal constitué d'un parc-relais offrant 900 places. L'arrivée du métro dans ce secteur constitue un potentiel extraordinaire de développement et ce n'est pas le Maire de Saint Genis Laval, Roland Crimier, qui me contredira, lui qui s'est investi depuis plus de dix ans pour faire émerger ce projet et pour qu'il soit inscrit comme une priorité au plan de mandat du SYTRAL.

Ce projet permet de relier les pôles d'activités et d'enseignement importants qui s'y trouvent au reste de l'agglomération, pôles qui représentent aujourd'hui plus de 3 000 salariés, 1 000 chercheurs et 4 500 étudiants sur le site des hôpitaux Lyon sud.

D'ici 2023, la future station Saint Genis Laval Hôpitaux sud placera le site à seulement 20 minutes de la Part-Dieu. Il s'agit là d'un atout déterminant en matière de report modal en faveur des transports collectifs, dans ces secteurs de seconde couronne encore très dépendants à l'utilisation de la voiture. Cette connexion directe va aussi considérablement renforcer l'attractivité et le rayonnement du campus hospitalo-universitaire et rendre service aux personnels de santé, aux patients et aux étudiants. N'oublions pas de préciser qu'un parc linéaire permettra de relier le Vallon aux 20 kilomètres de pistes cyclables de la Commune qui maillent l'ensemble des équipements sportifs.

Je rappellerai enfin que, dans le cadre de ce projet, la création de nouvelles zones d'activités d'entreprises et commerciales dans le champ des sciences du vivant ainsi que le développement de l'ensemble hospitalier offriront un potentiel de près de 2 700 nouveaux emplois.

Chers collègues, la Métropole investit ici pour l'avenir et avec ambition et c'est pourquoi notre groupe se prononcera favorablement pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, étant donné que nous avons le sens de la concision : François-Noël s'est exprimé au nom du groupe sur son intervention précédente.

M. LE PRESIDENT : Très bien, je vous remercie.

Ce projet fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- Dans le **I – Contexte et objectifs** de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le Plan de Déplacements Urbains adopté en décembre 2017 par le comité syndical du SYTRAL établit que le nouveau pôle multimodal du Vallon des Hôpitaux sera un pôle d'échange de type "porte d'entrée", ce qui suppose de favoriser un rabattement tous modes, notamment Transports en communs et modes actifs avec une zone de rabattement/diffusion à l'échelle d'un bassin de plusieurs communes, tout en veillant à préserver le cadre de vie des habitants de Saint Genis Laval.

Une étude de déplacements tous modes est actuellement en cours pour analyser les conditions d'accès aux horizons 2023 (arrivée du métro), et 2030 (mise en service de l'Anneau des Sciences) et pour proposer des recommandations en termes de projets et de mesures d'accompagnement pour assurer la qualité de la desserte de la nouvelle station de terminus de la ligne B du métro.

Le périmètre de réflexion intègre les Communes de Charly, d'Irigny, d'Oullins, de Pierre-Bénite, de Saint Genis Laval, et de Vernaison.

Les orientations issues de cette étude seront présentées au printemps 2018.

Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L311-1 du code de l'urbanisme."

au lieu de :

"Ce projet fera l'objet d'une déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU. Il devrait être mis en œuvre sous forme d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) conclue selon la procédure prévue par l'article L311-1 du code de l'urbanisme."

- Dans le **II – Etat d'avancement du projet** de l'exposé des motifs, au sein du paragraphe de l'exposé des motifs commençant par : "Il est donc proposé", il convient de lire :

."2 488 003 € TTC" au lieu de : "2 800 000 € TTC".

- Dans le **2° - Décide du Délibère**, il convient de lire :

."2 488 003 € TTC" au lieu de : "2 800 000 € TTC"

."répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 288 003 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020 et au-delà.

Le montant de l'autorisation de programmes est ainsi porté à 2 800 000 € TTC à la charge du budget principal."

au lieu de :

"répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 600 000 € en 2018,
- 600 000 € en 2019,
- 1 600 000 € en 2020 et au-delà.

Le montant de l'autorisation de programmes est ainsi porté à 3 111 997 € TTC à la charge du budget principal."

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2018-2588 - déplacements et voirie - Décines Charpieu - Voiries annexes au Grand stade - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2018-2588. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Ce dossier concerne la Commune de Décines Charpieu et plus particulièrement l'aménagement de six voiries annexes au Grand stade. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames, messieurs les élus, en fait, on applique toujours la même méthode : on morcelle les projets, on vote au coup par coup des aménagements pour donner l'impression que cela ne coûte pas si cher que cela mais, finalement, quand on met bout à bout l'ensemble des délibérations, on se rend compte du vrai coût des projets.

Ce que nous avons demandé tout à l'heure concernant les anciens bâtiments du *Progrès* à Chassieu, nous le demandons aussi pour le Grand stade et nous souhaitons un récapitulatif des coûts engendrés pour notre collectivité au fil des différentes délibérations.

En attendant ce récapitulatif, nous constatons que la Métropole doit engager de nouveaux travaux d'aménagement pour un montant estimé à 1,2 M€.

Nous voterons contre cette délibération; dans la continuité de nos votes toujours défavorables au Grand stade.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets le rapport aux voix :

- pour : groupes Les Républicains et apparentés ; Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Casola, Havard, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstention : groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

M. LE PRESIDENT : Nous allons passer aux dossiers sans débat.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2018-2538 - Neuville sur Saône - Prolongement de la rue Jacques - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Approbation du programme - Demande de participation de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2539 - Oullins - Requalification du boulevard de l'Yzeron - Convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2541 - Lyon 7° - Création d'une voie nouvelle ER 86 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2583 - Givors - Requalification de la rue du Moulin Tranche 2 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2584 - Meyzieu - Desserte du secteur de Peyssillieu - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2585 - Fontaines sur Saône - Rue Pierre Carbon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2586 - Poleymieux au Mont d'Or - Sécurisation de la RD73 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2018-2589 - Collonges au Mont d'Or - Création d'une voie nouvelle (VN5) dans le prolongement du chemin des Ecoliers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2538, 2018-2539, 2018-2541, 2018-2583 à 2018-2586 et 2018-2589. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces neuf dossiers, monsieur le Président.

Le projet n° 2018-2584 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"Dans le 2° - **Décide** du dispositif, il convient de lire :

"2° - **Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains sur les opérations n° 0P06O5333, n° 1P06O5333 et n° 2P06O5333 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 777 213,20 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- . 430 000 € TTC en 2018,
- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 3 847 213,20 € TTC en 2020 et au-delà.

en recettes :

- . 2 475 000 € en 2019

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 72 786,80 € TTC en autorisation de programme études à la charge du budget principal.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 850 000 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses en 2020."

au lieu de

"2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P06 - Aménagements urbains sur les opérations n° 0P06O5333, n° 1P06O5333 et n° 2P06O5333 à la charge :

- du budget principal pour un montant de 4 777 213,20 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

en dépenses :

- . 430 000 € TTC en 2018,
- . 500 000 € TTC en 2019,
- . 3 920 000 € TTC en 2020 et au-delà.

en recettes :

- . 2 475 000 € en 2019.

Le montant total de l'autorisation de programme est complété pour un montant de 72 786,80 € TTC à la charge du budget principal.

Le montant de l'autorisation de programme est ainsi porté à 4 850 000 € TTC en dépenses et 2 475 000 € en recettes ;

- du budget annexe des eaux pour un montant de 120 000 € HT en dépenses en 2020,
- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 80 000 € HT en dépenses en 2020."

Le projet n° 2018-2589 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

"- Dans le **IV – Coût du projet** de l'exposé des motifs :

a) au sein du paragraphe commençant par : "Sur la base des études..." jusqu'à "...l'assainissement.", il convient de lire :

"2 640 000 € TTC"

au lieu de :

"2 121 000 € TTC".

b) au sein du paragraphe commençant par : "Il est donc proposé ..." jusqu'à "...présente opération.", il convient de lire :

"montant de 1 780 000 € TTC, à la charge du budget principal"

au lieu de :

"montant de 1 255 850 € TTC, arrondi à 1 260 000 € TTC à la charge du budget principal".

- Dans le **2° - Décide** du Délibère, il convient de lire :

"- du budget principal pour un montant de 1 780 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 560 000 € TTC en 2019, 100 000 € TTC en 2020 et 120 000 € TTC en 2021,

[...]

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 082 576,83 € TTC à la charge du budget principal, 110 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux et 100 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement."

au lieu de :

"- du budget principal pour un montant de 1 260 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant : 1 040 000 € TTC en 2019, 100 000 € TTC en 2020 et 120 000 € TTC en 2021,

[...]

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 562 576,83 € TTC à la charge du budget principal, 110 000 € HT à la charge du budget annexe des eaux et 100 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement."

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2018-2546 - Groupement de commande AMPLIVIA 2016 - Marché de services de communications électroniques pour la fourniture, la mise en oeuvre et l'administration du réseau régional haut débit et très haut débit AMPLIVIA - Lot n° 1 : volet ADSL-FTTX, volet Box IP, volet liaisons haut et très haut débit et volet routeur virtuel - Autorisation de signer l'avenant n° 2 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2018-2546. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2018-2547 - Achat de prestations liées aux déplacements de délégations avec la Ville de Lyon à l'étranger - Convention de groupement de commandes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Vice-Président Galliano comme rapporteur du dossier numéro 2018-2547. Monsieur Galliano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GALLIANO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GALLIANO.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2018-2548 - Modalités de paiement direct entre la Métropole de Lyon et les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Conventions types - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées - Direction de la vie à domicile -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2018-2548. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2018-2549 - Renouvellement de la convention avec le groupement d'assurance maladie composé des organismes de la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) et de la Mutualité sociale agricole (MSA) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Laurent comme rapporteur du dossier numéro 2018-2549. Madame Laurent, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente LAURENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2018-2552 - Projet classes culturelles numériques - Individualisation d'autorisation de programme en recettes - Demande de subvention Fonds européen de développement régional (FEDER) à la Région Auvergne-Rhône-Alpes - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation numérique et des systèmes d'information -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2018-2552. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ce rapport, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2018-2554 - Syndicats mixtes de gestion du Conservatoire à rayonnement régional (CRR) de Lyon et de l'École nationale de musique, de danse et d'art dramatique (ENMDAD) de Villeurbanne - Versement de participations et signature de protocoles financiers pour l'année 2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Chabrier comme rapporteur du dossier numéro 2018-2554. Monsieur Chabrier, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué CHABRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué CHABRIER.

V - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2018-2561 - Taux 2018 de la cotisation foncière des entreprises (CFE) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2018-2562 - Taux 2018 des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2561 et 2018-2562. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2018-2563 - Ressources humaines - Modification du tableau des effectifs - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2018-2564 - Association Lyon sport Métropole (LSM) - Attribution d'une subvention - Approbation de la convention 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2563 et 2018-2564. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2018-2565 - Association la Gourguillonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement et approbation d'une convention 2018 - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2018-2565 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2018-2566 - Bron - Démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF) - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-2567 - Bron - Cimetière communautaire - Extension du cimetière et rénovation du parking - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2018-2568 - Lyon 5° - Rénovation des loges des Nuits de Fourvière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Kabalo comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2566 à 2018-2568. Monsieur Kabalo, vous avez la parole.

M. le Vice-Président KABALO, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président KABALO.

VI - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2018-2572 - Lyon 2° - Dispositif de propreté Confluence - Convention avec la Ville de Lyon 2017-2022 - Modification de la délibération n° 2017-2220 du 18 septembre 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : Le dossier numéro 2018-2572 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2018-2573 - Lyon 3° - Lyon 6° - Rue Garibaldi - Dispositif de propreté - Convention avec la Ville de Lyon - Années 2018 à 2021 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur du dossier numéro 2018-2573. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2018-2578 - Saint Fons - Projet directeur Vallée de la chimie - Secteur Aulagne - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Frier comme rapporteur du dossier numéro 2018-2578.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de Mme la Conseillère déléguée FRIER absente momentanément.

N° 2018-2579 - Cailloux sur Fontaines - Le Favret - Aménagement - Bilan de la concertation préalable à la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) - Approbation du dossier de création de la ZAC - Mode de réalisation - Lancement de la consultation d'aménageurs - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Suchet comme rapporteur du dossier numéro 2018-2579. Monsieur Suchet, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SUCHET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SUCHET.

N° 2018-2580 – Lyon 2° - Zone d'aménagement concerté (ZAC) Lyon Confluence 1^{ère} phase - Convention de participation des constructeurs relative à la parcelle cadastrée BD 210, située au 100 cours Charlemagne avec la société anonyme sportive professionnelle (SASP) Lyon Hockey Club (LHC) Les Lions - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2593 - Limonest - Zone d'aménagement concerté (ZAC) des Bruyères - Rachat d'ouvrages et rétrocession du foncier des équipements publics - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéro 2018-2580 et 2018-2593. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2018-2590 - Décines Charpieu - Projet urbain partenarial (PUP) Mutualité - Travaux d'infrastructures et d'éclairage public - Reversement à la Commune - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2018-2592 - Lyon 8° - Site Patay - Projet urbain partenarial (PUP) - Acquisitions foncières - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2018-2590 et 2018-2592. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le projet numéro 2018-2590 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

". Dans l'exposé des motifs, dans le **III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme** :

- Il convient de supprimer le paragraphe commençant par "Le montant total prévisionnel des recettes..." ...jusqu'à "l'éclairage public."

. Dans le **DELIBERE**, il convient de lire :

"1° - Approuve la réalisation des travaux d'infrastructures et d'éclairage public pour un coût prévisionnel de 3 M€ et le reversement de la participation promoteur à la Commune de Décines Charpieu au titre de l'éclairage public pour 98 805 €, soit un total de 3 098 805 € TTC.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de total de 3 098 805 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en dépenses en 2019,
- 740 000 € en dépenses en 2020,
- 1 000 000 € en dépenses en 2021,
- 358 805 € en dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P06O5313.

Le montant total de l'autorisation de programme globale est donc portée à 4 339 767 € en dépenses et de 2 178 769 € en recettes."

au lieu de :

"1° - Approuve :

a) - la réalisation des travaux d'infrastructures et d'éclairage public pour un coût prévisionnel de 3 M€ et le reversement de la participation promoteur à la Commune de Décines Charpieu au titre de l'éclairage public pour 98 805 €, soit un total de 3 098 805 € TTC.

b) - la perception de la participation financière de la Commune de Décines Charpieu au coût des ouvrages réalisés par la Métropole pour le compte de la Commune dans le cadre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU), soit 168 552 € TTC,

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains, pour un montant de total de 3 098 805 € en dépenses et de 168 552 € en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 1 000 000 € en dépenses et 45 972 € en recettes en 2019,
- 740 000 € en dépenses en 2020,
- 1 000 000 € en dépenses et 122 580 € en recettes en 2021,
- 358 805 € en dépenses en 2022,

sur l'opération n° OP06O5313.

Le montant total de l'autorisation de programme globale est donc portée à 4 339 767 € en dépenses et de 2 347 321 € en recettes."

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

M. LE PRESIDENT : Nous en avons terminé, merci beaucoup, il est 18 heures 30.

(La séance est levée à 18 heures 30).

Annexe 1 (1/41)
Budget primitif 2018
(dossier n° 2018-2557)

Document projeté lors de la présentation du dossier par monsieur le Vice-Président Brumm

la métropole
GRAND LYON

Budget Primitif 2018

Conseil Métropolitain

22 janvier 2018



Sommaire

I. La loi de programmation des finances publiques 2018-2022

II. Les grands équilibres budgétaires

- A. Les recettes de fonctionnement
- B. Les dépenses de fonctionnement
- C. L'autofinancement
- D. La dette
- E. L'investissement

III. Les dépenses du budget principal par macro politique

- A. Economie, éducation, culture et sport
- B. Solidarité et habitat
- C. Aménagement du territoire
- D. Mobilité
- E. Environnement
- F. Ressources et projets futurs

I – La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

- Evolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1,2% inflation comprise avec modulation maximale +/- 0,45% en fonction de:
 - Evolution de la population
 - Revenu par habitant
 - Evolution passée des dépenses de fonctionnement
- Conventonnement sur 3 ans (2018-2020)
- Prise en compte du seul budget principal
- Une trajectoire de désendettement incitative et non plus obligatoire

La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

- Système de bonus / malus en fonction du résultat constaté de CA à CA (le CA 2017 sert de base)
- Sont concernées les CT dont le budget principal 2016 est supérieur à 60 M€:
 - Métropole de Lyon
 - Lyon
 - Villeurbanne
 - Vénissieux
 - Vaulx-en-Velin

II - Les grands équilibres budgétaires



Annexe 1 (7/41)

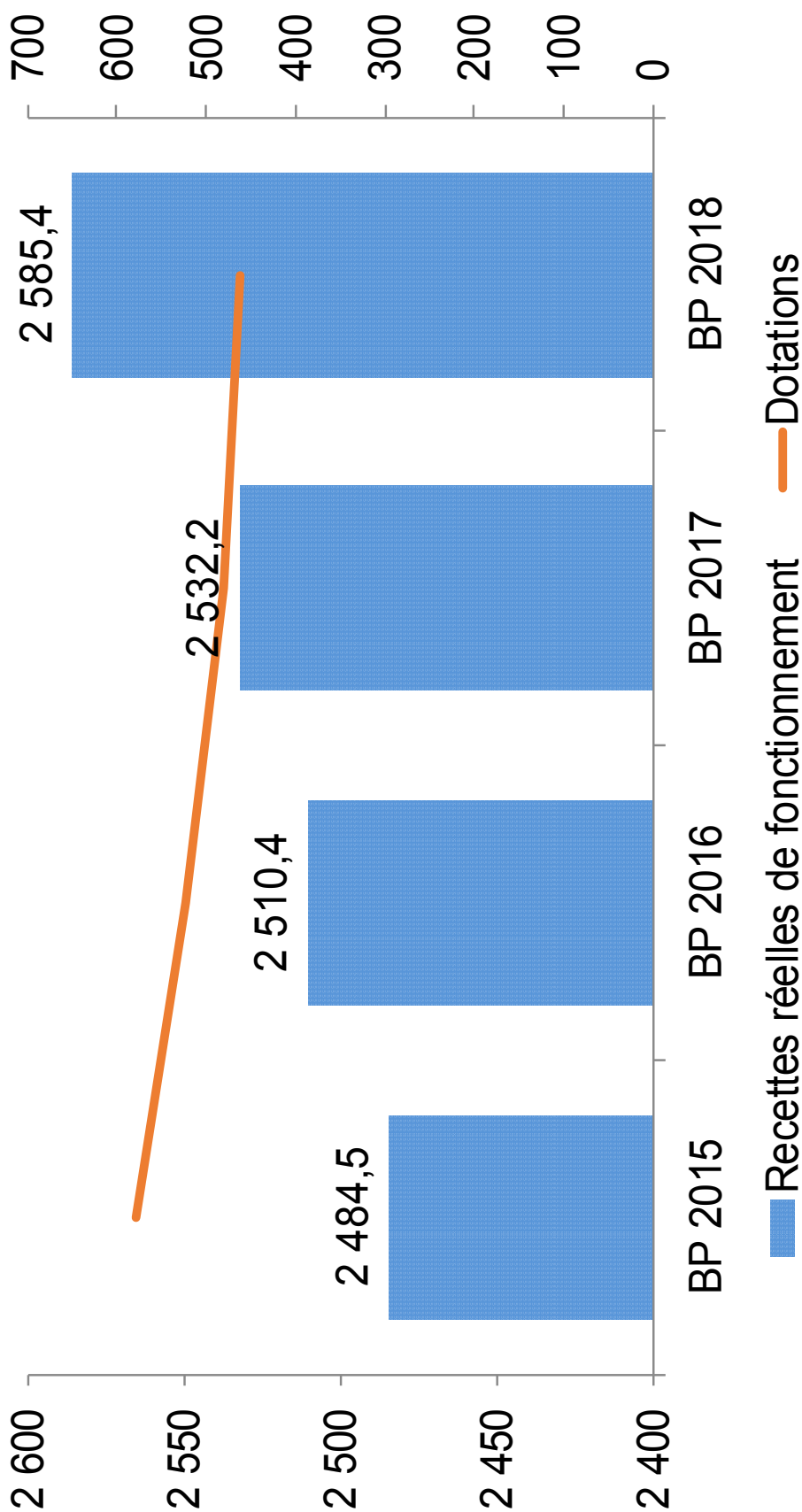
A) Les recettes de fonctionnement



Annexe 1 (8/41)

Les recettes de fonctionnement

Budget principal (en M€)



la métropole
GRAND LYON

Les recettes fiscales : les hypothèses

- Pas de hausse des taux de la fiscalité.
- Évolution forfaitaire des bases fiscales fixée à 1,2%.
- Croissance physique des bases estimée à 1,2%.
- Compensation intégrale de la part dégrèvée de taxe d'habitation.

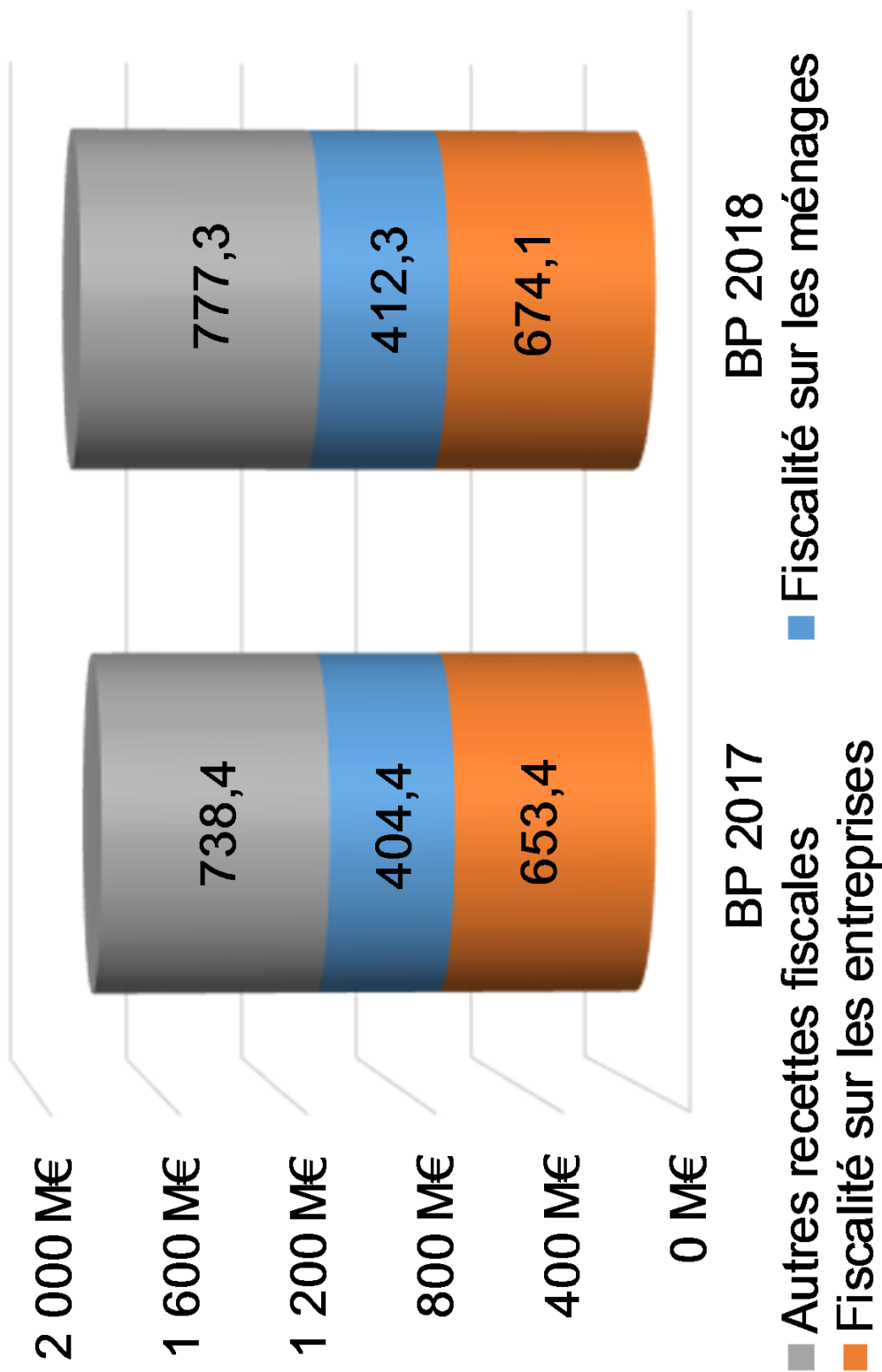
Annexe 1 (10/41)

Les recettes fiscales

Budget principal

1 796,1

1 863,7



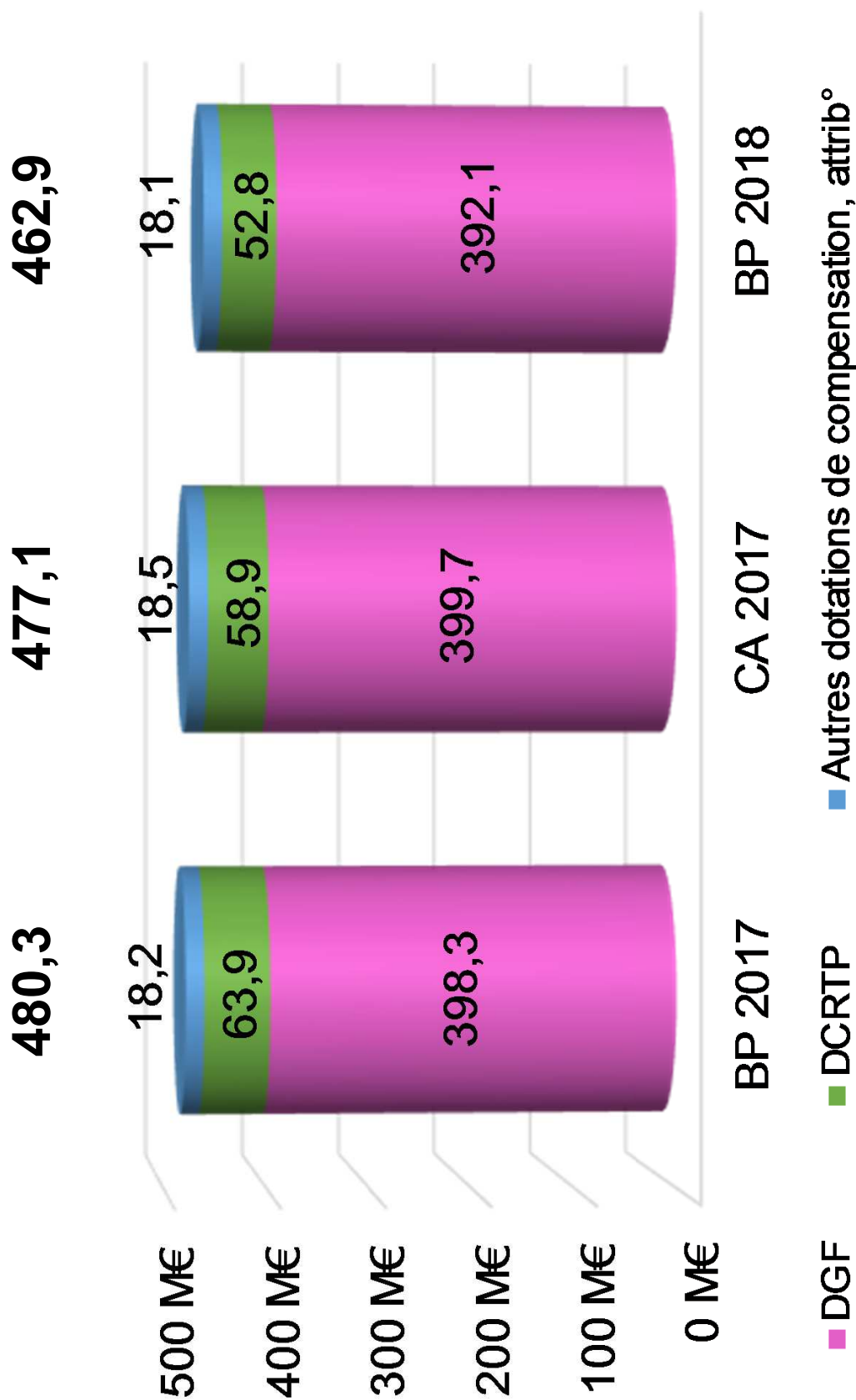
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
 - Un produit de 133 M€ (+ 2M€)
 - Pas d'évolution du taux de TEOM,
 - Un effort budgétaire important au BP 2018 pour accentuer l'action de la collectivité dans cette politique publique

Annexe 1 (12/41)

Les dotations de l'Etat

Budget principal



GRAND LYON

Zoom sur la péréquation

- Dotation de Solidarité Urbaine : +110 M€ soit +5,3% (2,2 Mds€)
Communes concernées (11) dans la MDL: Bron, Décines, Givors, Oullins, Pierre-Bénite, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne
- Dotation de Solidarité Rurale : +90 M€ soit +6,3% (1,5 Mds€)
Communes concernées (31) dans la MDL: Albigny sur Saône, Cailloux-sur-Fontaines, Champagne-au-Mont-d'Or, Charbonnières-les-Bains, Charly, Collonges-au-Mont-d'Or, Couzon-au-Mont-d'Or, Curis-au-Mont-d'Or, Dardilly, Fleurieu-sur-Saône, Fontaines-Saint-Martin, Fontaines-sur-Saône, Genay, Grigny, Irigny, Jonage, Lissieu, Montanay, Mulatière, Neuville-sur-Saône, Polymieux-au-Mont-d'Or, Quincieux, Rochetaillée-sur-Saône, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Saint-Didier-au-Mont-d'Or, Saint-Genis-les-Ollières, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Saint-Romain-au-Mont-d'Or, Sathonay-Camp, Sathonay-Village, Vernaison

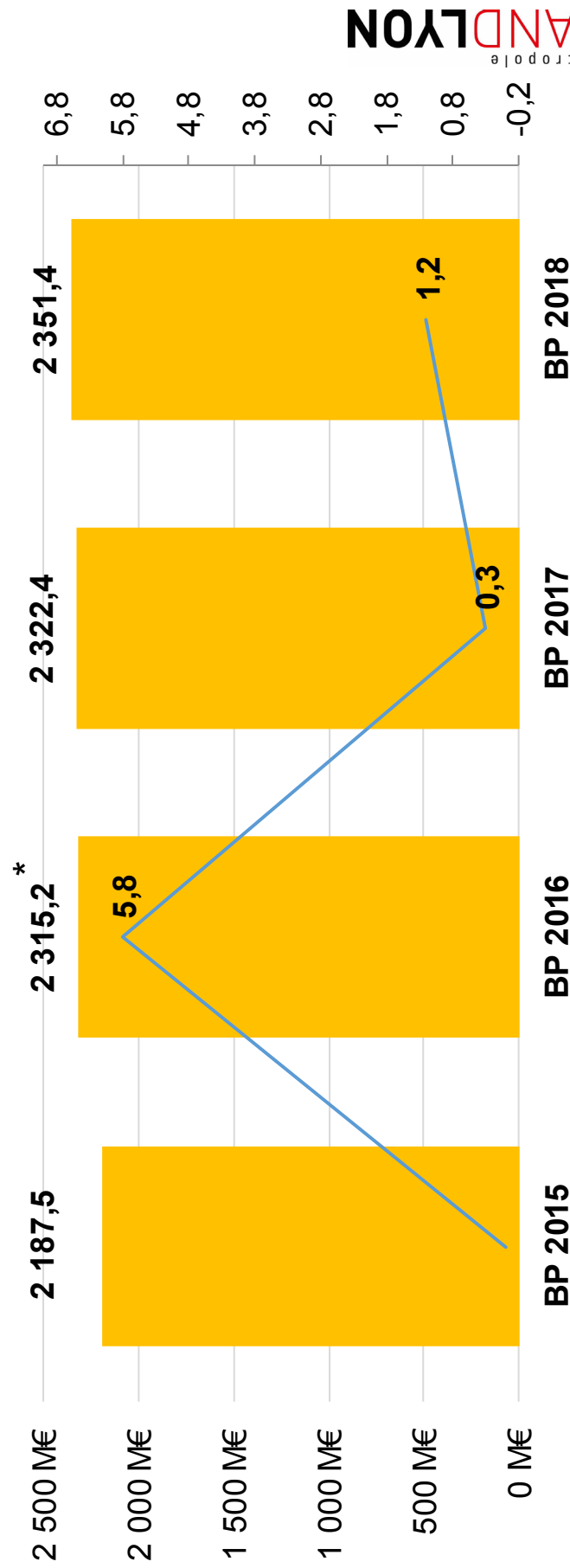
B) Les dépenses de fonctionnement



Annexe 1 (15/41)

Les dépenses de fonctionnement

Budget principal



* A noter

BP16/BP15 : + 5,8 % en lien avec la création de la Métropole (application des clés CLERCT pour la part ex-départementale au BP2015)

BP17/BP16 : + 0,3 % en lien avec la baisse des frais financiers (- 28 M€) consécutive aux opérations de renégociation de la dette mutualisée

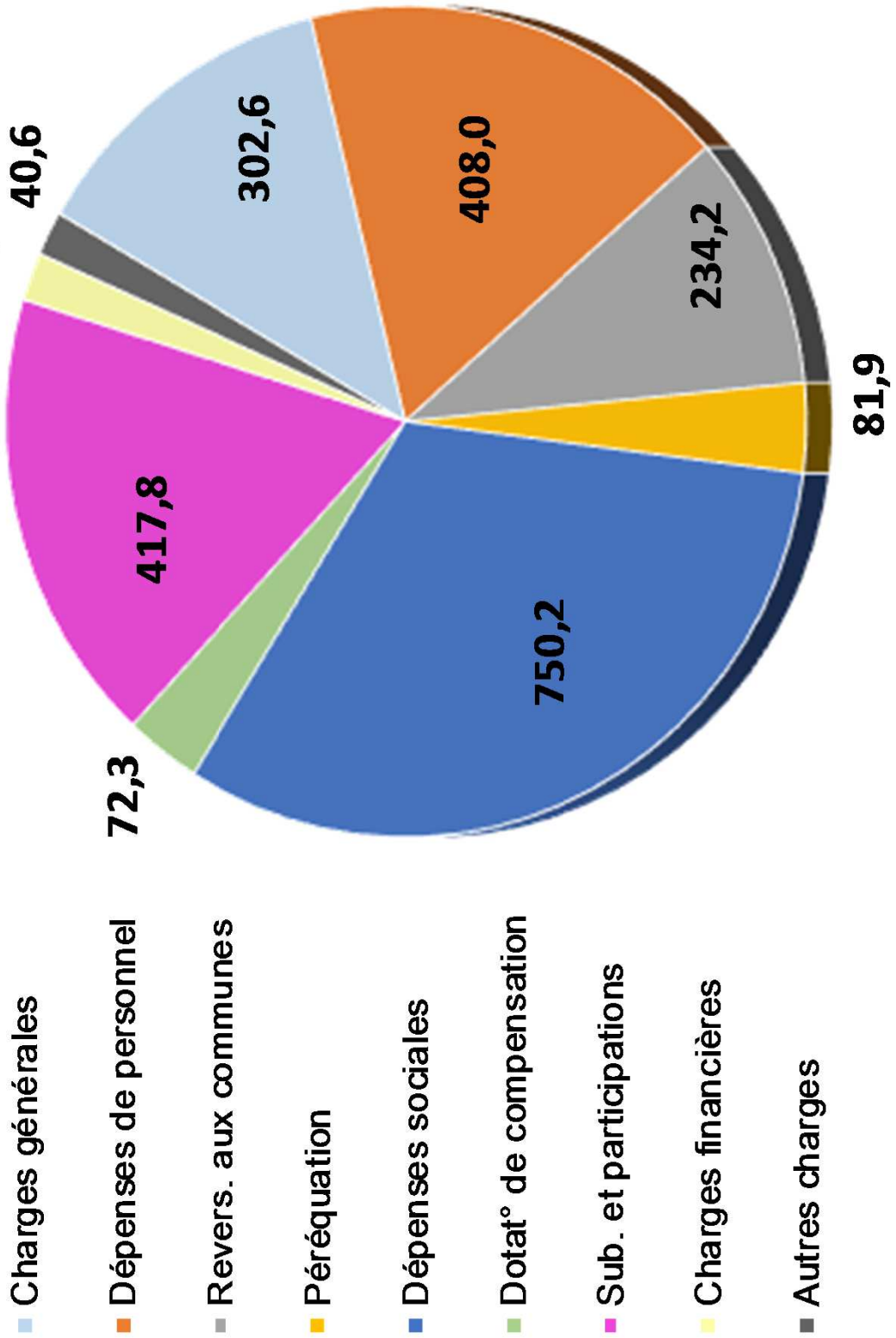
Annexe 1 (16/41)

GRAND LYON
 la métropole

16

Les dépenses de fonctionnement

BP 2018: 2 351,4 M€



Charges de personnel

Tous budgets

Une évolution à 0% de BP à BP hors mesures nationales et besoins nouveaux gagés par des recettes ou permettant un retour sur investissement :

- Abondement supplémentaire pour faire face à l'impact des mesures réglementaires nationales : +3,8 M€

- Poursuite du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et la rémunération (PPCR)

- Conséquences de l'évolution des conditions de financement par l'Etat des emplois aidés : provisionnement partiel pour accompagner le réexamen du dispositif

- Evolution des quotas d'avancement des catégories C
- Indemnité compensatrice de congés payés

- Abondement supplémentaire correspondant aux besoins nouveaux faisant l'objet d'une compensation ou d'un retour sur investissement : +1 M€

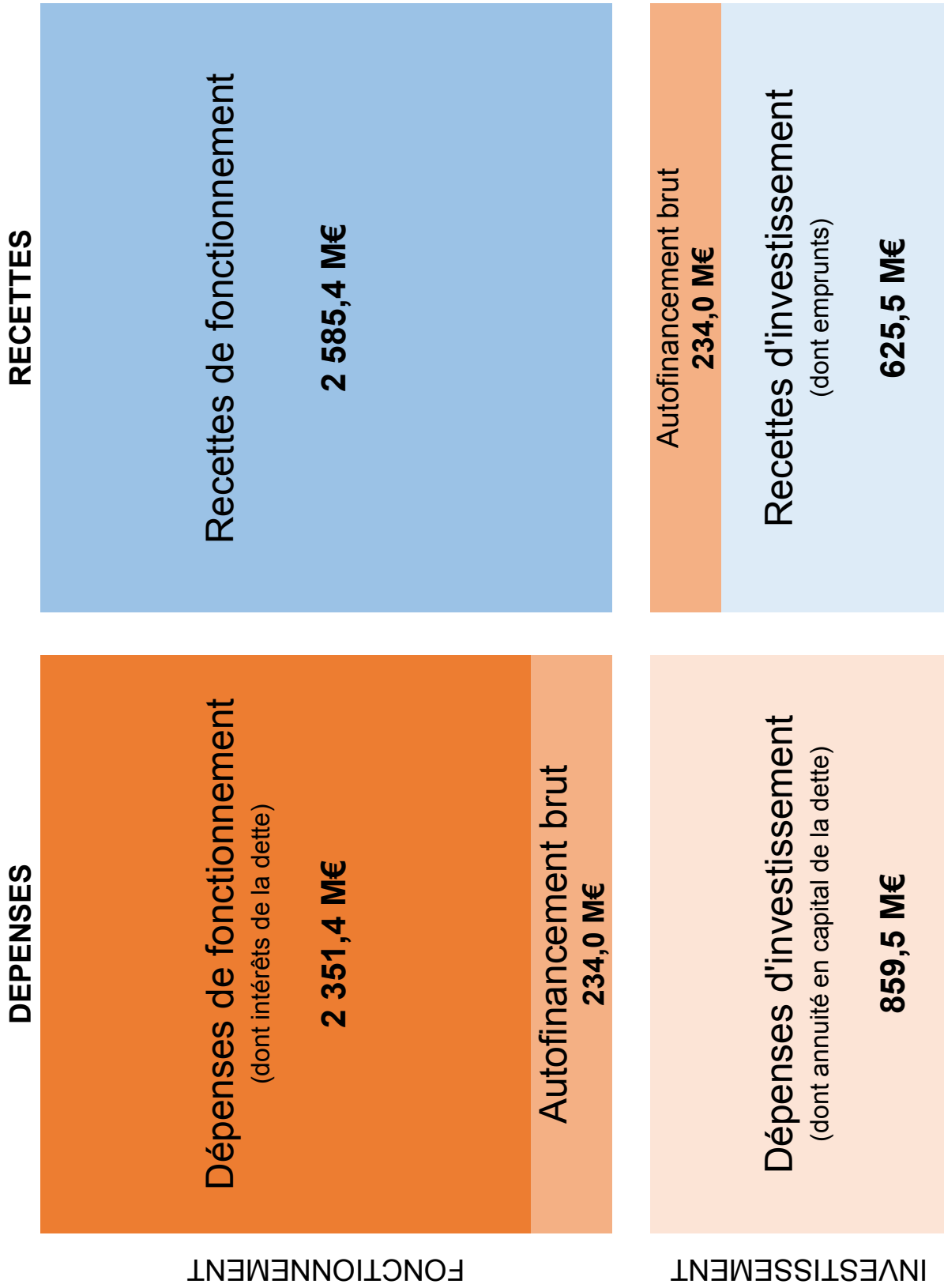
Soit une variation de BP à BP de +1,2 % (+4,8 M€).

C) L'autofinancement



Autofinancement brut

Budget principal



Annexe 1 (19/41)

la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (20/41)

Autofinancement brut

Budget principal

en M€	BP 2017	BP 2018	Evolution
Recettes de fonctionnement	2 532,2	2 585,4	2,1%
Dépenses de fonctionnement	2 322,5	2 351,4	1,2%
Autofinancement	209,7	234,0	11,6%

Annexe 1 (21/41)

D) La dette



Les caractéristiques de la dette

Tous budgets

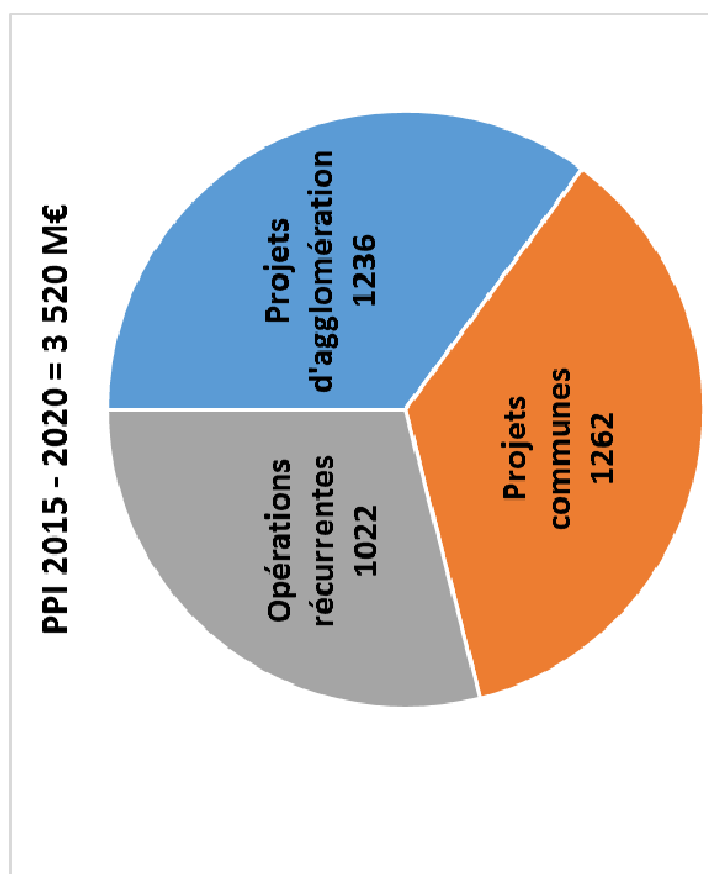
- Encours de la dette au 01/01/18 : 2 057 M€
(2 097 M€ au 01/01/2017)
- 100% de l'encours sans risque
- Taux moyen au 01/01/18 : 1,76%
(1,98 % au 01/01/2017) soit un gain d'intérêt annuel de plus
de 4 M€

E) L'investissement



PPI 2015 - 2020

Par types d'intervention – Tous budgets



Total budget principal : 3 170 M€

Total budgets annexes : 350 M€

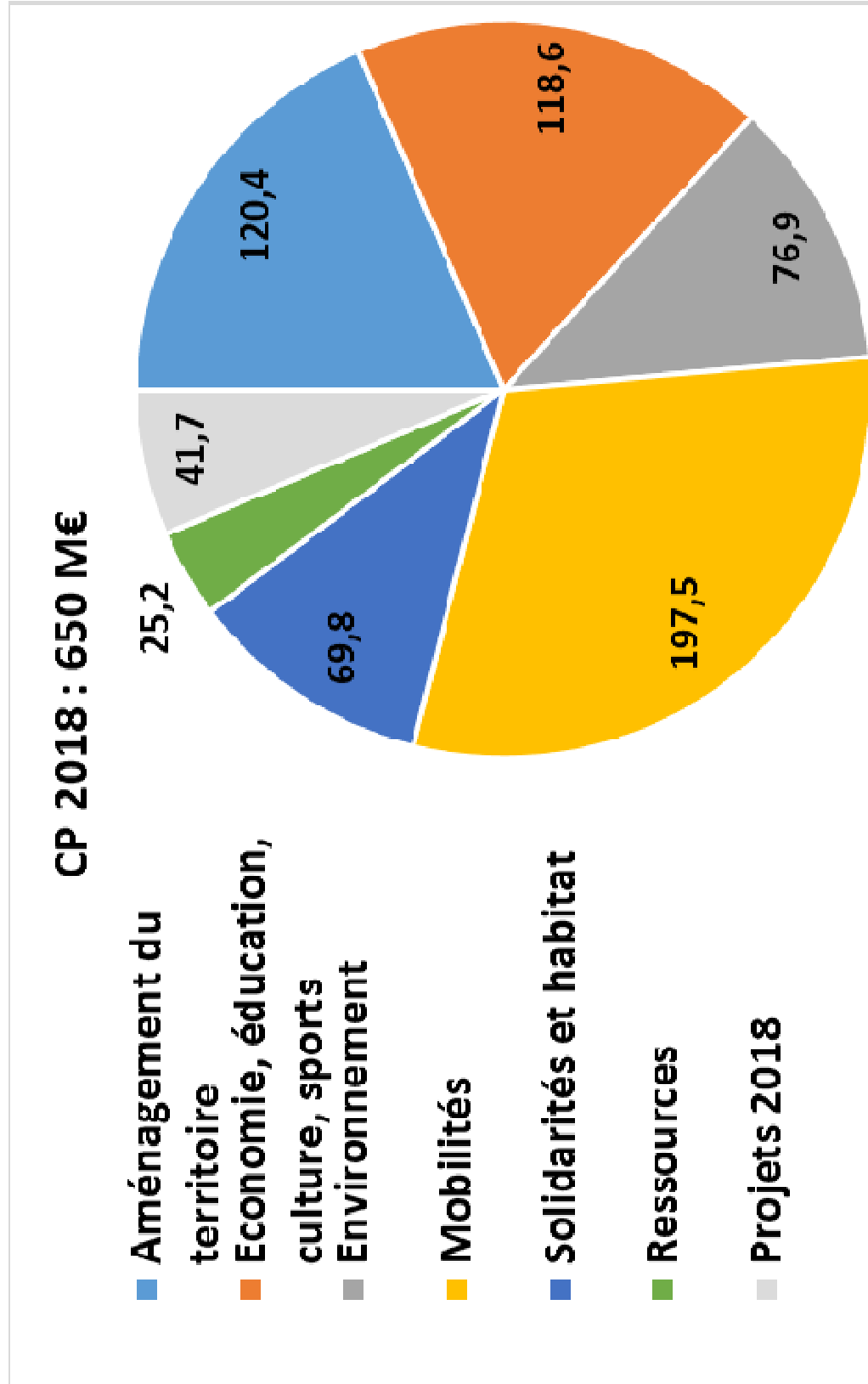
Total tous budgets : 3 520 M€

la métropole
GRAND LYON

Sur 3 520 M€ en dépenses, 2 427 M€ ont été individualisés au 15/11/2017.

CP PPI 2018

Tous budgets - Par macro politiques publiques



III – Zoom par macro politiques

Dépenses du budget principal

Annexe 1 (27/41)

A) Economie, éducation, culture et sports

Fonctionnement 368 M€

Investissement 119 M€

Annexe 1 (28/41)

Économie, éducation, culture & sport

En fonctionnement

Dotation des collèges 22,1 M€

Soutien aux événements culturels 6,8 M€

Subvention à l'office du tourisme 4,5 M€

En investissement

Développement économique : 24,3 M€

Nouveau siège du CIRC à Lyon 8° 4,4 M€

Enseignement supérieur et recherche : 22,9 M€

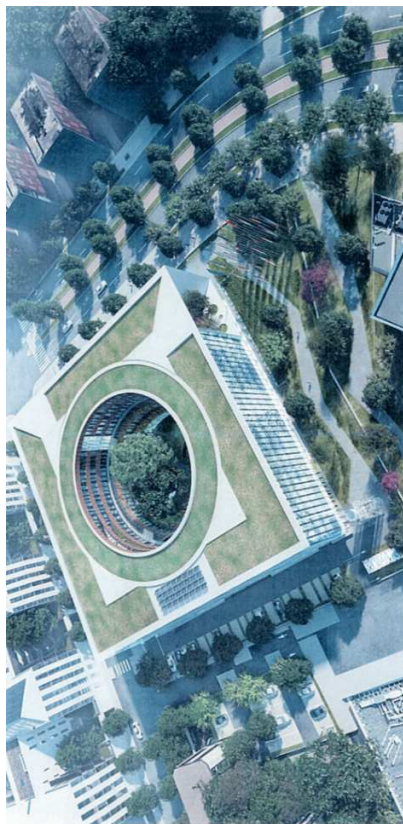
Construction du bâtiment du Centre Européen
de Nutrition pour la Santé à Pierre-Bénite 1,9 M€

Education : 44,7 M€

Reconstructions et restructurations des collèges
29,6 M€

Rayonnement et attractivité : 13,5 M€

Reconversion du site de l'Hôtel-dieu : 8,4 M€



Relocalisation du Centre International de Recherche sur le Cancer

la métropole
GRAND LYON



CENS Pierre-Bénite

Insertion

Budget principal

- Allocation Revenu de Solidarité Active : 238,2 M€, identique au BP 2017.
- Une prévision fondée sur :
 - La stabilisation du nombre d'allocataires ,
 - La fin de la revalorisation annuelle de + 2% prévue dans le plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté 2013-2017.
- La première année de gestion complète du Fonds de Solidarité Européen (FSE) par la Métropole.

B) Solidarités et habitat

Fonctionnement 533 M€
Investissement 70 M€

Vieillesse et compensation du handicap

En fonctionnement

- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie : 109,7 M€, soit +4,4% (5 M€) par rapport au prévu 2017
- Prestation de compensation du handicap : 49,9 M€ (48,7 M€ prévus en 2017), soit +2,5% pour près de 7 450 bénéficiaires en 2017.
- L'allocation compensatrice pour tierce personne : 9,2 M€ (9,6 M€ prévus en 2017), soit -4,2% pour près de 1 368 bénéficiaires en 2017.

En investissement

- Refonte des outils de solidarité (1,2 M€)

Logement et frais d'hébergement

En fonctionnement

- Soutien au logement social 16 M€ (15 M€ en 2017) soit + 1 M€
- Frais d'hébergement tous secteurs confondus
314 M€ (301 M€ prévus en 2017), soit +13M€

En investissement

Habitat et logement : 67 M€

- Aides à la pierre 32 M€
- Réhabilitation énergétique
des logements sociaux 5,6 M€



Moncey Voltaire

C) Aménagement du territoire

Fonctionnement 160 M€

Investissement 143 M€



Annexe 1 (34/41)

Aménagement du territoire

En fonctionnement

Zones d'Aménagement Concertées 37 M€
 Dotation de compensation métropolitaine versée au
 Département du Rhône 72 M€
 Nettoiement 33 M€



ZAC Triangle (Saint-Priest)

En investissement

Développement urbain : 100 M€
 Réserves foncières 51 M€
 ZAC gratte-ciel Nord à Villeurbanne 15 M€
 Requalification des quartiers Bégude à Feyzin, Barolles à
 Saint Genis Laval et centre ville à Caluire et Cuire 1,6 M€



PUP Mutualité (Décines-Charpieu)

Cohésion territoriale : 32 M€
 Acquisitions foncières pour le compte de communes 13 M€
 ZAC Terrailon à Bron 7 M€



Secteur Caravelle (Bron)

Espaces publics : 11 M€

D) Mobilité

Fonctionnement 207 M€
Investissement 191 M€

Annexe 1 (36/41)

Mobilité

En fonctionnement

- Participation au SYTRAL 136 M€
- Entretien des voies métropolitaines 35 M€
- Entretien des ouvrages d'art et tunnels 20 M€

En investissement

- travaux de mise en sécurité et gestion du BPNL 76 M€
- Grosses réparations et aménagements de voiries 46 M€
- Projets structurants de transports en commun 18 M€
- Etudes préalables à l'enquête publique du projet Anneau des Sciences 13 M€



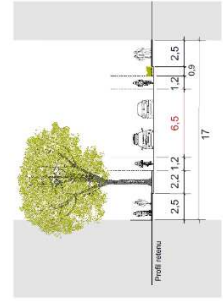
Allée Fontenay – Place des Pavillons (Lyon 7ème)



Cours E. Zola - 2ème tronçon - Thiers/Kahn (Villeurbanne)



Rue de la République (Vaulx-en-Velin)



Prolongement de la rue Jacques (Neuville sur Saône)

E) Environnement

Fonctionnement 228 M€
Investissement 34 M€

Annexe 1 (38/41)

Environnement

En fonctionnement

Participation au SDMIS 114 M€

Collecte, tri et traitement des déchets 80 M€

Gestion des eaux pluviales 18 M€

Plan de prévention des risques technologiques 1,4 M€

Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations 1,6 M€



Station d'épuration de La Feyssine (Villeurbanne)

En investissement

Cycle de l'eau : 12 M€

Travaux réseau des eaux pluviales 5 M€

Cycle des déchets : 10 M€

Travaux usine incinération Lyon-Sud 4 M€

Qualité de vie – santé et environnement – risques : 9 M€

Plan de prévention des risques technologiques 4 M€

Espaces naturels, agricoles et fluviaux : 3 M€

Développement du parc de Miribel Jonage 1 M€



Grand parc de Miribel Jonage

la métropole
GRAND LYON

F) Ressources et projets futurs

Fonctionnement 855 M€

Investissement 303 M€

Ressources

Budget principal

En fonctionnement

Dépenses de personnel 408 M€

Reversements aux communes 234 M€

Contribution aux fonds de péréquation nationaux
65 M€

Frais financiers 42 M€ (45 M€ en 2017)

Locations pour les services métropolitains 10,4 M€



En investissement

Gestion financière : 244 M€

Remboursement du capital des emprunts 130 M€

Gestion active de la dette 100 M€ (en dépenses et recettes)

Projets futurs à individualiser 35 M€

Fonctionnement de l'institution 24 M€

Acquisition matériel et logiciels informatiques et de télécommunications 10,8 M€

Travaux accessibilité des établissements recevant du public 1,2 M€

En conclusion...



Annexe 2 (1/2)

Amendement présenté par le groupe Les Républicains et apparentés
sur le budget primitif 2018
(dossier n° 2018-2557)

GRANDLYON
la métropole



Conseil de la métropole

22 janvier 2018

AMENDEMENT

Déposé et présenté par le groupe Les Républicains & Apparentés

Lié au rapport n°2018-2557

Budget Primitif 2018

Modifier les lignes budgétaires comme indiqué dans les tableaux ci-après.

Section de fonctionnement par nature

Chap	Libellé	BP 2018 MAJORITÉ	AMENDEMENT	BP 2018 AMENDÉ
011	Charges à caractère général	302 555 073 €	- 5 543 593€	297 011 480 €
012	Charges de personnel et assimilés	401 205 220 €	- 1 516 410€	399 688 810 €
014	Atténuations de produits	316 025 040 €	- 9 508 574€	306 516 466 €
65	Charges de gestion courante	875 839 661 €	- 1 116 655€	874 723 006 €
Total		1 895 624 994 €	- 17 685 232€	1 877 939 762€
Total des dépenses réelles		2 351 439 437€	- 17 685 232€	2 333 754 205 €

Annexe 2 (2/2)

Section d'investissement par fonction

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	BP 2018	AMENDEMENT	BP 2018 AMENDÉ
5. Aménagement des territoires et habitat	207 367 980 €	+ 11 790 155 €	219 158 135 €
6. Action économique	39 716 077 €	+ 5 895 077 €	45 611 154 €
TOTAL	859 526 080 €	+ 17 685 232€	877 211 312€

Autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ⁽¹²⁾ - BP 2018	233 990 275 €
AMENDEMENT	+17 685 232 €
AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ⁽¹²⁾ - BP 2018 AMENDÉ	251 675 507 €

⁽¹²⁾ Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 27 avril 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
